

MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction de l'Administration Pénitentiaire

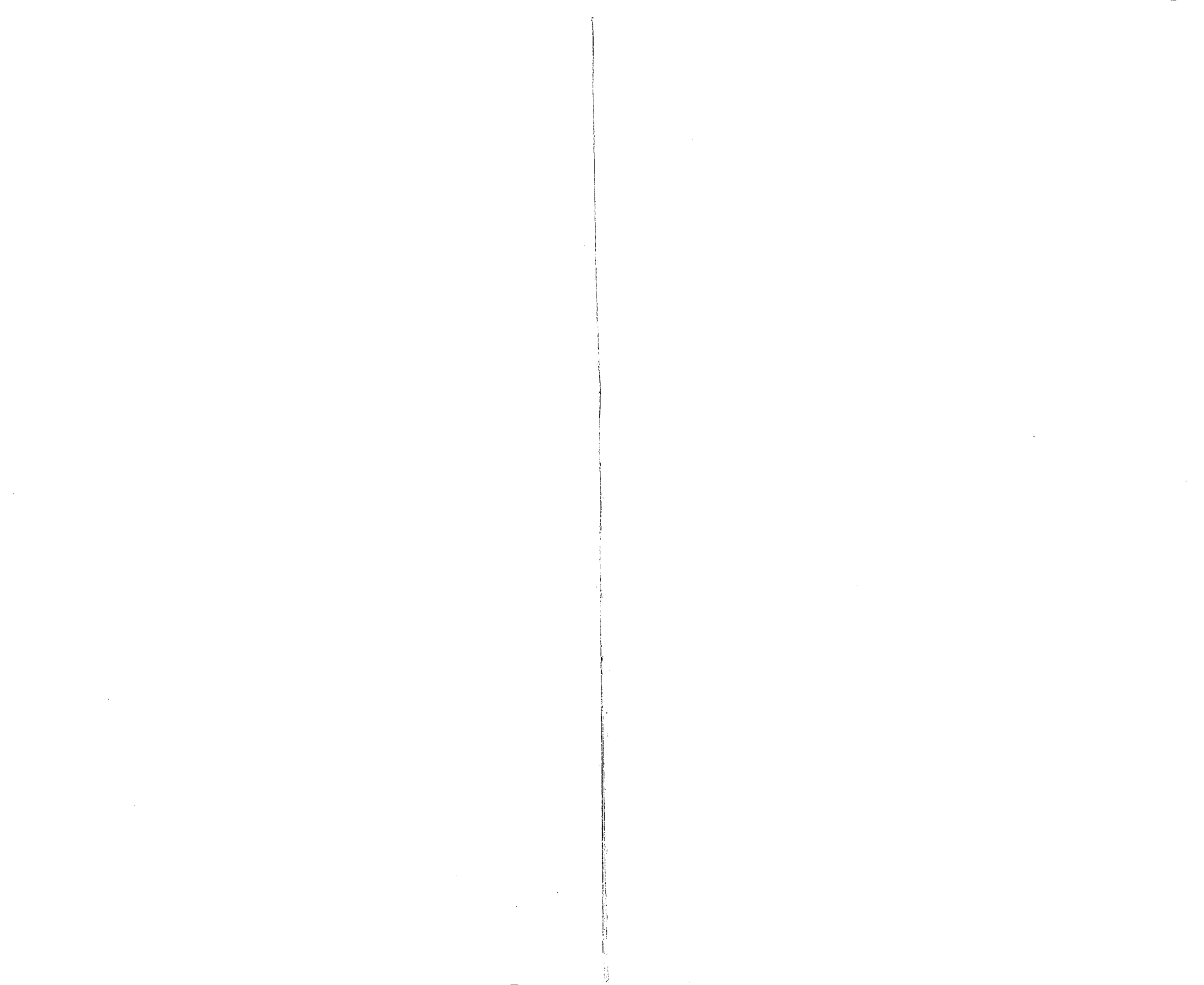
RAPPORT GENERAL
SUR L'EXERCICE

1981

BIBLIOTHEQUE DE L'E.N.A.P.



1 000010803





02-1194

RAPPORT

présenté à

**MONSIEUR LE GARDE DES SCAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

par

Yvan ZAKINE

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE L'APPLICATION DES PEINES

Situation de la population pénale	9
Régimes pénitentiaires et affectations des détenus	55
Enseignement scolaire professionnel et activités socio-éducatives	95
Travail	125
Situation sanitaire	133
Les permissions de sortir	143
Réductions de peine	151
Suspension et fractionnement de peine	165
Libération conditionnelle	171
Sursis avec mise à l'épreuve	189

DEUXIEME PARTIE LE PERSONNEL ET LA GESTION

Le personnel	211
La formation et le perfectionnement	229
Equipement immobilier et entretien	239
Gestion financière et coût de fonctionnement	247
Les problèmes contentieux	259

TROISIEME PARTIE ETUDES ET RECHERCHES

Etudes et recherches	263
----------------------------	-----

PREMIÈRE PARTIE

**L'APPLICATION
DES PEINES**

I

**SITUATION
DE LA POPULATION PÉNALE**

I. — ÉVOLUTION DE LA POPULATION PÉNALE MÉTROPOLITAINE (1)

L'effectif de la population pénale au 1^{er} janvier 1982 est de 30.340 détenus. Après six années d'augmentation continue depuis 1975, on assiste donc à une rupture de tendance; cette très forte baisse ramène l'effectif de la population au-dessous de son niveau du 1^{er} janvier 1977. Le taux d'accroissement annuel, qui était de 7 % en 1979 et 9,3 % en 1980, a été de - 22,1 % en 1981 (fig. 1). Cette baisse est essentiellement due aux effets directs et indirects des mesures de grâce et d'amnistie qui sont intervenues au cours du troisième trimestre 1981.

La population féminine a été sensiblement moins touchée par cette réduction des effectifs (-20,8 %). Il en résulte une légère augmentation du taux de féminité qui passe de 3,20 % au 1^{er} janvier 1981 à 3,25 % au 1^{er} janvier 1982, accentuant ainsi la tendance observée depuis 3 ans.

Évolution de la population pénale métropolitaine (effectifs au 1^{er} janvier)

Année	Hommes	Femmes	Ensemble	Taux de féminité (%)
1972	30 717	951	31 668	3,00
1973	29 451	855	30 306	2,82
1974	26 389	711	27 100	2,62
1975	25 328	704	26 032	2,70
1976	28 759	723	29 482	2,46
1977	29 660	851	30 511	2,79
1978	31 289	970	32 259	3,01
1979	32 334	981	33 315	2,94
1980	34 534	1 121	35 655	3,14
1981	37 711	1 246	38 957	3,20
1982	29 353	987	30 340	3,25

(1) La situation de la population pénale des départements d'Outre-Mer fait l'objet d'une présentation au paragraphe V du présent chapitre.

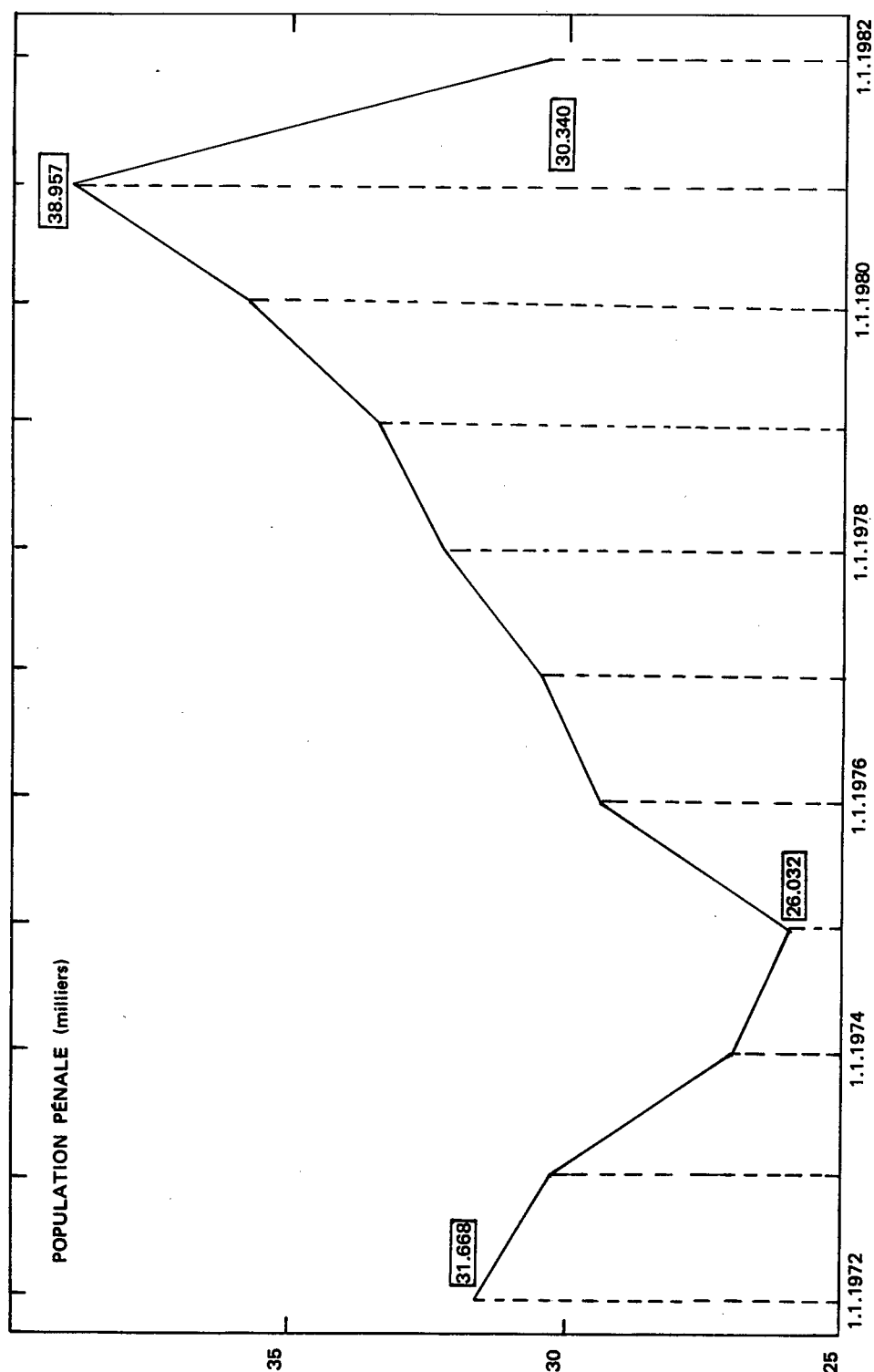


Figure 1 - Évolution de la population pénale métropolitaine : 1972-1982

Pour mieux apprécier l'effet des mesures de grâces collectives du 14 juillet 1981 et de la loi d'amnistie du 4 août 1981, il est intéressant d'analyser l'évolution mensuelle de la population pénale du 1^{er} janvier 1980 au 1^{er} janvier 1982, et de la comparer aux effectifs résultant d'une projection calculée au 1^{er} avril 1980 par simple extrapolation de la tendance du 1.1.1979 au 1.4. 1980 (fig. 2). La projection s'écarte des effectifs observés à partir du 1^{er} juin 1981, et nous indique ce qu'aurait été, en supposant inchangée la tendance observée depuis le 1^{er} janvier 1979, la population pénale au 1^{er} janvier 1982, soit 41.700 détenus (contre 30.340 en réalité).

La chute des effectifs observée en 1981 peut se décomposer en trois phases :

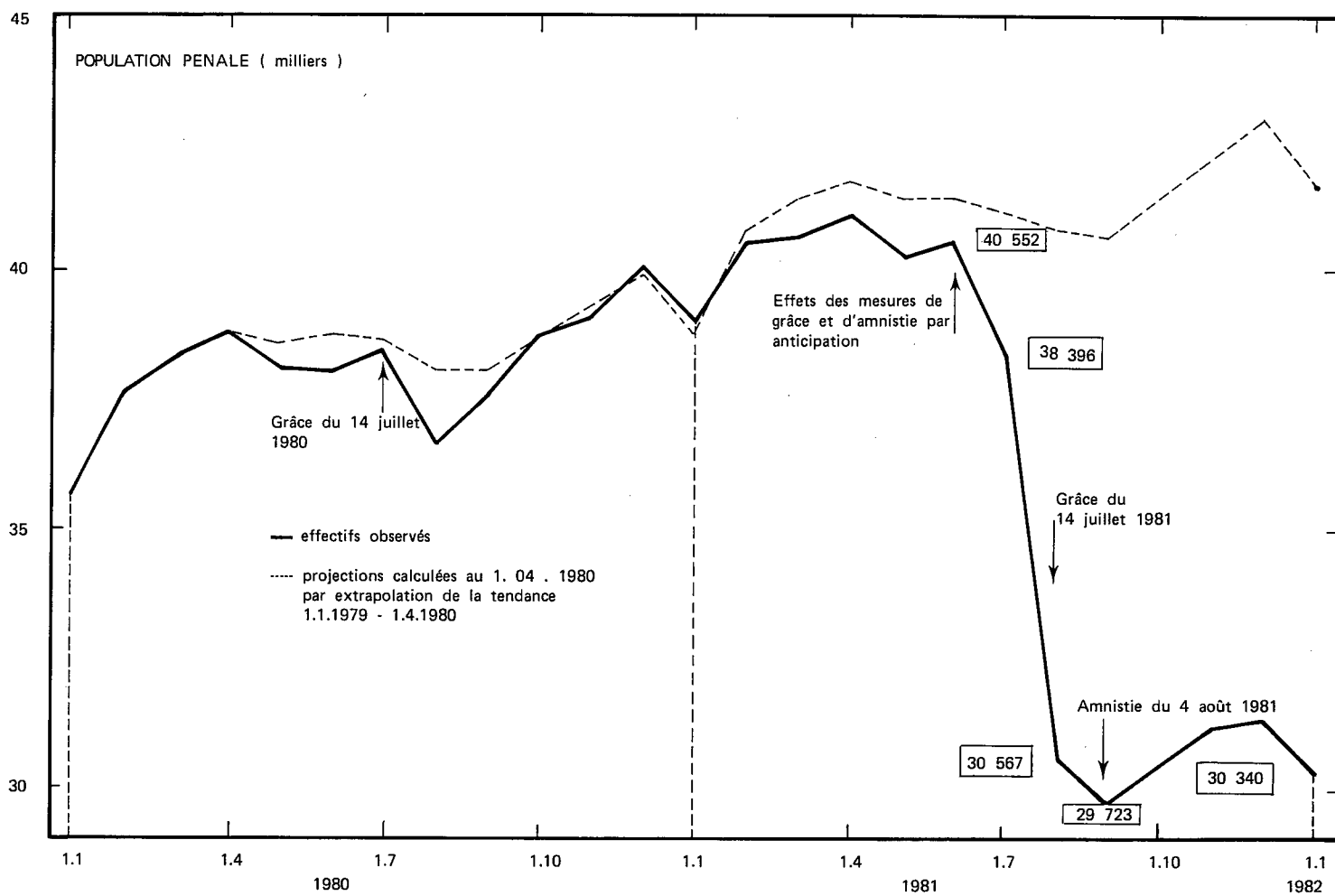
- l'anticipation dès le mois de juin des effets de la loi d'amnistie et de ceux des grâces collectives entraîne une diminution de 5,3 % ce mois-là, diminution qui ne peut être attribuée aux seules variations saisonnières;
- la grâce du 14 juillet a eu l'effet le plus important : l'effectif de la population a chuté de 20,4 % pendant ce mois;
- l'amnistie du 4 août paraît avoir eu un effet plus faible; les effectifs ont baissé de 2,8 % seulement en août, mais c'est précisément parce qu'une partie de ceux qui auraient dû en bénéficier avaient été précédemment grâciés.

S'agissant de l'évolution de la population selon la catégorie pénale, on note tout d'abord un changement de classification important par rapport aux années précédentes :

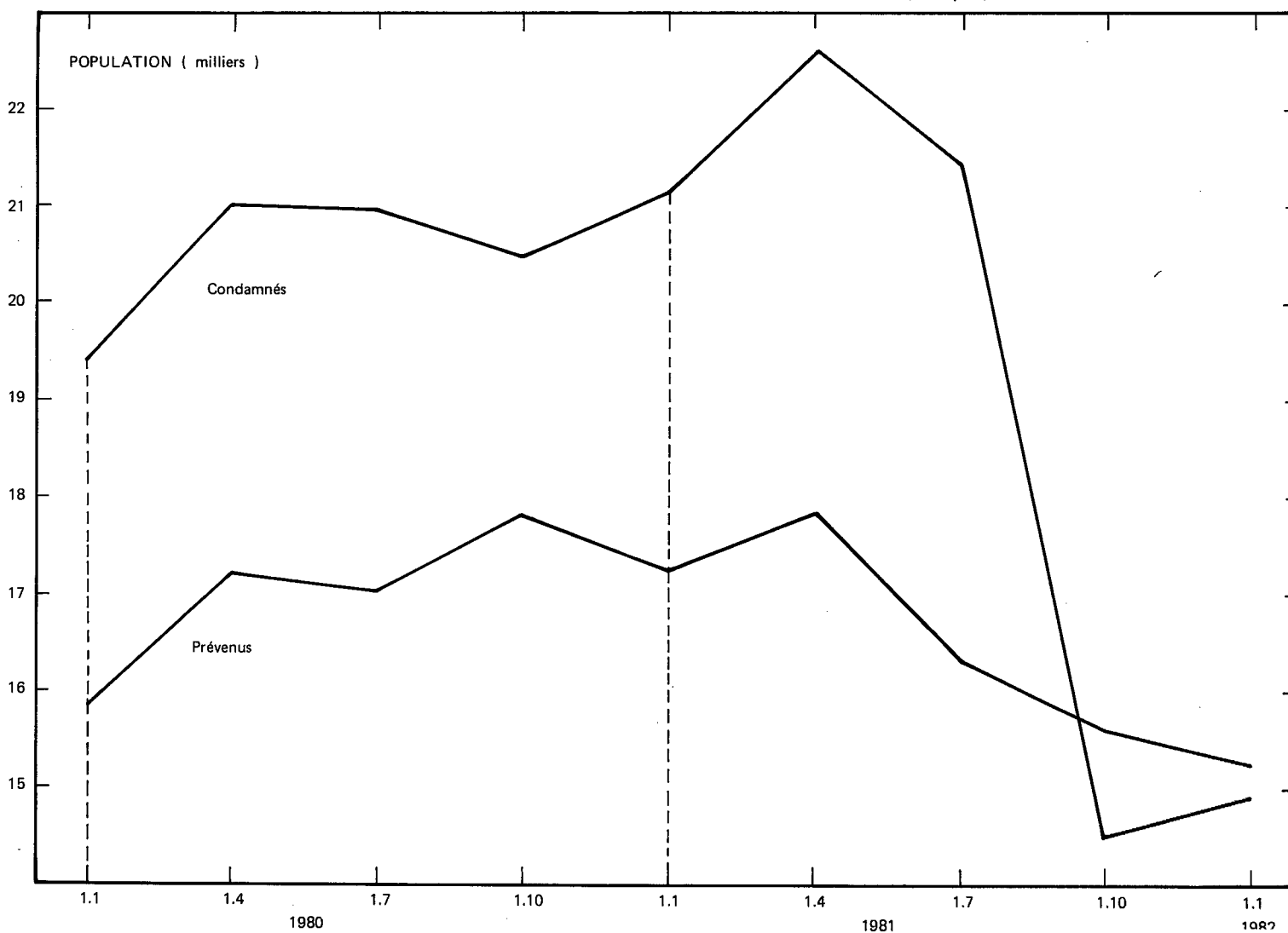
- D'une part, les condamnés en appel ou pourvoi ne sont plus comptabilisés comme dans les précédents rapports annuels dans la catégorie des condamnés, mais dans celle des prévenus.
- D'autre part, les détenus soumis à la contrainte par corps ne sont plus comptabilisés avec les condamnés, mais font l'objet d'une rubrique distincte : « contraignables ». La rubrique « condamnés » ne comprend donc plus que des condamnés définitifs à une peine d'emprisonnement ou de réclusion à l'exclusion des moyens d'exécution civils sur la personne. Cette nouvelle présentation se justifie par un souci de conformité aux concepts juridiques de « prévenus » et « condamnés ».

Bien que les mesures de grâce et d'amnistie n'aient concerné que la population des condamnés, la population des prévenus connaît aussi une baisse très significative : 11,8 % au cours de l'année 1981 (fig. 3). La chute des effectifs des condamnés est évidemment beaucoup plus forte : 29,8 % sur l'année. Il en résulte une modification

Figure 2 - Evolution mensuelle de la population pénale du 1/1/80 au 1/1/82



Évolution trimestrielle de la population et des condamnés du 1/1/80 au 1/1/82 (Métropole)



importante de la répartition selon la catégorie pénale; les prévenus sont devenus plus nombreux que les condamnés. Le taux de prévenus passe ainsi de 44,4 % au 1^{er} janvier 1981 à 50,3 % au 1^{er} janvier 1982.

Dans la population féminine, la baisse des effectifs selon la catégorie pénale est beaucoup moins différenciée : 21,2 % pour les prévenues et 19,7 % pour les condamnés. Chez les femmes, le taux de prévenues reste très supérieur à celui des hommes : 62,1 % au 1^{er} janvier 1982 contre 49,9 %.

Évolution trimestrielle de la population des prévenus et des condamnés du 1.1.1980 au 1.1.1982

Date	Prévenus	Condamnés (1)
1.01.1980	15 849	19 416
1.03.1980	17 260	21 077
1.07.1980	17 088	21 061
1.10.1980	17 873	20 535
1.01.1981	17 313	21 221
1.03.1981	17 929	22 707
1.07.1981	16 387	21 537
1.10.1981	15 675	14 564
1.01.1982	15 274	14 892

Évolution de la population pénale métropolitaine par catégorie pénale (effectifs au 1^{er} janvier)

Année	Prévenus	Condamnés(1)	Contraignables	Ensemble	Taux de (%)
1972	12 813	18 583	279	31 668	40,5
1973	12 258	17 775	273	30 306	40,4
1974	12 023	14 808	269	27 100	44,4
1975	12 889	12 972	171	26 032	49,5
1976	12 825	16 364	293	29 482	43,5
1977	13 065	17 096	350	30 511	42,8
1978	13 820	18 052	387	32 259	42,8
1979	14 167	18 747	401	33 315	42,5
1980	15 849	19 416	390	35 655	44,5
1981	17 313	21 221	423	38 957	44,4
1982	15 274	14 892	174	30 340	50,3

(1) Condamnation définitive.

Évolution de la population pénale métropolitaine par catégorie pénale HOMMES (effectifs au 1^{er} janvier)

Année	Prévenus	Condamnés (1)	Contraignables	Ensemble	Taux de prévenus (%)
1972	12 324	18 128	265	30 714	40,1
1973	11 848	17 341	262	29 451	40,2
1974	11 599	14 526	264	26 389	44,0
1975	12 435	12 728	165	25 328	49,1
1976	12 396	16 076	287	28 759	43,1
1977	12 569	16 747	344	29 660	42,4
1978	13 264	17 643	382	31 289	42,4
1979	13 589	19 353	392	32 334	42,0
1980	15 184	18 353	378	34 534	44,0
1981	16 550	20 753	408	37 711	43,9
1982	14 661	14 523	169	29 353	49,9

Évolution de la population pénale métropolitaine par catégorie pénale FEMMES (effectifs au 1^{er} janvier)

Année	Prévenues	Condamnées (1)	Contraignables	Ensemble	Taux des prévenues (%)
1972	482	459	7	951	51,5
1973	410	434	11	855	48,0
1974	424	282	5	711	59,6
1975	454	244	6	704	64,4
1976	429	288	6	723	59,4
1977	496	349	6	851	58,3
1978	556	409	5	970	57,3
1979	578	394	9	981	58,9
1980	665	444	12	1 121	59,3
1981	763	468	15	1 246	61,2
1982	613	369	5	987	62,1

(1) Condamnation définitive.

II. – MOUVEMENTS DE LA POPULATION PÉNALE MÉTROPOLITAINE

La diminution que la population pénale a connue au cours de l'année 1981 résulte des mouvements suivants : 80.898 entrées et 89.515 sorties. Le nombre de détenus écroués au cours de l'année a diminué de 16,6 % par rapport à l'année précédente et le nombre des sorties de 4,4 %. Ainsi, la décroissance de la population pénale s'explique essentiellement par la forte chute du nombre des entrées.

Entrées et sorties en 1981 par sexe (1)

		1er trimestre 1981	2ème trimestre 1981	3ème trimestre 1981	4ème trimestre 1981	1981
Hommes	entrées	24 942	21 282	15 216	15 624	77 064
	sorties	22 865	23 950	22 942	15 665	85 422
Femmes	entrées	1 175	1 060	740	859	3 834
	sorties	1 076	1 121	966	930	4 093
Ensemble	entrées	26 117	22 342	15 956	16 483	80 898
	sorties	23 941	25 071	23 908	16 595	89 515

La répartition des entrées selon la catégorie pénale au moment de l'écrou montre que toutes les catégories ont été affectées par cette diminution. Mais, parmi les postes les plus importants, les entrées de condamnés à une peine correctionnelle ont diminué de 43,8 % par rapport à l'année précédente, alors que les entrées de prévenus

(1) Les flux d'entrées et de sorties en 1980 ont été corrigés de façon à ce que l'équation suivante soit vérifiée pour chaque trimestre :

$$\boxed{\begin{array}{c} \text{Population} \\ \text{au temps} \\ t \end{array}} + \boxed{\begin{array}{c} \text{Entrées} \\ \text{de la période} \\ t \text{ à } t+a \end{array}} - \boxed{\begin{array}{c} \text{Sorties} \\ \text{de la période} \\ t \text{ à } t+a \end{array}} = \boxed{\begin{array}{c} \text{Populations} \\ \text{au temps} \\ t+a \end{array}}$$

Lorsque cette équation n'était pas vérifiée, le résidu était affecté pour moitié aux entrées et pour moitié aux sorties. Cette correction du total des entrées et sorties se répercute au niveau de la répartition de ces flux en diverses catégories, proportionnellement à l'importance des effectifs concernés.

faisant l'objet d'une information de 4,8 % seulement. Cette baisse différentielle n'a toutefois pas remis en cause la hiérarchie des différentes catégories d'entrées : les postes les plus importants demeurent constitués par les prévenus faisant l'objet d'une information, puis par les condamnés à une peine correctionnelle. Notons enfin que, proportionnellement, la part de ce premier poste reste nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

La répartition des sorties selon le motif est caractérisée en 1981 par le poids des «sorties-grâce» et des «sorties-amnistie» par rapport aux années précédentes. Ainsi ces deux types d'élargissement concernent 5.251 détenus au cours de l'année 1981, soit 5,9 % des sorties, contre seulement 858 détenus au cours de l'année 1980, soit 0,9 % des sorties.

En contre-partie, les sorties en fin de peine diminuent tant en effectifs qu'en part relative. Ce phénomène de compensation permet en partie d'expliquer pourquoi les mesures de grâce et d'amnistie n'ont pas entraîné une augmentation significative du nombre des sorties : une proportion importante des condamnés bénéficiaires de la grâce seraient de toute façon sortis en fin de peine au cours des troisième et quatrième trimestres 1981.

Notons aussi une augmentation des mises en liberté provisoires par rapport à l'année précédente, en effectifs comme en part relative.

Par contre, on retrouve les mêmes différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le mode de sortie, que les années précédentes. Les hommes sortent surtout en fin de peine (54,1 % du total des sorties pour les hommes contre seulement 28,6 % pour les femmes), et les femmes font en majorité l'objet de mises en liberté (51,7 % du total des sorties pour les femmes contre seulement 25,8 % pour les hommes).

Entrées hommes

Catégorie pénale	1er trimestre 1981	2ème trimestre 1981	3ème trimestre 1981	4ème trimestre 1981	1981	
					Total	%
Prévenus faisant l'objet d'une information	14 248	13 018	10 875	12 817	50 958	66,0
Flagrant délit, saisine directe	2 664	2 496	3 178	1 878	10 216	13,3
Dettiers	876	665	597	71	2 209	2,9
Condamnés simple police	100	71	17	8	196	0,3
Condamnés à une peine correctionnelle	6 787	4 865	519	817	12 988	16,8
Condamnés à la réclusion criminelle	»	12	2	4	18	0,0
Condamnés à la détention criminelle	»	»	2	»	2	0,0
Incarcérés en vue d'expulsion	143	84	»	»	227	0,3
Libérés conditionnels réincarcérés	19	9	10	9	47	0,1
Probationnaires incarcérés	41	37	6	6	90	0,1
Repris après évasion ou fugue	18	12	8	8	46	0,1
Réintégré après suspension de peine	46	13	2	6	67	0,1
Total	24 942	21 282	15 216	15 624	77 064	100
Pourcentage	32,4	27,6	19,7	20,3	100	

Entrées femmes

Catégorie pénale	1er trimestre 1981	2ème trimestre 1981	3ème trimestre 1981	4ème trimestre 1981	1981	
					Total	%
Prévenues faisant l'objet d'une information	828	795	661	768	3 052	79,7
Flagrant délit, saisine directe	71	71	50	60	252	6,6
Dettiers	28	20	3	2	53	1,4
Condamnées à une peine de simple police	6	3	»	»	9	0,2
Condamnées à une peine correctionnelle	237	169	23	28	457	11,9
Condamnées à la réclusion criminelle	»	»	»	»	»	»
Incarcérées en vue d'expulsion	3	2	»	»	5	0,1
Libérées conditionnelles réincarcérées	»	»	»	»	»	»
Probationnaires incarcérées	»	»	»	1	1	0,0
Reprises après évasion ou fugue	1	»	»	»	1	0,0
Réintégré après suspension de peine	1	»	3	»	4	0,1
Total	1 175	1 060	740	859	3 834	100
Pourcentage	30,7	27,6	19,3	22,4	100	

Sorties hommes

Motif de sortie	1er trimestre 1981	2ème trimestre 1981	3ème trimestre 1981	4ème trimestre 1981	1981	
					Total	%
Mise en liberté	5 513	5 512	5 196	5 800	22 021	25,8
Non-lieu	257	300	296	386	1 239	1,5
Condamnation avec sursis	329	476	454	405	1 664	1,9
Peine couverte par la détention provisoire	900	1 024	796	700	3 420	4,0
Acquittement, relaxe	140	162	178	165	645	0,8
Fin de peine	14 226	14 988	10 083	6 974	46 271	54,1
Grâce	4	40	3 587	79	3 710	4,3
Amnistie	11	»	1 388	33	1 432	1,7
Libération conditionnelle	1 202	1 183	875	1 006	4 266	5,0
Evasion, fugue	84	86	40	69	279	0,3
Décès	20	17	21	29	87	0,1
Fractionnement de peine, suspension de peine	116	69	23	17	225	0,3
Extradé	»	2	3	2	7	0,0
Expulsé	63	91	2	»	156	0,2
Total	22 865	23 950	22 942	15 665	85 422	100
Pourcentage	26,8	28,0	26,9	18,3	100	

Sorties femmes

Motif de sortie	1er trimestre 1981	2ème trimestre 1981	3ème trimestre 1981	4ème trimestre 1981	1981	
					Total	%
Mise en liberté	550	513	477	570	2 110	51,7
Non-lieu	20	17	21	9	67	1,6
Condamnation avec sursis	37	43	20	31	131	3,2
Peine couverte par la détention provisoire	39	42	26	35	142	3,5
Acquittement, relaxe	17	11	10	12	50	1,2
Fin de peine	343	392	243	194	1 172	28,6
Grâce	»	»	88	3	91	2,2
Amnistie	»	»	17	1	18	0,4
Libération conditionnelle	61	94	61	73	289	7,1
Evasion, fugue	2	3	»	»	5	0,1
Décès	1	»	»	2	3	0,1
Fractionnement de peine, suspension de peine	5	5	3	»	13	0,3
Extradition	1	1	»	»	2	0,0
Total	1 076	1 121	966	930	4 093	100
Pourcentage	26,3	27,4	23,6	22,7	100	

Relevé des transfèrements organisés depuis 1978

Années	Ordres de transfèrements enregistrés	Nombre d'opérations ou convois		Nombre de détenus transférés		Nbre total de détenus transférés	Population pénale au 1er janvier	Entrées au cours de l'année	Total de la population pénale	Pourcentage des transférés
		S.N.C.F.	Auto	S.N.C.F.	Auto					
1978	7 580	382	2 929	3 942	9 565	13 507	32 259	84 407	116 666	11,57 %
1979	7 650	371	2 695	3 738	8 543	12 281	33 315	89 476	122 791	10 %
1980	8 042	389	2 353	3 630	8 388	12 018	35 655	96 955	132 610	9,06 %
1981	7 617	334	2 302	3 029	7 814	10 843	37 711	80 898	119 855	9,56 %

N.B. Nombre d'extradés remis à l'étranger : Nombre d'extradés remis à la France :

— en 1978 : 216 — en 1978 : 52

— en 1979 : 190 — en 1979 : 57

— en 1980 : 213 — en 1980 : 68

— en 1981 : 205 — en 1981 : 67

(dont 48 transitaires) — en 1980 : 68

(dont 43 transitaires) — en 1981 : 67

Extradés remis par le gouvernement français à des pays étrangers en 1980 et 1981

Pays requérants	Extraditions accordées par le gouvernement français		Remis en transit en provenance d'un autre pays	
	année 1980	année 1981	année 1980	année 1981
Algérie	1	1	»	»
Australie	»	1	»	»
Allemagne	58	37	22	18
Autriche	3	1	1	1
Belgique	39	45	6	13
Cameroun	1	»	»	»
Danemark	1	2	»	»
Espagne	1	11	3	»
Grande-Bretagne	1	2	»	»
Grèce	1	1	»	»
Israël	1	2	»	»
Italie	29	17	11	7
Luxembourg	»	»	»	»
Monaco	»	1	1	»
Norvège	2	»	»	»
Pays-Bas	1	1	»	3
Portugal	6	3	»	»
Suède	3	2	»	»
Suisse	15	33	4	1
Yougoslavie	1	1	»	»
Mali	1	1	»	»
Total	165	162	48	43

Extradés remis par des pays étrangers au gouvernement français en 1980 et en 1981

Pays	Année 1980	Année 1981
Allemagne	11	13
Autriche	1	»
Belgique	22	19
Chili	»	1
Colombie	1	»
Côte d'Ivoire	»	1
Equateur	1	»
Espagne	6	8
Etats-Unis	1	2
Gabon	»	2
Grande-Bretagne	1	»
Grèce	2	»
Irak	»	1
Italie	5	3
Luxembourg	2	3
Maroc	1	»
Pays-Bas	2	3
Suisse	11	10
Turquie	»	1
Zaïre	1	»
Total	68	67

III. — COMPOSITION DE LA POPULATION PÉNALE MÉTROPOLITAINE

1. — RÉPARTITION PAR AGE

Les populations pénales masculine et féminine ont une répartition par groupe d'âges assez semblables : les effectifs des détenus augmentent de la catégorie des moins de 18 ans à celle des 21-25 ans pour diminuer au-delà. C'est donc le groupe des 21-25 ans qui est proportionnellement le plus représenté dans la population pénale. Cependant, la population masculine est plus jeune que la population féminine : l'âge moyen est de 31,3 ans pour les hommes et de 34,3 ans pour les femmes (1).

La population des prévenus est également plus jeune que celle des condamnés : 66,8 % des prévenus hommes ont moins de 30 ans, contre 57,5 % pour les condamnés hommes; et pour les femmes 64,7 % des prévenues ont moins de 30 ans contre 47,4 % pour les condamnées.

Répartition par âge de la population pénale au 1^{er} janvier 1982

HOMMES

Age	Prévenus		Condamnés		Contraignables		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 18 ans . . .	675	4,6	118	0,8	»	»	793	2,7
18 à 21 ans	2 616	17,8	1 695	11,7	4	2,4	4 315	14,7
21 à 25 ans	3 490	23,8	3 098	21,3	20	11,8	6 608	22,5
25 à 30 ans	3 026	20,6	3 444	23,7	47	27,8	6 517	22,2
30 à 40 ans	2 902	19,8	3 683	25,4	53	31,4	6 638	22,6
40 à 50 ans	1 406	9,6	1 633	11,2	36	21,3	3 075	10,5
50 à 60 ans	450	3,1	678	4,7	7	4,1	1 135	3,9
60 ans et plus	96	0,7	174	1,2	2	1,2	272	0,9
Total	14 661	100	14 523	100	169	100	29 353	100

(1) Les écarts-types sont respectivement de 10,4 ans pour les hommes et 11,7 ans pour les femmes.

Répartition par âge de la population pénale au 1^{er} janvier 1982

FEMMES

Age	Prévenues		Condamnées		Contraignables		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 18 ans . . .	39	6,4	2	0,5	»	»	41	4,1
18 à 21 ans	88	14,4	26	7,0	»	»	114	11,6
21 à 25 ans	135	22,0	56	15,2	2	2	193	19,6
25 à 30 ans	134	21,9	91	24,7	2	2	227	23,0
30 à 40 ans	118	19,2	102	27,7	1	1	221	22,4
40 à 50 ans	60	9,8	51	13,8	»	»	111	11,2
50 à 60 ans	33	5,4	27	7,3	»	»	60	6,1
60 ans et plus	6	1,0	14	3,8	»	»	20	2,0
Total	613	100	369	100	5	5	987	100

2. — RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE PÉNALE

A. — La population des prévenus

La diminution de la population des prévenus (-11,8 % globalement) a touché toutes les catégories et sa structure s'est peu modifiée.

La population masculine compte, au 1^{er} janvier 1982, 71 % de prévenus en cours d'instruction, et parmi ceux-ci 87 % incarcérés depuis moins de 8 mois. La proportion des prévenus incarcérés depuis plus de 8 mois (toujours parmi les prévenus en cours d'instruction) est en régression : 17 % au 1^{er} janvier 1981 et 13 % au 1^{er} janvier 1982, niveau identique à celui du 1^{er} janvier 1978. On assiste donc au retournement de la tendance continue à la hausse observée depuis 1978.

Quant à la population féminine, elle compte, au 1^{er} janvier 1982, 80 % de prévenues en cours d'instruction, et parmi celles-ci 92 % depuis moins de 8 mois. La proportion des prévenues incarcérées depuis plus de 8 mois est donc moins importante que pour les hommes, mais connaît le même retournement de tendance : 6 % au 1^{er} janvier 1978, 10 % au 1^{er} janvier 1981 et 8 % au 1^{er} janvier 1982.

Répartition des prévenus hommes selon la catégorie pénale

Prévenus	1er janvier 1981	1er avril 1981	1er juillet 1981	1er octobre 1981	1er janvier 1982	Accroissement du 1/1/81 au 1/1/82 (%)
Instruction non terminée						
- incarcérés depuis moins de 8 mois	9 609	10 039	8 825	9 322	9 045	- 5,9
- incarcérés depuis plus de 8 mois	1 963	1 910	1 712	1 515	1 348	- 31,3
Instruction terminée . . .	2 523	2 608	2 337	1 861	2 094	- 17,0
Flagrant délit - saisine directe	446	580	509	551	402	- 9,9
Appel ou pourvoi	2 009	2 012	2 261	1 762	1 772	- 11,8
Total	16 550	17 149	15 644	15 011	14 661	- 11,4

Répartition des prévenues femmes selon la catégorie pénale

Prévenues	1er janvier 1981	1er avril 1981	1er juillet 1981	1er octobre 1981	1er janvier 1982	Accroissement du 1/1/81 au 1/1/82 (%)
Instruction non terminée						
- incarcérées depuis moins de 8 mois	545	546	513	499	449	- 17,6
- incarcérées depuis plus de 8 mois	63	76	50	41	40	- 36,5
Instruction terminée . . .	77	72	85	50	51	- 33,8
Flagrant délit - saisine directe	12	17	16	12	11	- 8,3
Appel ou pourvoi	66	66	79	62	62	- 6,1
Total	763	777	743	664	613	- 19,7

B.— La population des condamnés

La baisse importante de la population des condamnés (- 29,8 % globalement) n'a pas touché toutes les catégories de peine, ce qui se traduit par quelques changements de structure.

Dans la population masculine, les effectifs de condamnés à des peines inférieures à un an connaissent la baisse la plus forte : 51,9 % (contre 30 % pour l'ensemble des condamnés. Leur part ne représente plus, au 1^{er} janvier 1982, que 24,8 % de la population des condamnés au lieu de 36 % au 1^{er} janvier 1982.

A l'opposé, l'effectif des condamnés à la réclusion criminelle augmente de 2,5 %, ce qui fait passer leur part de 23,6 % de l'ensemble des condamnés au 1^{er} janvier 1981 à 34,4 % au 1^{er} janvier 1982.

L'effectif des condamnés à une peine comprise entre 1 an et 3 ans diminue de 31,8 % et celui des condamnés à une peine correctionnelle supérieure à 3 ans de 19,6 % seulement. Toutefois les parts relatives de ces deux catégories (dans l'ensemble des condamnés) ne s'en trouvent que peu modifiées.

De cette évolution très différenciée résulte un bouleversement du classement des peines en fonction de leur fréquence dans le total des condamnations définitives, classement resté invariant depuis de nombreuses années.

De plus fréquentes, les peines inférieures à 1 an régressent en troisième position après les peines comprises entre 1 et 3 ans; et inversement les peines de réclusion criminelle deviennent les plus fréquentes alors qu'elles n'occupaient auparavant que le troisième rang.

Pour la population féminine, la baisse globale de 21,2 % des effectifs s'analyse en une très forte réduction des condamnées à une peine inférieure à 1 an (49,1 %) et une baisse relativement plus modérée des condamnées à une peine comprise entre 1 an et 3 ans (16,7 %).

De plus fréquentes, avec une part de 34 % des condamnations au 1^{er} janvier 1981, les peines inférieures à 1 an régressent au troisième rang avec une part de 22 % au 1^{er} janvier 1982. Inversement les peines de réclusion criminelle, qui ne représentaient que 28,2 % des condamnations au 1^{er} janvier 1981, atteignent 34,4 % au 1^{er} janvier 1982, devenant la catégorie la plus importante.

On notera que ce nouveau classement des peines en fonction de leur fréquence dans le total des condamnations est identique à celui des hommes, alors qu'auparavant il en différait par le rang des peines de réclusion criminelle, proportionnellement plus fréquente pour les femmes.

**Répartition des condamnés hommes selon la procédure
et la peine prononcée**

Procédure et peine prononcée	1er janvier 1981	1er avril 1981	1er juillet 1981	1er octobre 1981	1er janvier 1982	Accrois- sément du 1/1/81 au 1/1/82 (%)
Peines inférieures à 1 an . .	7 485	8 612	7 433	3 224	3 601	- 51,9
dont :						
- simple police	9	19	1	»	3	
- moins de 3 mois	1 942	2 380	1 537	516	439	- 77,4
- 3 mois à 6 mois	2 440	2 804	2 644	834	1 142	- 53,2
- 6 mois à 1 an	3 094	3 409	3 251	1 874	2 017	- 34,8
Peines comprises entre 1 an et 3 ans	5 479	5 844	5 839	3 737	3 737	- 31,8
Peines correc.sup.à 3 ans. . .	2 718	2 625	2 656	2 276	2 184	- 19,6
dont :						
- 3 ans à 5 ans	2 038	1 934	1 955	1 679	1 590	- 22,0
- plus de 5 ans	680	691	701	597	594	- 12,6
Réclusion criminelle	4 873	5 064	5 070	4 943	4 995	+ 2,5
dont :						
- 5 ans à 10 ans	2 736	2 828	2 876	2 634	2 638	- 3,6
- 10 ans à 20 ans	1 799	1 886	1 949	1 954	1 998	+ 11,1
- perpétuité	338	350	345	355	359	+ 6,2
Détention criminelle	16	15	14	5	6	
dont :						
- 5 ans à 10 ans	10	10	8	»	»	
- 10 ans à 20 ans	6	5	5	5	6	
- perpétuité	»	»	1	»	»	
Tutelle pénale (1)	182					
Condamné à mort	»	1	»	»		
Total	20 753	22 161	21 012	14 185	14 523	- 30,0

(1) La loi du 2.02.1981 supprime cette peine.

**Répartition des condamnées femmes selon la procédure
et la peine prononcée**

Procédure et peine prononcée	1er janvier 1981	1er avril 1981	1er juillet 1981	1er octobre 1981	1er janvier 1982	Accrois- sément du 1/1/81 au 1/1/82 (%)
Peines inférieures à 1 an . .	159	215	172	82	81	- 49,1
dont :						
- simple police	»	»	»	»	»	
- moins de 3 mois	44	72	34	10	6	- 86,4
- 3 à 6 mois	50	70	55	16	18	- 64,0
- 6 mois à 1 an	65	73	83	56	57	- 12,3
Peines comprises entre 1 an et 3 ans	114	125	136	105	95	- 16,7
Peines correc.sup.à 3 ans. . .	63	64	75	63	66	+ 4,8
dont :						
- 3 ans à 5 ans	56	58	69	56	57	+ 1,8
- plus de 5 ans	7	6	6	7	9	
Réclusion criminelle	132	142	142	128	127	- 3,8
dont :						
- 5 ans à 10 ans	76	81	80	67	68	- 10,5
- 10 ans à 20 ans	45	49	49	48	46	+ 2,2
- perpétuité	11	12	13	13	13	
Détention criminelle	»	»	»	1	»	»
dont :						
- 5 ans à 10 ans	»	»	»	»	»	»
- 10 ans à 20 ans	»	»	»	1	»	»
- perpétuité	»	»	»	»	»	»
Tutelle pénale (1)	»					
Condamnées à mort	»	»	»	»		
Total	468	546	525	379	369	- 21,2

(1) La loi du 2.02.1981 supprime cette peine.

- Rennes 20 places
- Souffelweyersheim 26 places
- Thionville 23 places
- Toulouse 20 places
- Villejuif 38 places

Le taux d'occupation des places en semi-liberté a accusé une très nette baisse en 1981; sur le plan global, 34,84 % au lieu de 47 % en 1980. De même, au niveau des établissements autonomes de semi-liberté, on enregistre une baisse très importante : 41,47 % au lieu de 57 % en 1980.

Cette régression est la conséquence, certes, de l'effet conjugué de la loi d'amnistie et du décret de grâces collectives mais également de l'aggravation de la situation du marché national de l'emploi.

Semi-liberté accordée par la juridiction de jugement
TABLEAU RÉCAPITULATIF

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté est appliqué	Nombre de décisions d'admis- sions prononcées	Répartition des condamnés admis à la semi-liberté selon l'infraction commise				Nombre de détenus n'ayant pas réintégré volontai- rement le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre de détenus ayant réintégré l'établis- sement volon- tairement mais avec retard	Sanctions prises		
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involon- taires et infractions au code de la route	Abandon de famille			Autres infractions	Suspen- sions	Révoca- tions
Centres autonomes :										
- Bordeaux	2	2	»	»	»	»	»	»	»	
- Corbeil	6	4	»	»	»	1	»	1	»	
- Grenoble	1	1	»	»	»	»	»	»	»	
- Maxeville	4	3	»	»	»	»	»	»	»	
- Mulhouse	14	5	»	4	»	3	»	3	1	
- Nantes	6	»	»	5	»	1	»	»	»	
- Rennes	2	1	»	»	»	»	»	»	»	
- Souffelweyersheim	1	1	»	»	»	»	»	»	»	
- Thionville	7	3	»	»	»	»	»	»	»	
- Toulouse	3	2	»	2	»	»	»	»	»	
- Villejuif	7	5	»	1	»	»	1	»	1	
Quartiers de semi-liberté										
- en maison d'arrêt	126	48	18	34	12	14	3	4	1	10
- en établissem. pour peines	4	»	2	2	»	»	»	»	»	13
Total métropole	183	75	26	49	17	16	9	5	5	13
Départements d'Outre-Mer	7	1	3	1	1	1	»	»	»	»
Total général	190	76	29	50	18	17	9	5	5	13

Semi-liberté accordée dès l'incarcération pour l'exécution de la peine

DIRECTIONS RÉGIONALES	Nombre de décisions d'admis- sions prononcées	Répartition des condamnés admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré volontai- rement le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre de détenus ayant réintégré l'établis- sément volon- tairement mais avec retard	Sanctions prises	
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involon- taires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspen- sions	Révoca- tions
Bordeaux	56	24	12	6	11	3	1	4	»	1
Dijon	191	75	41	37	14	24	4	4	4	18
Lille	270	125	60	56	19	10	4	7	2	25
Lyon	142	68	27	21	13	13	1	2	2	6
Marseille	19	11	3	3	1	1	»	»	»	»
Paris	234	129	39	32	14	20	7	4	»	13
Rennes	314	120	53	91	15	35	3	8	1	26
Strasbourg	170	78	23	36	18	15	6	6	»	10
Toulouse	95	23	4	52	11	5	1	»	»	1
Total général	1 491	653	262	334	116	126	27	35	9	100

Semi-liberté accordée dès l'incarcération pour l'exécution de la peine

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ETABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté est appliqué	Nombre de décisions d'admis- sions prononcées	Répartition des condamnés admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré volontai- rement le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre de détenus ayant réintégré l'établis- sément volon- tairement mais avec retard	Sanctions prises	
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involon- taires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspen- sions	Révoca- tions
Centres autonomes :										
- Bordeaux	23	11	4	2	6	»	3	»	»	1
- Corbeil	89	46	15	13	3	12	2	2	»	4
- Grenoble	32	18	7	2	5	»	»	»	»	3
- Maxeville	50	9	10	15	5	11	3	1	»	5
- Mulhouse	36	23	3	4	6	»	»	5	»	5
- Nantes	32	12	7	4	5	4	2	1	»	3
- Rennes	28	11	5	12	»	»	2	»	»	6
- Souffelweyersheim	26	11	7	2	5	1	3	»	»	»
- Thionville	26	18	1	4	2	1	»	»	»	»
- Toulouse	33	18	2	4	8	1	»	1	»	1
- Villejuif	92	55	17	9	6	5	1	2	»	4
Quartiers de semi-liberté :										
- en maison d'arrêt	994	407	177	259	62	89	11	23	9	68
- en établissem.pour peine	30	14	7	4	3	2	»	»	»	»
Total métropole	1 491	653	262	334	116	126	27	35	9	100
Départements d'Outre-Mer.	15	6	4	3	2	»	»	1	»	1
Total général	1 506	659	266	337	118	126	27	36	9	101

Semi-liberté accordée au cours de l'exécution de la peine

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté est appliqué	Nombre de décisions d'admis- sions prononcées	Répartition des condamnés admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré volontai- rement le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre de détenus ayant réintégré l'établis- sement volontai- rement mais avec retard	Sanctions prises	
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involon- taires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspen- sions	Révoca- tions
Centres autonomes :										
- Bordeaux	36	26	4	2	3	1	3	5	1	6
- Corbeil	73	51	9	2	2	9	4	1	»	5
- Grenoble	37	29	7	»	»	1	1	2	6	»
- Maxeville	33	15	9	2	4	3	1	»	»	5
- Mulhouse	48	32	5	6	3	2	9	»	9	»
- Nantes	23	10	3	2	5	3	»	1	»	1
- Rennes	35	13	14	5	»	3	»	1	»	1
- Souffelweyersheim	21	11	10	»	»	»	2	4	1	»
- Thionville	14	6	1	1	2	4	1	»	»	5
- Toulouse	30	22	5	1	»	2	1	2	»	3
- Villejuif	44	28	9	»	4	3	1	»	»	1
Quartiers de semi-liberté :										
- en maison d'arrêt	897	334	193	123	103	144	52	72	12	110
- en établissem.pour peine.	70	41	21	»	4	4	1	»	3	9
Total métropole	1 361	618	290	144	130	179	76	88	32	146
Départements d'Outre-Mer.	57	20	17	7	6	7	»	»	1	»
Total général	1 418	638	307	151	136	186	76	88	33	146

Semi-liberté

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

ÉTABLISSEMENTS où le régime de semi-liberté est appliqué	Nombre de décisions d'admis- sions prononcées	Répartition des condamnés admis à la semi-liberté selon l'infraction commise					Nombre de détenus n'ayant pas réintégré volontai- rement le quartier ou le centre de semi-liberté	Nombre de détenus ayant réintégré l'établis- sement volontai- rement mais avec retard	Sanctions prises	
		Infractions contre les biens	Infractions volontaires contre les personnes	Infractions involon- taires et infractions au code de la route	Abandon de famille	Autres infractions			Suspen- sions	Révoca- tions
Accordé au cours de l'exé- cution de la peine	1 418	638	307	151	136	186	76	88	33	146
Accordé dès l'incarcération pour l'exécution de la pei- ne	1 506	659	268	337	118	126	27	36	9	101
Ordonné par les juridic- tions de jugement	190	76	29	50	18	17	9	5	5	13
Total	3 114	1 373	602	538	272	329	112	129	47	260

	Semi-liberté ab-initio	Semi-liberté en cours de peine	Total
Répartition selon l'infraction com- mise :			
- Infractions contre les biens	735	638	1 373
- Infractions volontaires contre les personnes	295	307	602
- Infractions involontaires et infrac- tions au code de la route	387	151	538
- Abandons de famille	136	136	272
- Autres infractions	143	186	329
Total des admissions	1 696	1 418	3 114
Suspensions et révocations pronon- cées à titre de sanction :			
- Nombre	128	179	307
- Pourcentage d'échecs	7,54 %	12,62 %	9,85 %

D. — Effectifs des condamnés placés en chantiers extérieurs

En 1981, 1.622 détenus condamnés ont été placés en chantiers extérieurs; ils ont accompli 88.993 journées de travail.

Par rapport à 1980, ces chiffres marquent une notable augmen-
tation (16,52 %) du nombre des placements individuels, et une légère
diminution (6,87 %) du nombre des journées de travail.

On peut noter également, comme pour les années précédentes
qu'une partie importante de ces placements individuels est effectuée
dans les départements d'outre-mer.

Tableau récapitulatif sur les chantiers extérieurs
TABLEAU I - ANNEE 1981

ETABLISSEMENT à partir duquel des placements en chantier extérieur ont été effectués	Nombre de chantiers ouverts		Nombre de chantiers ouverts pendant l'année)	Nature du chantier			Surveillance du chantier		Nombre de placements individuels effectués	Nombre global des journées en chantier extérieur
	temporaires	permanents		agricole	industriel	corvées diverses	oui	non		
Maisons centrales	2	4	3	1	2	4	2	252	11 739	
Centres de détention	12	19	7	6	18	18	13	512	34 041	
Centres sanitaires	3	»	»	»	3	3	»	59	7 149	
C.S.L.	1	8	»	»	9	9	»	45	1 753	
Total	18	31	10	7	32	34	15	868	54 682	
Maisons d'arrêt	24	12	3	6	27	32	4	319	11 432	
Total	42	43	13	13	59	66	19	1 187	66 114	
D.O.M.	3	8	»	»	11	11	»	435	22 879	
Total général.	45	51	13	13	70	77	19	1 622	88 993	

Chantiers extérieurs
TABLEAU II - ANNÉE 1981

Directions Régionales	Nombre de chantiers ouverts		Nature du chantier			Surveillance du chantier		Nombre de placements individuels effectués	Nombre global des journées en chantier extérieur
	temporaires	permanents (ouverts pendant l'année)	agricole	industriel	corvées diverses	oui	non		
Bordeaux.....	4	9	4	6	3	8	5	392	13 032
Dijon.....	2	»	»	»	2	2	»	81	11 201
Lille.....	»	3	1	1	1	3	»	51	6 682
Lyon.....	1	1	»	»	2	2	»	8	371
Marseille.....	5	4	2	»	7	1	8	55	7 797
Paris.....	9	11	4	6	10	15	5	253	11 419
Rennes.....	4	6	2	»	8	9	1	216	13 087
Strasbourg.....	14	9	»	»	23	23	»	92	2 129
Toulouse.....	3	»	»	»	3	3	»	39	396
Total général.....	42	43	13	13	59	66	19	1 187	66 114

Tableau récapitulatif

Etablissements à partir desquels des placements en chantiers extérieurs ont été effectués	Nombre de chantiers		Nombre de placements individuels effectués	Nombre global des journées en chantiers ext.
	temporaires	permanents		
Etablissements pour peines	18	31	868	54 682
Maisons d'arrêt.....	24	12	319	11 432
Total.....	42	43	1 187	66 114
D.O.M.....	3	8	435	22 879
Total général.....	45	51	1 622	88 993

Evolution de 1974 à 1981

Années	Nombre de placements individuels	Nbre global de journées en chantier extérieur
1974	517	40 839
1975	658	49 425
1976	1 703	58 843
1977	919	56 641
1978	961	53 241
1979	1 338	79 951
1980	1 392	95 563
1981	1 622	88 993

3.- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PÉNALE

A.- Nature de l'infraction

La répartition des condamnés définitifs selon la nature de l'infraction a subi quelques modifications, légères pour la population masculine mais plus notoires pour la population féminine.

Dans la population masculine la baisse des effectifs des condamnés se traduit par une décroissance de toutes les infractions à l'exception de trois catégories d'entre elles dont les effectifs augmentent, à savoir les : meurtres-assassinats, parricides, les viols-attentats aux mœurs sur mineurs et les incendies volontaires.

Les trois infractions les plus fréquemment sanctionnées restent les mêmes, avec de légères modifications dans les proportions : vol (34,1 % le 1.1. 1982 contre 39 % le 1.1.1981); vol qualifié (14,2 % le 1.1.1982 contre 11,2 % le 1.1.1981), et meurtre-assassinat-parricide (12,8 % le 1.1.1982 contre 8,8 % le 1.1.1981).

S'agissant de la répartition des infractions en 7 grandes catégories (1), on assiste à une diminution de la part des atteintes aux biens et à une augmentation de la proportion des atteintes aux personnes et aux mœurs (sans que leurs positions relatives se modifient). Ce mouvement s'inscrit dans l'évolution suivie depuis 1976.

Dans la population féminine, les trois infractions les plus fréquentes restent les mêmes que les années précédentes, mais leur ordre et leur importance relative diffèrent nettement : meurtre-assassinat-parricide (20,7 % le 1.1.1982 contre 16 % le 1.1.1981), vol (20,1 % le 1.1.1982 contre 31,4 % le 1.1.1981), et coups à enfants (10,8 % le 1.1.1982 contre 9,2 % le 1.1.1981). Cette répartition se distingue donc de celle des hommes.

Le classement des infractions par grandes catégories selon leur fréquence dans le total des condamnations est modifié. Les atteintes aux personnes, dont la part passe de 32,5 % au 1^{er} janvier 1981 à 38,7 % le 1^{er} janvier 1982, prennent la première «place», et la délinquance non astucieuse (atteintes aux biens) dont la part passe de 40,0 % le 1^{er} janvier 1981 à 27,1 % le 1^{er} janvier 1982 régresse en deuxième position. Ici encore la répartition diffère de celle des hommes.

La progression de la part des atteintes aux personnes et en particulier du poste «meurtre-assassinat-parricide», est à relier à la progression du nombre des peines de réclusion criminelle.

(1) Nomenclature :

1. Atteintes aux personnes : meurtre - assassinat - parricide - infanticide - empoisonnement coups à enfants - CBV - avortement - homicide et blessures involontaires.
 2. Atteintes aux mœurs : viol - attentats aux mœurs (mineurs-adultes) outrage public à la pudeur - proxénétisme.
- Atteinte aux biens :
3. Délinquance non astucieuse : vol qualifié - vol - recel.
 4. Délinquance astucieuse : escroquerie - abus de confiance - faux et usage de faux - infraction à la législation sur les chèques.
 5. Ordre public : vagabondage - mendicité - infraction à la législation sur les étrangers.
 6. Cour de sûreté de l'Etat - infraction militaire : atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat - atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat - Infraction d'ordre militaire.
 7. Autres : incendie volontaire - divers.

Répartition des condamnées femmes selon la nature de l'infraction et l'âge (au 1^{er} janvier 1982)

Infraction	- de 18 ans	de 18 à 21 ans	de 21 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	50 ans et plus	Total	%
Meurtre, assassinat, parricide	»	2	7	17	22	14	14	76	20,7
Infanticide	»	»	»	»	3	»	»	3	0,8
Empoisonnement	»	»	»	»	2	1	1	4	1,1
Coups à enfant	»	»	5	16	16	2	1	40	10,8
Coups et blessures volontaires	»	2	1	1	7	6	3	20	5,4
Avortement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Homicides et blessures involontaires ordinaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	»	»	2	2	3	6	1	14	3,8
Viol, attentat aux mœurs sur adultes	»	»	1	»	1	»	»	2	0,5
Outrage public à la pudeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Proxénétisme	»	1	»	»	3	1	»	8	2,2
Vol qualifié	»	»	6	7	3	1	3	20	5,4
Vol	1	14	16	15	17	7	4	74	20,1
Escroquerie, abus de confiance	»	2	»	4	5	5	7	23	6,2
Recel	»	»	2	1	2	1	»	6	1,6
Infraction à la législation sur les chèques	»	»	»	4	1	»	1	6	1,6
Incendie volontaire	»	»	»	»	»	1	»	1	0,3
Faux et usage	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vagabondage, mendicité	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infraction à la législation sur les étrangers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infraction militaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Divers	1	5	16	24	17	6	3	72	19,5
Total	2	26	56	91	102	51	41	369	100

Répartition des condamnés hommes selon la nature de l'infraction et l'âge (au 1^{er} janvier 1982)

Infraction	— de							Total	%
	18 ans	de 18 à 21 ans	de 21 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	50 ans et plus		
Meurtre, assassinat, parricide	1	41	187	378	643	369	240	1 859	12,8
Infanticide	»	»	1	3	9	»	»	13	0,1
Empoisonnement	»	»	»	»	2	1	1	4	0,0
Coups à enfant	»	7	18	30	34	25	4	118	0,8
Coups et blessures volontaires	2	81	194	208	201	83	33	802	5,5
Avortement	»	»	»	2	4	2	4	12	0,1
Homicides et blessures involontaires ordinaires	»	12	16	21	38	9	5	101	0,7
Homicides et blessures involontaires circulation routière	»	3	9	9	13	10	7	51	0,4
Viol, attentat aux mœurs sur mineurs	4	42	76	119	179	198	87	705	4,9
Viol, attentats aux mœurs sur adultes	»	42	124	157	174	55	19	571	3,9
Outrage public à la pudeur	»	13	36	47	56	32	22	206	1,4
Proxénétisme	»	27	67	94	116	70	18	392	2,7
Vol qualifié	9	112	441	669	631	151	47	2 060	14,2
Vol	93	988	1 421	1 083	905	320	163	4 973	34,1
Escroquerie, abus de confiance	3	30	65	89	147	78	58	470	3,2
Recel	3	68	54	66	90	31	23	335	2,3
Infraction à la législation sur les chèques	»	21	46	80	43	19	19	228	1,6
Incendie volontaire	»	5	27	32	39	22	13	138	1,0
Faux et usage	»	20	20	36	34	18	15	143	1,0
Vagabondage, mendicité	»	»	2	2	10	6	6	26	0,2
Infraction à la législation sur les étrangers	»	20	13	25	15	12	3	88	0,6
Atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat	»	»	2	»	1	»	5	8	0,1
Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infraction militaire	»	57	34	23	10	5	»	129	0,9
Divers	3	106	245	271	289	117	60	1 091	7,5
Total	118	1 695	3 098	3 444	3 683	1 633	852	14 523	100

Répartition des condamnés hommes selon la nature de l'infraction

ÉVOLUTION DEPUIS 1976

Infractions	1er janvier 1976		1er janvier 1977		1er janvier 1978		1er janvier 1979		1er janvier 1980		1er janvier 1981		1er janvier 1982	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Atteintes aux personnes	2 379	14,8	2 531	15,1	2 831	16,0	3 217	17,5	3 395	17,9	3 784	18,2	2 960	29,4
Atteintes aux mœurs	1 192	7,4	1 198	7,1	1 303	7,4	1 591	8,7	1 714	9,0	1 994	9,6	1 874	12,9
Atteintes aux biens : - délinquance non astucieuse	9 968	62,0	9 962	59,5	10 210	57,9	10 046	54,7	10 253	54,1	10 951	52,8	7 368	50,7
- délinquance astucieuse	1 008	6,3	1 265	7,6	1 349	7,6	1 474	8,0	1 430	7,5	1 403	6,7	841	5,8
Ordre public	220	1,4	222	1,3	224	1,3	215	1,2	169	0,9	262	1,3	114	0,8
C.S.E. infractions militaires	277	1,7	364	2,2	339	1,9	369	2,0	311	1,6	468	2,3	137	0,9
Autres	1 021	6,4	1 206	7,2	1 387	7,9	1 441	7,9	1 700	9,0	1 891	9,1	1 229	8,5
Total	16 065	100	16 748	100	17 643	100	18 353	100	18 972	100	20 753	100	14 523	100

Répartition des condamnées femmes selon la nature de l'infraction

EVOLUTION DEPUIS 1976

Infractions	1er janvier 1976		1er janvier 1977		1er janvier 1978		1er janvier 1979		1er janvier 1980		1er janvier 1981		1er janvier 1982	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Atteintes aux personnes . .	89	30,9	100	28,7	119	29,1	121	30,8	126	28,4	152	32,5	143	38,7
Atteintes aux mœurs	5	1,7	10	5,4	17	4,1	15	3,8	21	4,7	19	4,1	24	6,5
Atteintes aux biens : - délinquance non astucieuse	140	48,6	154	44,1	179	43,8	162	41,1	174	39,2	187	40,0	100	27,1
- délinquance astucieuse . .	29	10,1	38	10,9	60	14,7	15	12,9	66	14,9	55	11,7	29	7,9
Ordre public	»	»	3	0,9	2	0,5	4	1,0	3	0,7	1	0,2	»	»
C.S.E. infraction militaire .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres	25	8,7	35	10,0	32	7,8	41	10,4	54	12,1	54	11,5	73	19,8
Total	288	100	349	100	409	100	394	100	444	100	468	100	369	100

B.— Nationalité

La population pénale compte 23 % de détenus de nationalité étrangère, proportion en augmentation par rapport aux années précédentes, tant pour les hommes que pour les femmes.

Répartition de la population pénale métropolitaine (1^{er} janvier 1981 et 1^{er} janvier 1982)

Nationalité	Hommes				Femmes			
	1er janvier 1981		1er janvier 1982		1er janvier 1981		1er janvier 1982	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
Français	30 092	79,8	22 481	76,7	1 010	81,1	768	77,8
Etrangers	7 596	20,1	6 853	23,3	236	18,9	218	22,1
Apatrides	23	0,1	19	»	»	»	1	0,1
Ensemble	37 711	100	29 353	100	1 246	100	987	100

C.— Instruction

La répartition de la population pénale par niveaux d'instruction varie peu. On note toujours la prépondérance des détenus de niveau primaire (77,4 %).

Répartition de la population pénale métropolitaine (1^{er} janvier 1981 et 1^{er} janvier 1982)

Niveau	Hommes				Femmes			
	1er janvier 1981		1er janvier 1982		1er janvier 1981		1er janvier 1982	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
Illettrés	3 749	9,9	3 017	10,3	170	13,6	131	13,3
Instruction primaire	29 155	77,4	22 738	77,5	960	77,1	757	76,7
Instruction secondaire ou supérieure . . .	4 807	12,7	3 598	12,2	116	9,3	99	10,0
Ensemble	37 711	100	29 353	100	1 246	100	987	100

IV.— INCIDENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

1.— INCIDENTS COLLECTIFS

On a dénombré, en 1981, 30 incidents collectifs. Ce chiffre pour 1980 se fixait à 25, pour 1979 à 36, pour 1978 à 38, et à 39 pour 1977. On constate donc une stabilisation des incidents collectifs. Ceux-ci, dans la plupart des cas, étaient sans gravité : 5 seulement ont nécessité l'appel aux forces de l'ordre, 2 ont entraîné leur intervention active à Nice et à Fleury-Mérogis.

2.— INCIDENTS INDIVIDUELS

A.— Actes d'agression

Le nombre des agressions contre les membres du personnel est en légère diminution, ainsi qu'en attestent les chiffres suivants :

— 1973	84 actes d'agression
— 1974	45 actes d'agression
— 1975	38 actes d'agression
— 1976	31 actes d'agression
— 1977	34 actes d'agression
— 1978	35 actes d'agression
— 1979	38 actes d'agression
— 1980	35 actes d'agression
— 1981	29 actes d'agression

B.— Evasions, fugues, tentatives

Les tableaux reproduits ci-après, comparés aux chiffres statistiques des années précédentes concernant les mêmes incidents, appellent les commentaires suivants :

a) Nette diminution des évasions à partir d'un établissement fermé.

— 1975	36 évasions concernant 54 détenus
— 1976	31 évasions concernant 51 détenus
— 1977	18 évasions concernant 27 détenus
— 1978	22 évasions concernant 32 détenus
— 1979	19 évasions concernant 26 détenus
— 1980	8 évasions concernant 11 détenus
— 1981	6 évasions concernant 8 détenus

Il convient de relever l'incident particulier suivant :

- Deux détenus se sont évadés à l'aide de complices venus de l'extérieur en hélicoptère le 27 février 1981 à Fleury-Mérogis (ils ont été repris tous deux dans la même année).

Au surplus, un détenu a été libéré par erreur à partir d'un établissement de la région parisienne.

b) Nette diminution des tentatives d'évasion

— 1975	110 tentatives d'évasion concernant 203 détenus
— 1976	122 tentatives d'évasion concernant 230 détenus
— 1977	105 tentatives d'évasion concernant 216 détenus
— 1978	93 tentatives d'évasion concernant 172 détenus
— 1979	82 tentatives d'évasion concernant 169 détenus
— 1980	53 tentatives d'évasion concernant 99 détenus
— 1981	43 tentatives d'évasion concernant 88 détenus

Il convient de relever un incident concernant un détenu condamné à mort :

- tentative d'évasion d'un condamné à mort avec blessures graves à surveillant le 23 février 1981.

c) Diminution des fugues et tentatives de fugues à partir d'établissements ouverts ou de chantiers extérieurs par rapport aux années précédentes.

— 1975 .	45 fugues et tentatives de fugues concernant 64 détenus
— 1976 .	47 fugues et tentatives de fugues concernant 68 détenus
— 1977 .	33 fugues et tentatives de fugues concernant 42 détenus
— 1978 .	31 fugues et tentatives de fugues concernant 38 détenus
— 1979 .	36 fugues et tentatives de fugues concernant 54 détenus
— 1980 .	26 fugues et tentatives de fugues concernant 36 détenus
— 1981 .	24 fugues et tentatives de fugues concernant 30 détenus*

d) Diminution des évasions, tentatives d'évasion et fugues de détenus placés sous la garde des services ne relevant pas de l'Administration pénitentiaire par rapport à 1978.

— 1975	36 évasions (1) concernant 38 détenus
— 1976	59 évasions concernant 60 détenus
— 1977	29 évasions concernant 31 détenus

* parmi eux 14 jeunes condamnés du centre de détention d'Oermingen (16 en 1980, 37 en 1979).

(1) évasions, tentatives d'évasion et fugues

- 1978	29	évasions concernant	30	détenus
- 1979	19	évasions concernant	26	détenus
- 1980	25	évasions concernant	26	détenus
- 1981	12	évasions concernant	12	détenus

INCIDENTS

A.— Evasions, fugues et tentatives commises par des détenus placés sous la garde des services pénitentiaires

	Evasions		Nombre de détenus	
	1980	1981	1980	1981
1) Evasion :				
- à partir d'un établissement fermé				
- par bris de prison	6	2	9	3
- par ruse	2	4	2	5
- au cours d'une extraction par les services pénitentiaires	»	»	»	»
- au cours d'un transfèrement administratif. . .	»	»	»	»
Total	8	6	11	8
2) Tentatives :				
- à partir d'un établissement fermé	53	43	99	88
- au cours d'un transfèrement administratif. . .	»	»	»	»
Total	53	43	99	88

B.— Fugues et tentatives de fugues commises par des détenus placés dans un établissement ouvert ou admis à un régime de confiance

	Incidents		Nombre de détenus	
	1980	1981	1980	1981
1) Fugues :				
- prison-école d'Oermingen	12	9	18	14
- centre pénitentiaire de Casabianda	»	2	»	2
- autres établissem. ouverts, chantiers extérieurs	9	13	9	14
- corvées.	3	»	4	»
Total	24	24	31	30
2) Tentatives :				
- prison-école d'Oermingen	»	»	»	»
- autres établissements ouverts	2	»	»	5
Total	2	»	»	5

C.— Evasions ou fugues de détenus placés sous la garde de services ne relevant pas de l'Administration pénitentiaire

	Incidents		Nombre de détenus	
	1980	1981	1980	1981
1) Evasions ou fugues :				
- à partir d'un établissement hospitalier	19	7	20	7
- au cours d'une extraction pour soins ou pour un autre motif sous la garde d'un personnel n'appartenant pas à l'Administration pénitentiaire.	»	»	»	»
- au cours d'une extraction ou d'une translation judiciaire	6	5	6	5
Total	25	12	26	12

V.— SITUATION DE LA POPULATION PÉNALE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le tableau des effectifs de la population pénale au 1^{er} janvier 1982, dont les chiffres suivent, montre, par comparaison avec l'exercice précédent, que ces effectifs dans les D.O.M. (1207 détenus hommes et femmes), globalement considérés, sont en nette diminution par rapport au 1^{er} janvier de l'année précédente (1408 détenus), soit moins 24,28 %.

Ils avaient accusé une augmentation de 7 % en 1977 par rapport à 1976 et 3,27 % en 1978 par rapport à 1977 (l'effectif étant resté stable en 1979 par rapport à l'année précédente) et + 11,80 % en 1980.

Ainsi, les effectifs calculés les années précédentes par rapport à 1975 (1204 détenus) base 100 (qui s'étaient élevés à 117,28 %) sont revenus (à trois unités près) au chiffre de 1975 (100,25 %).

A La Réunion, le centre de détention de La Plaine des Galets fonctionne en permanence à pleine capacité avec 180 condamnés en moyenne pour 200 places disponibles.

Dans cet établissement, qui reçoit les condamnés affectés à la mise en valeur et l'exploitation du domaine agricole attenant et au surplus à la construction d'ouvrages divers tels que l'aménagement des voies d'accès et réseaux de communication, il est entrepris de créer 200 à 250 places supplémentaires afin de dégager les locaux de Saint-Denis et de permettre leur réaménagement dans un programme de travaux de rénovation de l'ensemble de la maison centrale.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION PÉNALE OUTRE-MER

Sur le plan général si la population pénale a diminué au point de revenir aux effectifs de 1975, il y a lieu de relever que ceux-ci ont augmenté de 42,37 % en Guyane (84/59).

Les diminutions constatées dans les 3 autres départements se fixant respectivement à :

- 5,45 % à la Guadeloupe;
- 16,80 % à la Martinique;
- et — 21,15 % à la Réunion.

Incidents

a.— Evasions : Guadeloupe

- Le 23 janvier 1981 à Pointe-à-Pitre, évasion d'un condamné à une longue peine par les toits de l'établissement.
- Le 30 août 1981 à Pointe-à-Pitre, évasion et capture le même jour d'un prévenu.
- Le 30 octobre 1981 à Basse-Terre, évasion et capture le même jour de 3 prévenus.

b.— Tentatives d'évasion : Guyane, Martinique

- Le 2 mars 1981, à Fort-de-France, tentative d'évasion de 8 prévenus.
- Les 24 et 25 décembre 1981 à Cayenne, tentative d'évasion de 3 prévenus.

c.— Suicide

Le 31 octobre 1981, suicide par pendaison à Fort-de-France d'un condamné à une longue peine.

d.— Mouvements collectifs

- Le 25 mai 1981, mouvement collectif de refus d'aliments et de réintégrer les cellules à Basse-Terre pour 12 détenus, les forces de l'ordre sont intervenues pour leur faire réintégrer leur dortoir.
- Le 31 octobre 1981, à Fort-de-France, mouvement collectif de protestation de la population pénale à la suite du suicide précédemment indiqué.

2

**RÉGIMES PÉNITENTIAIRES
ET
AFFECTATIONS DES DÉTENUIS**

I.— RÉFORMES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

A.— Réformes législatives

Aucun texte relatif à l'exécution des peines privatives de liberté n'a été présenté au Parlement durant l'année 1981. En revanche, le Parlement a adopté la loi n° 81-736 du 4 août 1981 portant Amnistie.

Le Président de la République a pris également un décret de grâces collectives à l'occasion du nouveau septennat et de la fête nationale du 14 juillet 1981.

B.— Réformes réglementaires

- Un décret n° 81-286 du 30 mars 1981 modifiant le décret n° 64-754 du 25 juillet 1964 a été pris en ce qui concerne l'organisation du Ministère de la Justice.

Ce texte énumère les attributions respectives de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et celles du Service de l'Administration Générale et de l'Équipement en ce qui concerne les équipements mobiliers et immobiliers de l'ensemble des services qui relèvent du Garde des Sceaux.

- Un décret n° 81-984 du 30 octobre 1981 a institué un comité de probation et d'assistance aux libérés auprès de chaque tribunal de grande instance.

C.— Circulaires

Le 11 mars 1981, une circulaire G 71 a rappelé les conditions de transfèrement des détenus à l'occasion d'une permission de sortir, d'une suspension ou d'un fractionnement de peine, ainsi que d'un emprisonnement en semi-liberté.

Dans le domaine de la détention des mineurs, une circulaire du 15 juin 1981 a été prise par la Direction de l'Administration Pénitentiaire en collaboration avec la Direction de l'Éducation Surveillée dans le but de limiter au strict nécessaire la durée de la détention des mineurs et d'améliorer les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

S'agissant de la vie en détention, une circulaire du 5 juin 1981 a défini les conditions de création d'un fichier nominatif des détenus

au travail, qui permettra d'éviter les sources d'erreurs relatives aux renseignements recueillis sur les personnes concernées et de résorber rapidement ces insuffisances.

Le 5 mai 1981, une circulaire L 252 a rappelé la nécessité du bon fonctionnement des séances d'éducation physique et sportive dans les établissements pénitentiaires et le grand intérêt qui s'attache au développement de ces activités.

Le 11 mai 1981, une circulaire M 520 - P 512 - P 52 visant à améliorer les modalités d'exercice des fonctions des visiteurs de prison leur a permis de suppléer en partie les familles défaillantes de certains détenus. Dans cet esprit, la réglementation relative aux colis de linge et à l'envoi de subsides aux détenus a été étendue aux visiteurs de prison.

Le 12 mai 1981, une circulaire P 13 K 3 a été prise en vue d'améliorer les relations entre l'Administration et les proches d'un détenu malade ou décédé.

Le 3 septembre 1981, une circulaire L 52 a regroupé dans un document unique la réglementation relative aux prestations sociales des détenus et de leurs familles au regard de différents régimes sociaux.

Enfin, le 24 juin 1981, une circulaire a été adressée aux Juges de l'Application des Peines et aux Services extérieurs de l'Administration Pénitentiaire en vue de préparer l'accueil des détenus libérés en vertu de la loi d'Amnistie.

II.— LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

S'agissant de la mise en place de moyens matériels modernes susceptibles d'aider les agents dans leur mission de surveillance, douze portiques de détection ont été installés (Maisons d'Arrêt de Loos, Valenciennes, Dijon, Marseille, Nice, Bordeaux-Gradignan, Rennes, Nantes, Nancy, Metz et prisons de Lyon (deux)).

De même, les maisons d'arrêt de Digne, Tours et Loos ont été dotées d'une caméra pour la porte d'entrée et le centre de détention de Melun d'un système plus complet de surveillance par télévision.

Les moyens de communications nouveaux ont été étendus avec la mise en place d'émetteurs d'alarme individuels au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis et à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy et d'émetteurs-récepteurs aux prisons de Fresnes et au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

La surveillance des établissements par circuit de télévision et les moyens de communications ci-dessus énoncés sont d'ailleurs, en application des nouvelles orientations de la politique pénitentiaire, appelés à connaître un développement sensible eu égard aux avantages présentés : localisation rapide de l'incident et, corrélativement, célérité dans la recherche et la mise en œuvre des procédures de résolution.

Des matériels modernes tels que les détecteurs manuels ont été également acquis et répartis dans les différents établissements.

La rationalisation de l'armement déjà entreprise a conduit à reverser aux Domaines les armes de poing superflues et à envisager un prochain reversement de certaines armes d'épaule.

Parallèlement, les consignes classiques de surveillance ont été rappelées, à la suite notamment des missions effectuées par la Brigade de Sécurité Pénitentiaire. La mise à jour des plans de protection et d'intervention déjà entrepris pour certains établissements a été poursuivie et des démarches ont été effectuées par l'intermédiaire des Directions Régionales auprès des autorités préfectorales concernées en vue de faire inscrire certains établissements aux répertoires départementaux des points sensibles, en application de l'instruction générale interministérielle n° 2600 du 26 septembre 1977.

Enfin le répertoire, comprenant pour la première fois l'ensemble des établissements, a été remis à jour et diffusé auprès des autorités judiciaires et préfectorales.

III.— RÉPARTITION DES CONDAMNÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PEINE EN 1981

A.— Aperçu général de l'orientation des condamnés à une longue peine

Au cours des sept dernières années, le nombre des condamnés ayant à subir une longue peine au sens de l'article D 76 du code de procédure pénale, qui ont fait l'objet d'une notice d'orientation, a évolué comme suit :

— année 1975	5316	notices d'orientation
— année 1976	5662	notices d'orientation
— année 1977	5442	notices d'orientation
— année 1978	5486	notices d'orientation
— année 1979	5417	notices d'orientation
— année 1980	6312	notices d'orientation
— année 1981	5682	notices d'orientation

Ce qui met en évidence une diminution de 10 % ou 630 notices par rapport à 1980 et le retour (à 20 unités près) au chiffre des notices reçues en 1976.

Le bureau de l'Individualisation des Régimes de Détention a été amené, au vu des 5682 notices d'orientation qui lui ont été adressées, à :

- prononcer une affectation directe pour 4723 condamnés;
- prescrire une observation au C.N.O. pour 489 condamnés;
- différer sa décision pour 458 condamnés (enquête complémentaire, pourvoi en cassation, traitement médical en cours...).

L'examen des notices d'orientation parvenues à l'Administration centrale permet les commentaires suivants quant à la durée de la peine restant à subir, l'âge et l'origine géographique des condamnés.

1.— DURÉE DE LA PEINE RESTANT A SUBIR

A.— Analyse des notices d'orientation

68 % des peines sont inférieures à 3 années d'emprisonnement, tandis que 32 % sont égales ou supérieures à 3 années d'emprisonnement. Pour 1978, ces pourcentages atteignaient respectivement

69,70 % et 30,30 % en 1979; 70,40 % et 29,60 % et en 1980; 70,68 % et 29,50 %.

Le tableau suivant résume l'évolution au cours des sept dernières années du nombre de notices d'orientation établies en ce qui concerne les peines supérieures à 5 ans d'emprisonnement :

Peines	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	20 ans et plus	R.C.P.	Total
1975	465	185	8	28	686
1976	555	270	8	53	886
1977	527	218	11	47	803
1978	561	272	8	37	878
1979	525	240	16	26	807
1980	678	276	14	32	1 000
1981	697	248	17	34	996
Variation en unités enregistrées en 1981 par rapport à l'année précédente	+ 19	- 28	+ 3	+ 2	- 4

b.— Appréciation d'ensemble

On constate ainsi une diminution de 10 % du nombre des notices par rapport à 1980; en 1980, le nombre de l'ensemble des notices d'orientation était en augmentation de 895 unités ou 16,52 %, celui des peines supérieures à 5 ans d'emprisonnement, pendant la même période (stable en 1981) avait augmenté de 193 unités ou 23,92 %. Il reste supérieur de 45,20 % par rapport à 1975.

2.— AGE

4881, soit 85,90 % des condamnés (pour 87,77 % en 1980 et 86,49 % en 1979) étaient âgés de moins de 40 ans parmi lesquels :

- 1243, soit 21,88 % étaient âgés de moins de 23 ans;
- 2102, soit 37,00 % étaient âgés de 23 ans à moins de 30 ans;
- 1536, soit 27,03 % étaient âgés de 30 ans à moins de 40 ans.

Pour l'année 1980, ces 3 pourcentages se fixaient respectivement à 26,16 %, 37,27 %, 25,32 %.

Directions régionales	1975		1976		1978		1979		1980		1981			
	Nombre de notices	% par rapport à l'ensemble	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang	Rang		
Paris	1 270	23,90	1	1 578	27,87	1	1 857	34,28	1	2 355	37,30	1	1 986	34,94
Lille	864	16,25	2	832	14,70	2	635	11,72	3	576	9,13	4	568	10,00
Marseille	752	14,15	3	706	12,47	3	695	12,83	2	867	13,74	2	668	11,76
Strasbourg	533	10,00	5	515	9,10	4	523	9,66	4	485	7,68	5	516	9,08
Rennes	576	10,85	4	587	10,37	4	475	8,77	5	484	7,67	6	539	9,49
Lyon	405	7,60	6	438	7,47	6	376	6,94	6	585	9,27	3	445	7,83
Toulouse	290	5,45	9	359	6,35	7	368	6,79	7	437	6,92	7	414	7,29
Dijon	334	6,30	7	330	5,80	8	266	4,91	8	292	4,63	8	291	5,12
Bordeaux	292	5,50	8	317	5,60	9	222	4,10	9	231	3,66	9	255	4,49
Ensemble	5 316	100		5 662	100		5 417	100		6 312	100		5 682	100

3.- ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Sur 5682 notices d'orientation établies en 1981, 1986 provenaient de la seule région pénitentiaire de Paris, soit 34,95 %, 3696 émanant des huit autres régions pénitentiaires, soit 65 %.

Ces chiffres étaient respectivement de 2355 (37,30 %), 3957 (62,7 %) en 1980 et de 1957 (34,28 %), 3560 (65,72 %) en 1979.

Le tableau précédent retrace l'évolution du nombre des notices sur sept ans, en situant les différentes régions pénitentiaires les unes par rapport aux autres.

B.- Répartition par établissement des 4723 condamnés affectés directement par l'administration centrale

- Maintien en maison d'arrêt de 2511 condamnés, soit 53,17 % (47,33 % en 1979 et 49,33 % en 1980).

- 139 ont été affectés directement en maison d'arrêt ou sont demeurés au titre du maintien des liens familiaux ou encore pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, au titre de la formation professionnelle à poursuivre.

- 2.372 ont été laissés à la disposition des directeurs régionaux des services pénitentiaires, soit 325 ou 88 % par rapport à 1980.

- au surplus 107 ont été affectés dans des maisons d'arrêt ou quartiers de maison d'arrêt réservés aux jeunes détenus (M.A. de Bordeaux, C.J.D. de Fleury-Mérogis);

- Femmes : 175 en 1980

- Centre pénitentiaire de Rennes pour femmes : 147 condamnées, soit 3,11 %.

- Centres de détention pour hommes (à l'exclusion des établissements sanitaires :

- centres de jeunes condamnés	381
- centres de détention fermés (cycle court)	717
- centres de détention fermés (cycle long)	96
- centres de détention ouverts	83

Total des condamnés 1.277

- Maisons centrales pour hommes (à l'exclusion des établissements sanitaires) :

- maisons centrales (cycle court)	405
- maisons centrales (cycle long)	121
- prisons ou quartiers de sécurité renforcée	2

Total des condamnés 528

Enfin, 153 détenus ont reçu des affectations diverses : 43 ont été dirigés sur les services généraux des établissements, 110 dans les établissements sanitaires.

Par rapport à l'année 1980, on peut noter une diminution générale des affectations en centre de détention (1277 contre 1604) et en maison centrale (528 contre 803).

Cette nette diminution des affectations en 1981 s'explique par la diminution générale des effectifs due aux mesures de grâce et amnistie.

C.— Activités du C.N.O. au cours de l'année 1981

Au cours de l'année 1981, 489 condamnés ont été affectés au centre national d'orientation des prisons de Fresnes, 434 d'entre eux ont fait l'objet d'une décision d'affectation dans la même année. Pendant cette période, 443 détenus ont été soumis à une observation. Il convient en effet de rappeler que les condamnés ainsi examinés ne sont pas nécessairement ceux qui ont été affectés au C.N.O. pendant l'année 1981 (1).

Les décisions prises à l'issue des 434 observations effectuées par le C.N.O. des prisons de Fresnes au cours de l'année 1981 ont été les suivantes :

— maintien en maison d'arrêt	2
— centres de détention	247
— maisons centrales	170
— établissements sanitaires	15
— Q.S.R.	0

On observe ainsi que 57 % des détenus examinés en 1981 par le C.N.O. ont été affectés en centre de détention.

Pour les années précédentes, le pourcentage se fixait de la manière suivante :

— année 1976	59,25 %
— année 1977	58,90 %
— année 1978	70,93 %
— année 1979	69,48 %
— année 1980	53,38 %

(1) Se reporter aux rapports des exercices précédents.

D.— Répartition des condamnés ayant fait l'objet d'une notice d'orientation en 1981 en fonction de l'âge et ayant un reliquat de peine inférieur à 5 ans à subir

Elle peut se résumer dans le tableau ci-après des années 1976 à 1981 :

Année		— de 18 ans	de 18 à 30 ans	de 30 à 45 ans	45 ans et plus
1976	Nombre (1)	46	2843	1217	288
	% (2)	0,81	50,21	21,49	6,08
1977	Nombre	61	3056	1187	286
	%	1,12	56,16	21,81	5,26
1978	Nombre	33	2934	1299	294
	%	0,60	53,48	23,68	5,36
1979	Nombre	36	2845	1382	319
	%	0,66	52,52	25,51	5,89
1980	Nombre	35	3397	1549	315
	%	0,51	53,83	24,51	5,00
1981	Nombre	33	2834	1470	349
	%	0,58	49,88	25,87	6,14

(1) Nombre de condamnés à une peine de 1 à 5 ans.

(2) % par rapport à l'ensemble des notices d'orientation (5682 en 1981).

E.— Les effets du décret de grâce du 14 juillet 1981 et de la loi d'amnistie du 5 août 1981

Chaque année, un nombre important de condamnés devait être maintenu en maison d'arrêt, faute de places disponibles dans les établissements pour peines. Les mesures gracieuses de juillet et août 1981 ont eut pour effet de ramener les effectifs généraux de la population pénale de 38.968 détenus (hommes et femmes, métropole) au 1^{er} janvier 1981 (41.131 au 1^{er} avril 1981) à 30.340 détenus au 1^{er} janvier 1982. Au 1^{er} janvier 1981, 1320 condamnés étaient en

instance de transfèrement sur leur destination pénale. Au 1^{er} janvier 1982, ils n'étaient plus que 678, soit une diminution de près de la moitié (– 48,64 %) de cet effectif.

Cette importante réduction a cependant porté préférentiellement sur les condamnations à de courtes peines et le tableau ci-dessous témoigne d'une «file d'attente» encore importante pour les centres de détention moyennes peines (273) et les maisons centrales longues et moyennes peines (182 + 166).

	1.1.1981 (1)	1.1.1982 (1)	Variation par rapport à 1980	
			nombre	%
Nombre de détenus en instance de transfèrement	1 320	678	642	– 48,64
dont :				
- dans C.D. longues peines	115	57	58	– 50,43
- dans C.D. moyennes peines.	696	273	423	– 60,78
- dans M.C. sécurité ordinaire longues peines	211	182	29	– 13,74
- dans M.C. sécurité ordinaire moyennes peines.	298	166	432	– 44,30
Divers (hors classement) C.N.O. sanitaires, etc.	(79)	(118)	»	

(1) Certains de ces condamnés ont été affectés dans les établissements pour peines au cours du deuxième semestre 1980.

I.– Affectations prononcées en 1981 par l'Administration Centrale (1)

	Affectations prononcées sur :		TOTAL
	notice d'orien- tation	dossiers C.N.O. (1981)	
I.- Centres de détention			
a) Etablissements pour adultes			
<i>Cycle long</i>			
– Centre de détention de Caen	44	29	73
– Centre de détention de Muret.	52	49	101
<i>Cycle court</i>			
– Centre de détention de Eysses	116	20	136
– Centre de détention de Mauzac.	99	3	102
– Centre de détention de Melun	76	42	118
– Centre de détention de Mulhouse	91	2	93
– Centre de détention de Riom.	158	»	158
– Centre de détention de Toul	138	35	173
– Centre de détention de Clairvaux.	39	6	45
b) Etablissements pour jeunes condamnés			
– Centre de détention d'Oermingen	123	5	128
– Centre de détention de Loos	113	22	135
– Centre de détention d'Écrouves (2)	145	5	150
c) Etablissements sanitaires			
– Centre sanitaire de Liancourt.	67	7	74
– Centre sanitaire d'Eysses	27	»	27
d) Etablissements ouverts - chantiers extérieurs			
– Centre agricole de Casabianda	70	6	76
– Centre de détention de Fontevraud	13	»	13
e) Femmes			
– Centre pénitentiaire de Rennes (3)	147	»	147
A reporter	1 518	231	1 749

**Affectations prononcées en 1981
par l'Administration Centrale (suite)**

	Affectations prononcées sur :		TOTAL
	notice d'orientation	dossiers C.N.O. (1981)	
II. — Maisons centrales			
Reports	1 518	231	1 749
a) Etablissements pour adultes			
<i>Cycle long</i>			
— Maison centrale de Châteauroux-St-Maur . . .	20	45	65
— Maison centrale de Clairvaux	39	28	67
— Maison centrale d'Ensisheim	27	19	46
— Maison centrale de Nîmes	35	14	49
<i>Cycle court</i>			
— Maison centrale de Poissy	113	28	141
— Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré.	185	29	214
— Maison centrale de Haguenau	107	»	107
b) Etablissements sanitaires			
— Centre d'observation de Château-Thierry . . .	5	5	10
— Centre de réadaptation de Haguenau	5	»	5
— Maison centr.de Poissy (malades chroniques)	5	»	5
c) Prisons ou quartiers de sécurité renforcée. . .	2	»	2
III. — Centres médicaux divers			
— M.A. de la Santé (C.M.P.) Lyon (C.M.P.) . . .	»	»	»
— Maison d'arrêt de Pau (infirmerie spéciale) . .	1	»	1
— Autres affectations sanitaires	»	»	»
IV. — Services généraux des établissements. . . .	43	1	44
A reporter	2 105	400	2 505

**Affectations prononcées en 1981
par l'Administration Centrale (suite)**

	Affectations prononcées sur :		TOTAL
	notice d'orientation	dossiers C.N.O. (1981)	
Reports	2 105	400	2 505
V. — Affectations en maison d'arrêt			
a) Maisons d'arrêt réservées aux jeunes détenus (M.A. de Rochefort - M.A. de Bordeaux - C.J.D. de Fleury-Mérogis) (4)	107	3	110
b) pour le maintien des liens familiaux	139	»	139
c) mise à la disposition des directeurs régionaux	2 372	4	2 376
	4 723	407	5 130
Libérés par grâces et amnistie	12	»	12
VI. — Décisions différées en raison de la situation pénale (poursuite en cassation, autres affaires, examens complémentaires)	458	82	540
Total des notices d'orientation reçues en 1981 par l'Administration Centrale	5 193	489	5 682

N.B. — I et III. Les modalités d'hospitalisation des détenus en général (condamnés et prévenus) ayant été simplifiées et rendues rapidement exécutoires, les condamnés faisant l'objet d'une notice d'orientation d'une part et proposés pour une affectation médicale urgente d'autre part, échappent au régime de classification normale. Dans la plupart des cas, ils sont immédiatement dirigés sur le centre médical approprié à leur état de santé.

- 1) Cette statistique concerne tous les condamnés qui font l'objet d'une notice d'orientation comme ayant un reliquat de peine à subir supérieur à un an ainsi que les jeunes condamnés dont le reliquat de peine est compris entre 9 mois et un an.
- 2) Le centre de détention d'Ecrouves étant réservé aux jeunes condamnés, les affectations dans cet établissement concernent des délinquants ayant à subir une peine permettant de suivre un stage de formation professionnelle (moins de 5 ans et 2 ans minimum).
- 3) Le centre pénitentiaire de Rennes comporte trois quartiers soumis à 3 régimes distincts (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale).
- 4) La décision de maintien de jeunes détenus au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (C.J.D.) pour la formation professionnelle, alors qu'ils y séjournaient déjà, est comprise dans le nombre des affectations en maisons d'arrêt et mises à la disposition des directeurs régionaux (pour Paris). 89 jeunes condamnés ont été concernés par une telle décision.

II - Schéma des affectations données aux condamnés à une longue peine. (5130)

1981

MAISONS D'ARRÊT 50,40%

Décisions de maintien ou affectations

a'') Maintien des jeunes condamnés
110 condamnés - 2,14 %

b'') Mise à disposition des
directeurs régionaux, maintien
des liens familiaux
2515 condamnés - 49,03 %

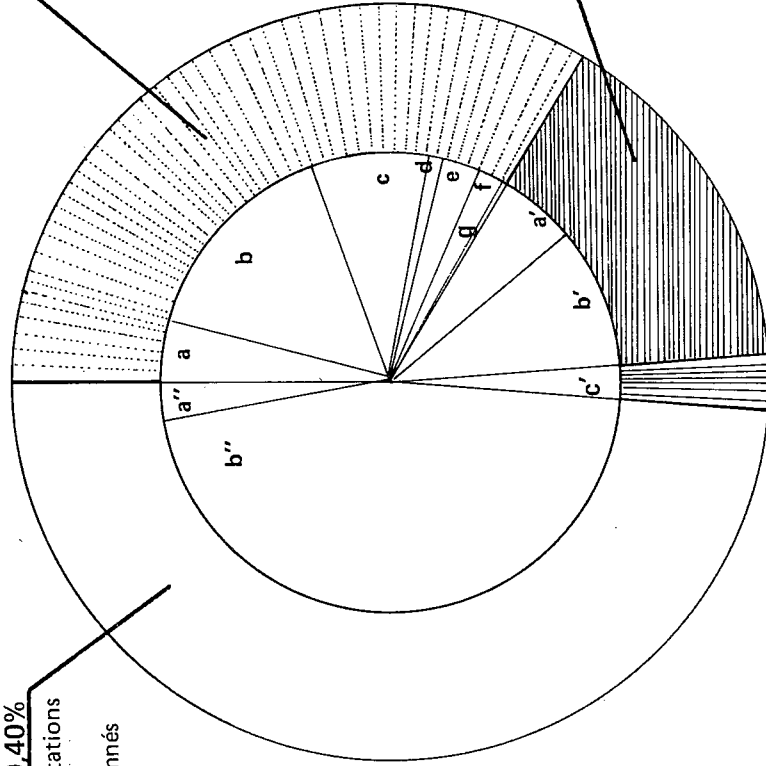
Centres de détention 34,95 %

- a) Établissements pour adultes
cycle long - 174 condamnés - 3,40%
- b) Établissements pour adultes
cycle court - 825 condamnés - 16,08 %
- c) Établissements pour jeunes condamnés
413 condamnés - 8,05 %
- d) Établissements sanitaires
101 condamnés - 1,97 %
- e) Établissements ouverts
89 condamnés - 1,73 %
- f) Établissements pour femmes
147 condamnés - 2,87 %
- g) Services généraux des établissements
pénitentiaires - 44 condamnés - 0,86 %

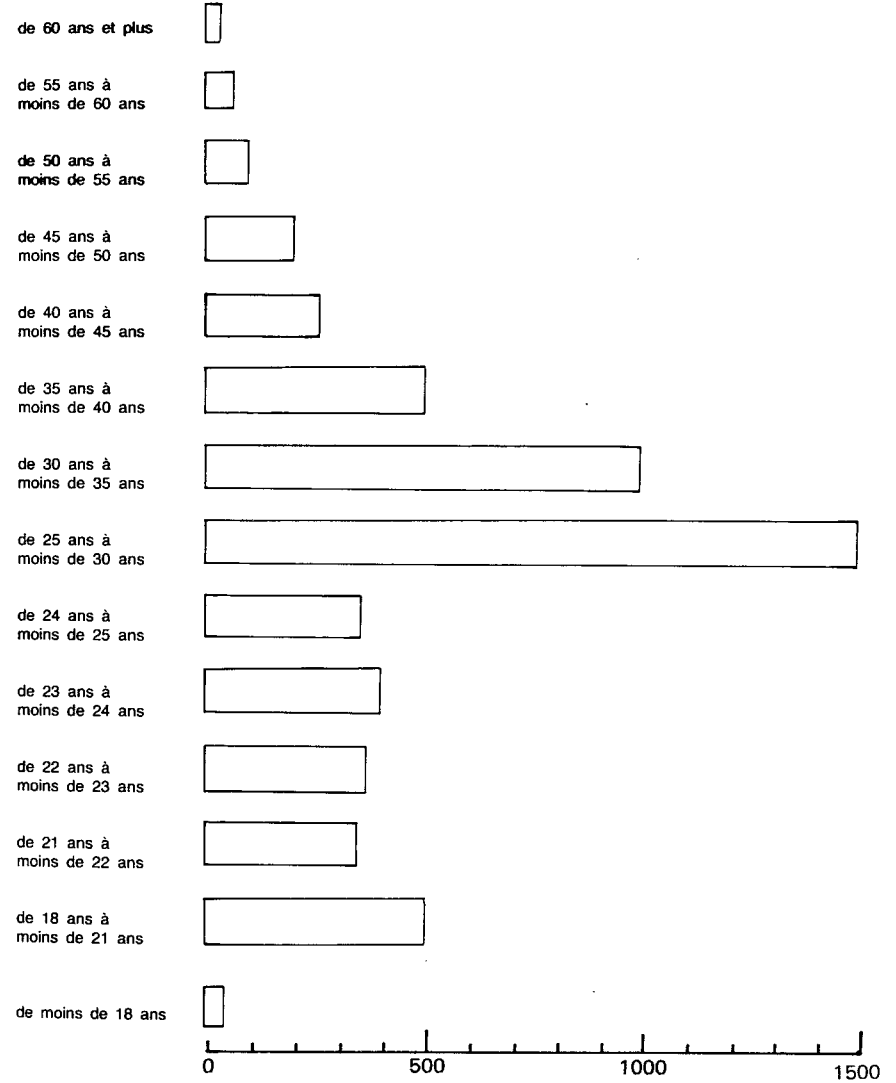
Maisons centrales 13,88 %

Établissements pour adultes

- a') cycle long : 227 condamnés - 4,42%
- b') cycle court : 464 condamnés - 9,04 %
- c') centres médicaux : 21 condamnés - 0,41 %



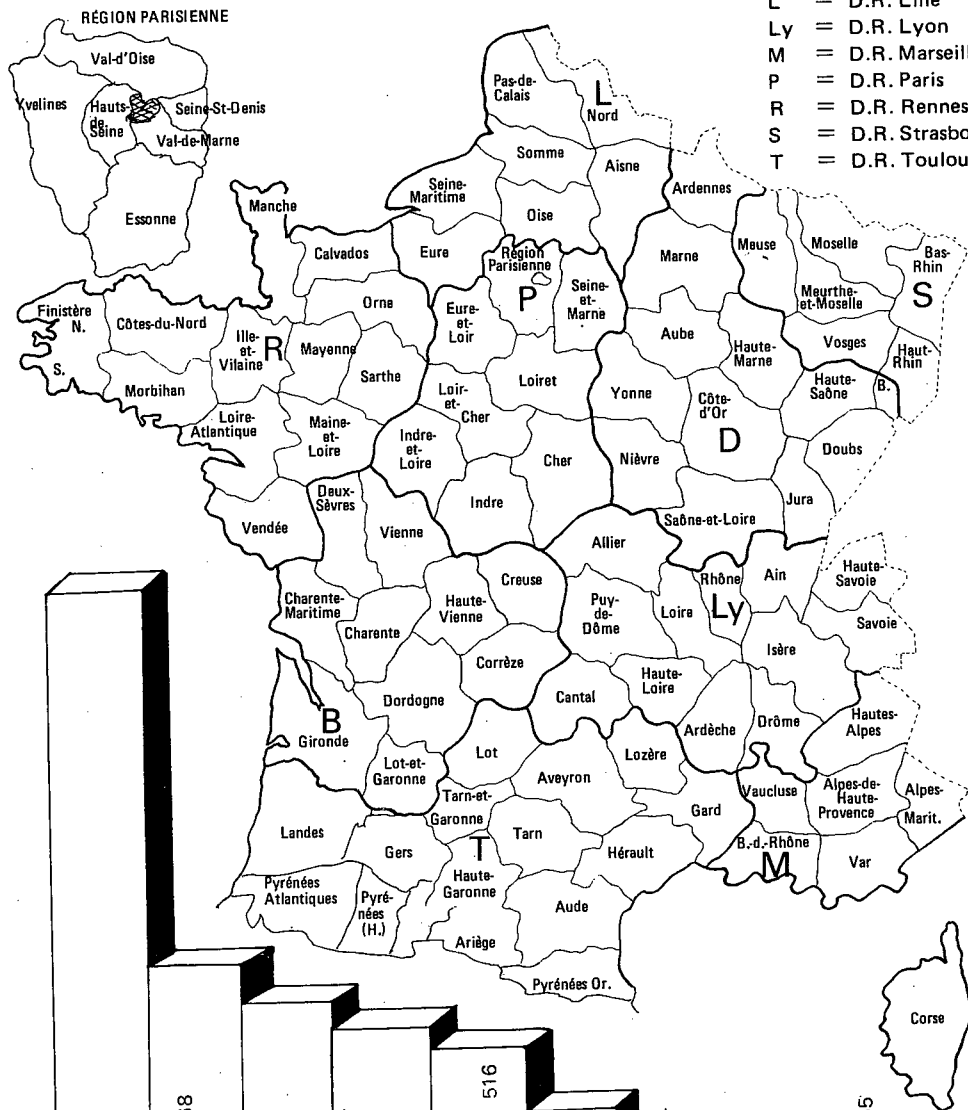
III. - Répartition
par groupes d'âges des 5682 condamnés
ayant fait l'objet d'une notice d'orientation
au cours de l'année 1981



IV - Origine des 5682 condamnés ayant fait l'objet d'une notice d'orientation

1981

- B = D.R. Bordeaux
- D = D.R. Dijon
- L = D.R. Lille
- Ly = D.R. Lyon
- M = D.R. Marseille
- P = D.R. Paris
- R = D.R. Rennes
- S = D.R. Strasbourg
- T = D.R. Toulouse



Étude portant sur 5.682 condamnés ayant fait l'objet d'une notice d'orientation

AGE	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE A SUBIR								Total	%		
	Moins de 1 an	1 an à moins de 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 7 ans	7 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans			20 ans et plus	peine perpétuelle
Moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 15 ans à moins de 18 ans	5	12	6	8	2	4	1	0	0	0	0	0,67
De 18 ans à moins de 21 ans	59	230	104	84	42	9	10	10	0	1	549	9,66
Total	64	242	110	92	44	13	11	10	0	1	587	10,33
De 21 ans à moins de 22 ans	18	94	69	49	37	24	11	7	0	3	312	5,49
De 22 ans à moins de 23 ans	29	121	62	56	34	16	14	9	0	3	344	6,05
Total	47	215	131	105	71	40	25	16	0	6	656	11,55
De 23 ans à moins de 24 ans	22	110	73	63	50	21	14	7	0	2	362	6,37
De 24 ans à moins de 25 ans	18	113	47	57	37	27	18	9	1	0	327	5,76
Total	40	223	120	120	87	48	32	16	1	2	689	12,13
De 25 ans à moins de 30 ans	58	356	255	250	237	101	76	66	4	10	1413	24,87
De 30 ans à moins de 35 ans	28	244	178	194	126	70	55	52	5	7	959	16,88
De 35 ans à moins de 40 ans	20	120	93	100	110	52	32	44	2	4	577	10,15
Total	106	720	526	544	473	223	163	162	11	21	2949	51,90
A reporter	257	1400	887	861	675	324	231	204	12	30	4881	85,90

Étude portant sur 5.682 condamnés ayant fait l'objet d'une notice d'orientation (suite)

AGE	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE A SUBIR										Total	%
	Moins de 1 an	1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	2 ans à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 7 ans	7 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	peine perpétuelle		
Report	257	1 400	887	861	675	324	231	204	12	30	4 881	85,90
De 40 ans à moins de 45 ans.	12	80	58	46	61	40	25	16	2	0	340	5,98
De 45 ans à moins de 50 ans.	4	39	42	34	43	14	16	17	1	3	213	3,75
De 50 ans à moins de 55 ans.	1	30	18	23	19	11	14	8	1	1	126	2,22
De 55 ans à moins de 60 ans.	1	14	14	12	12	5	7	1	1	0	67	1,18
De 60 ans à moins de 65 ans.	0	10	5	4	11	4	1	1	0	0	36	0,63
De 65 ans à moins de 70 ans.	0	2	3	4	2	2	1	1	0	0	15	0,26
De 70 ans et plus	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	4	0,07
Total	18	176	140	124	148	76	66	44	5	4	801	14,10
Total général.	275	1 576	1 027	985	823	400	297	248	17	34	5 682	100
Pourcentage	4,84	27,74	18,07	17,34	14,48	7,04	5,23	4,36	0,30	0,60	—	100

1. Centres de détention de Caen et Muret

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans.	»	»	»	»	»	6	6	2	»	»	14
De 21 ans à moins de 22 ans.	»	»	»	»	2	2	»	2	»	1	7
De 22 ans à moins de 23 ans.	»	»	»	»	1	5	3	4	»	»	13
De 23 ans à moins de 24 ans.	»	»	»	»	1	4	5	2	»	»	12
De 24 ans à moins de 25 ans.	»	»	»	»	4	3	4	1	»	»	12
De 25 ans à moins de 30 ans.	»	»	»	»	8	8	10	11	1	»	38
De 30 ans à moins de 35 ans.	»	»	»	»	5	8	4	4	3	»	24
De 35 ans à moins de 40 ans.	»	»	»	»	4	9	4	4	1	»	22
De 40 ans à moins de 45 ans.	»	»	»	»	»	6	3	0	1	»	10
De 45 ans à moins de 50 ans.	»	»	»	»	1	5	3	3	»	»	12
De 50 ans à moins de 55 ans.	»	»	»	»	»	4	»	1	1	»	6
De 55 ans à moins de 60 ans.	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	»	»	26	60	45	34	8	1	174

2. C.D. pour adultes - cycle court - C.D. Eysses, Mauzac, Melun, Mulhouse, Riom, Toul et Clairvaux

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
De 18 ans à moins de 21 ans	»	9	6	4	4	1	»	1	»	»	25
De 21 ans à moins de 22 ans	»	2	4	6	5	4	»	1	»	»	22
De 22 ans à moins de 23 ans	1	2	5	7	9	2	»	»	»	»	26
De 23 ans à moins de 24 ans	2	8	5	14	14	3	1	»	»	»	47
De 24 ans à moins de 25 ans	3	4	5	12	18	5	1	2	»	»	50
De 25 ans à moins de 30 ans	0	17	23	72	94	25	6	8	»	»	245
De 30 ans à moins de 35 ans	5	13	17	61	59	13	9	3	»	»	180
De 35 ans à moins de 40 ans	»	7	12	26	44	16	1	2	»	»	108
De 40 ans à moins de 45 ans	1	3	8	12	24	6	6	2	»	»	62
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	1	9	12	3	5	3	»	»	33
De 50 ans à moins de 55 ans	»	2	5	6	4	4	3	»	»	»	24
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	1	4	3	2	»	»	»	»	10
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	12	67	92	236	290	84	32	22	0	0	835

3. Centres pour jeunes condamnés Oermingen, Loos, Ecouves

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	5	5	2	3	1	»	»	»	16
De 18 ans à moins de 21 ans	»	11	31	53	25	2	3	»	»	»	125
De 21 ans à moins de 22 ans	»	3	8	25	25	8	1	»	»	»	70
De 22 ans à moins de 23 ans	1	1	8	23	17	5	2	»	»	»	57
De 23 ans à moins de 24 ans	»	1	6	16	20	3	»	»	»	»	46
De 24 ans à moins de 25 ans	»	2	4	8	9	5	»	»	»	»	28
De 25 ans à moins de 30 ans	»	4	10	12	28	10	1	»	»	»	65
De 30 ans à moins de 35 ans	»	2	1	3	»	»	»	»	»	»	6
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	1	24	73	145	126	36	8	»	»	»	413

4. Maintien au C.P. de Fleury-Mérogis

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	4
De 18 ans à moins de 21 ans	2	9	2	1	»	»	»	»	»	»	14
De 21 ans à moins de 22 ans	1	4	1	2	»	»	»	»	»	»	8
De 22 ans à moins de 23 ans	1	2	1	»	»	»	»	»	»	»	4
De 23 ans à moins de 24 ans	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	3
De 24 ans à moins de 25 ans	1	6	»	»	»	»	»	»	»	»	7
De 25 ans à moins de 30 ans	1	3	5	3	2	1	»	»	»	»	15
De 30 ans à moins de 35 ans	2	5	5	2	2	»	»	»	»	»	16
De 35 ans à moins de 40 ans	»	2	2	2	»	»	»	»	»	»	6
De 40 ans à moins de 45 ans	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	3
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	11	35	19	11	4	2	»	»	»	»	82

5. Centres de détention - Etablissements sanitaires de Eysses et Liancourt

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	3
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
De 24 ans à moins de 25 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
De 25 ans à moins de 30 ans	»	2	»	4	»	2	»	2	»	»	10
De 30 ans à moins de 35 ans	1	»	1	4	2	2	1	»	»	»	11
De 35 ans à moins de 40 ans	»	1	1	3	3	1	»	1	»	»	10
De 40 ans à moins de 45 ans	»	1	3	»	3	3	1	1	»	»	12
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	4
De 50 ans à moins de 55 ans	»	4	1	1	2	1	2	»	»	»	11
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	4	1	4	1	»	»	»	»	10
De 60 ans à moins de 65 ans	»	4	2	1	6	2	2	»	»	»	17
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	3	2	2	1	»	»	»	»	8
De 70 ans et plus	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2
Total	1	15	18	18	24	14	7	4	»	»	101

6. Etablissements ouverts - Casabianda et chantiers extérieurs (Fontevraud)

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	2	8	1	»	»	»	»	»	»	»	11
De 21 ans à moins de 22 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
De 22 ans à moins de 23 ans	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	5
De 23 ans à moins de 24 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»	4
De 25 ans à moins de 30 ans	»	4	»	3	6	1	3	»	»	»	17
De 30 ans à moins de 35 ans	»	1	»	3	3	3	2	»	»	»	12
De 35 ans à moins de 40 ans	»	1	»	7	4	4	1	»	»	»	17
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	1	4	4	3	»	»	»	»	12
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	1	3	1	»	1	»	»	6
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	3
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	2	21	2	21	22	13	7	1	»	»	89

7. C.P. de Rennes et quartier des nourrices du C.P. de Fleury-Mérogis (femmes)

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	3
De 21 ans à moins de 22 ans	»	1	1	3	»	1	1	»	»	»	7
De 22 ans à moins de 23 ans	»	2	»	1	2	»	»	1	»	1	7
De 23 ans à moins de 24 ans	»	2	3	1	1	»	»	»	»	»	7
De 24 ans à moins de 25 ans	»	1	2	2	»	»	»	1	»	»	6
De 25 ans à moins de 30 ans	3	3	7	6	5	3	1	1	»	»	29
De 30 ans à moins de 35 ans	1	8	6	11	4	»	2	»	»	»	32
De 35 ans à moins de 40 ans	1	1	2	2	6	1	1	»	»	»	14
De 40 ans à moins de 45 ans	»	3	3	1	4	1	1	»	»	»	13
De 45 ans à moins de 50 ans	1	1	6	5	3	»	»	»	»	1	17
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
De 55 ans à moins de 60 ans	»	1	2	»	2	»	1	»	»	»	6
De 60 ans à moins de 65 ans	»	1	»	»	3	»	»	»	»	»	4
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	6	24	33	34	30	6	8	4	0	2	147

8. Maisons centrales - Etablissements pour adultes - cycle long : M.C. Saint-Maur, Clairvaux, Ensisheim

AGES	ANNÉE 1981 - RÉLIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2
De 22 ans à moins de 23 ans	»	1	»	2	»	»	2	»	»	»	5
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	1	»	2	»	1	»	»	4
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	1	2	4	3	1	1	»	12
De 25 ans à moins de 30 ans	»	1	2	15	19	10	10	9	1	3	70
De 30 ans à moins de 35 ans	»	2	2	5	12	9	11	8	1	1	51
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	2	7	19	2	3	7	1	2	43
De 40 ans à moins de 45 ans	»	1	1	4	4	7	3	3	»	»	23
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	3	4	1	2	1	»	»	11
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	1	2	1	»	»	»	4
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	5	7	38	61	38	36	32	4	6	227

9. Etablissements pour adultes - Maisons centrales - cycle court M.C. Poissy, St-Martin-de-Ré, Haguenau (QMC)

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	1	3	2	»	»	»	»	»	6
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»	4
De 22 ans à moins de 23 ans	»	2	3	2	»	2	»	»	»	»	9
De 23 ans à moins de 24 ans	»	2	3	7	2	3	»	1	»	»	18
De 24 ans à moins de 25 ans	»	4	1	8	4	1	2	»	»	»	20
De 25 ans à moins de 30 ans	»	2	6	40	48	19	11	2	»	»	128
De 30 ans à moins de 35 ans	»	2	11	29	25	11	7	4	»	»	89
De 35 ans à moins de 40 ans	»	1	2	14	20	7	1	5	»	»	50
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	5	11	13	4	4	2	»	»	39
De 45 ans à moins de 50 ans	»	1	3	5	10	4	2	2	»	»	27
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	2	1	2	2	1	»	»	»	8
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	4
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	3
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	14	41	122	129	55	28	16	»	»	405

10. Maisons centrales - Etablissements sanitaires C.O. Château-Thierry, Haguenau, M.C. Poissy (chroniques)

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	2
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 ans à moins de 30 ans	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2
De 30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	1	2	1	»	»	»	»	4
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	1	»	2	1	»	»	»	»	4
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	3	2	6	5	2	2	»	»	20

11. Quartiers de sécurité renforcée

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 ans à moins de 30 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
De 30 ans à moins de 35 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2

12. Centres médicaux divers M.A. Pau et autres affectations sanitaires

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 ans à moins de 30 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1

13. Services généraux des établissements pénitentiaires

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	3
De 21 ans à moins de 22 ans	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	4
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
De 24 ans à moins de 25 ans	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2
De 25 ans à moins de 30 ans	»	3	2	4	1	1	»	»	»	»	11
De 30 ans à moins de 35 ans	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	3
De 35 ans à moins de 40 ans	1	1	2	2	»	»	»	»	»	»	6
De 40 ans à moins de 45 ans	»	2	»	1	1	1	»	»	»	»	5
De 45 ans à moins de 50 ans	2	1	1	2	1	»	»	»	»	»	7
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	5	9	8	14	6	2	»	»	»	»	44

14. Affectations directes en maisons d'arrêt pour maintien ou rapprochement familial

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 18 ans à moins de 21 ans	10	53	2	»	»	»	»	»	»	»	65
De 21 ans à moins de 22 ans	»	4	1	»	»	»	»	»	»	»	5
De 22 ans à moins de 23 ans	3	7	2	1	»	»	»	»	»	»	13
De 23 ans à moins de 24 ans	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	2
De 24 ans à moins de 25 ans	»	5	1	2	»	»	»	»	»	»	8
De 25 ans à moins de 30 ans	1	5	3	5	»	»	»	»	»	»	14
De 30 ans à moins de 35 ans	1	4	3	3	1	»	»	»	»	»	12
De 35 ans à moins de 40 ans	1	6	2	»	»	»	»	»	»	»	9
De 40 ans à moins de 45 ans	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
De 45 ans à moins de 50 ans	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	4
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Total	17	87	17	15	3	»	»	»	»	»	139

15. C.J.D. de Bordeaux

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	1	3	»	3	»	»	»	»	»	»	7
De 18 ans à moins de 21 ans	1	7	4	7	»	»	»	»	»	»	19
De 21 ans à moins de 22 ans	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
De 22 ans à moins de 23 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 23 ans à moins de 24 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 24 ans à moins de 25 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 ans à moins de 30 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 30 ans à moins de 35 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 35 ans à moins de 40 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 40 ans à moins de 45 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 ans à moins de 50 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 50 ans à moins de 55 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 ans à moins de 60 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 60 ans à moins de 65 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 ans à moins de 70 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	2	11	4	10	»	»	»	»	»	»	27

16. Mises à disposition des directeurs régionaux

AGES	ANNÉE 1981 - RELIQUAT DE PEINE										Total
	Moins de 1 an	De 1 an à moins 18 mois	18 mois à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	De 3 ans à moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 7 ans	De 7 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Peine perpétuelle	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 ans à moins de 18 ans	3	9	47	»	»	»	»	»	»	»	59
De 18 ans à moins de 21 ans	42	140	36	7	4	»	»	»	»	»	229
De 21 ans à moins de 22 ans	16	70	38	5	2	»	»	»	»	»	131
De 22 ans à moins de 23 ans	22	90	42	10	1	»	»	»	»	»	165
De 23 ans à moins de 24 ans	17	90	51	16	2	»	»	»	»	»	176
De 24 ans à moins de 25 ans	14	87	29	13	11	»	»	»	»	»	154
De 25 ans à moins de 30 ans	53	300	176	72	»	»	»	»	»	»	601
De 30 ans à moins de 35 ans	19	193	120	58	10	»	»	»	»	»	400
De 35 ans à moins de 40 ans	14	92	61	27	3	»	»	»	»	»	197
De 40 ans à moins de 45 ans	9	64	35	12	5	»	»	»	»	»	125
De 45 ans à moins de 50 ans	2	30	25	4	3	»	»	»	»	»	64
De 50 ans à moins de 55 ans	1	4	10	8	2	»	»	»	»	»	25
De 55 ans à moins de 60 ans	1	23	4	2	»	»	»	»	»	»	30
De 60 ans à moins de 65 ans	1	11	3	1	»	»	»	»	»	»	16
De 65 ans à moins de 70 ans	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	4
De 70 ans et plus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	214	1 205	678	236	43	»	»	»	»	»	2 376

Etat comparatif du taux d'occupation dans les établissements pénitentiaires

1. - CENTRES DE DÉTENTION AU 1er JANVIER 1982 (HOMMES)

Etablissement	Capacité réelle (1)	Condamnés présents	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés	Détenus en surnombre	Taux d'encombrement % au 1.1.81	Taux d'encombrement % au 1.1.82
C.D. cycle long :							
- Caen	390	365	38	403	13	108,46	+ 103,33
- Muret	618	584	19	603	»	107,64	- 97,57
C.D. cycle moyen :							
- Eysses	300	270	12	282	»	127,00	- 94,00
- Mauzac	213	197	9	206	»	140,85	- 96,71
- Melun	280	247	55	302	22	140,57	+ 107,86
- Mulhouse	220	188	2	190	»	135,00	- 86,36
- Toul	340	328	69	397	57	113,53	+ 116,76
- Riom	250	148	11	159	»	- 87,60	- 63,60
- Liancourt	280	235	26	261	»	- 97,46	»
- Clairvaux (2)	103	93	28	121	18	198,17	+ 117,48
Centres pour jeunes :							
- Loos	270	256	43	299	29	141,06	+ 110,74
- Oermingen	225	126	6	132	»	- 85,33	- 58,67
- Ecrouves	250	199	7	206	»	119,40	- 82,40
Centre ouvert :							
- Casabianda	219	176	5	181	»	- 97,78	- 82,65
- C.N.O. (3)	»	»	(118)	»	»	»	»
Total	3 958	3 412	330	3 742	139	115,72	- 94,54

(1) Cette capacité est celle qui a été fixée par la sous-direction de l'exécution des peines par note en date du 20.02.1976.

(2) C.D. mis en service en 1980.

(3) Pour mémoire condamnés en instance de transfèrement vers le C.N.O.

2. — MAISONS CENTRALES (HOMMES) AU 1er JANVIER 1982

Etablissement	Capacité réelle (1)	Condamnés présents	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés	Détenus en surnombre	Taux d'encombrement % au 1.1.81	Taux d'encombrement % au 1.1.82
Longues peines :							
— Saint-Maur	400	396	46	442	42	- 119,25	+ 110,50
— Clairvaux	292	239	71	310	18	- 135,95	+ 106,16
— Ensisheim	250	245	55	300	50	- 118,00	+ 120,00
— Nîmes	200	193	10	203	3	- 130,50	+ 101,50
Moyennes peines :							
— Poissy	400	384	75	459	59	- 116,07	+ 114,75
— St-Martin de Ré	520	502	63	565	45	- 116,67	+ 108,65
— Haguenau	198	182	14	196	»	- 135,35	- 98,99
Total	2 260	2 141	334	2 475	217	122,25	109,51
Prisons et Q.S.R. (2)	148	18	»	18	»	»	»
Total général	2 408	2 159	334	2 493	217	122,25	103,53

(1) Cette capacité est celle qui a été fixée par la sous-direction de l'exécution des peines par note en date du 20.02.1976.

(2) Les Q.S.R. ont été fermés en fin d'année 1981 début 1982.

3. — RÉCAPITULATIF DES MAISONS CENTRALES ET DES CENTRES DE DÉTENTION AU 1er JANVIER 1982 (HOMMES)

Etablissement	Capacité réelle (1)	Condamnés présents	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés	Détenus en surnombre	Taux d'encombrement % au 1.1.1981	Taux d'encombrement % au 1.1.1982
Centres de détention	3 958	3 412	330	3 742	139	115,72	94,54
Maisons centrales	2 408	2 159	334	2 493	217	122,75	103,53
Prisons et Q.S.R.	148	18	»	18	»	»	»
Total	6 514	5 589	664	6 253	356	111,75	96,00

(1) Cette capacité est celle qui a été fixée par la sous-direction de l'exécution des peines par note en date du 20.02.1976.

4. - MAISONS D'ARRÊT (HOMMES) AU 1er JANVIER 1982

Etablissement	Capacité réelle (2)	Détenus présents (prév. + cond.)	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés	Détenus en surnombre (1)	Taux d'encorement % au 1.1.1981	Taux d'encorement % au 1.1.1982
Bordeaux	1 288	1 151			—	134,73	89,36
Dijon	1 376	1 258			—	123,12	91,42
Lille	2 536	2 321			—	147,00	91,52
Lyon	1 861	2 187			336	147,65	118,15
Marseille	1 898	2 696			828	183,94	144,33
Paris	6 695	8 588			1 863	161,72	127,83
Rennes	2 089	1 667			—	131,13	79,80
Strasbourg	1 716	1 592			—	119,97	92,77
Toulouse	1 095	1 357			262	151,52	123,93
Total	20 514	22 787			(3 289)	148,69	111,08

5. - RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (HOMMES) AU 1er JANVIER 1982

Etablissement	Capacité réelle (1)	Détenus présents	Condamnés en instance de transfèrement	Total général des condamnés affectés	Détenus en surnombre (1)	Taux d'encorement % au 1.1.1981	Taux d'encorement % au 1.1.1982
Maisons d'arrêt.	20 514	22 787			3 289	148,69	111,08
Etablissements pour peines	6 514	5 689					96,00
Total	27 028	28 376				135,16	105,00

(1) Le chiffre des détenus en surnombre ne correspond pas à la différence entre les détenus présents et la capacité réelle des établissements pénitentiaires (critères d'affectation - délais d'attente).

(2) Cette capacité est celle qui a été fixée par la sous-direction de l'exécution des peines par note en date du 20.02.1976.

(3) Au 1er janvier 1982, la population pénale des hommes s'élevait à 29.353 détenus. 1.023 condamnés ne figurant pas dans ce tableau (CP Rouen, CETPC Nantes, PHB, HC Fresnes, Fontevraud, St-Sulpice et la C.S.L.).

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

I. — SITUATION GÉNÉRALE DES SERVICES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS

Plus que les années précédentes, le bilan de l'année 1981 fait apparaître une évolution de la situation du service d'enseignement.

La baisse des effectifs de la population pénale a entraîné une diminution du nombre des détenus scolarisés : 17.644 contre 20.159 en 1980, et 19.033 en 1979.

Cette diminution a été sensible également au niveau des inscriptions aux cours d'enseignement par correspondance : 2.623 contre 2.990 en 1980 et 2.925 en 1979, ces cours étant assurés essentiellement par l'Association Auxilia et le Centre National d'Enseignement par Correspondance - C.N.E.C. (ex. C.N.T.) de l'Education Nationale.

Par ailleurs, si depuis 1978 on avait constaté un ralentissement des efforts du Ministère de l'Education Nationale pour l'attribution de nouveaux postes budgétaires d'instituteurs à temps plein, la rentrée scolaire de septembre 1981 a été marquée par une reprise significative de ces efforts. C'est ainsi que la Direction des Ecoles a bien compris le rôle qui devait être le sien dans le domaine de l'enseignement en prison, en attribuant 13 nouveaux postes d'instituteurs. Ces postes, passant de 158 à 171, sont répartis dans près de 100 établissements. Ils ont permis d'entreprendre de nouvelles actions à Béziers, Brest, Caen, Evreux, Lyon, Mont-de-Marsan, Nantes, Poitiers, Quimper, Riom, Rennes, Saverne et Tours.

Les instituteurs ne sont pas en situation administrative de détachement; ils sont simplement mis à disposition de l'Administration Pénitentiaire par les Inspections Académiques Départementales. Ceci revient à dire que le Ministère de l'Education Nationale prend à sa charge, budgétairement, les 171 postes à temps plein ainsi que 1.200 heures supplémentaires d'enseignement dispensées par d'autres instituteurs dans les plus petites maisons d'arrêt. L'enseignement a donc été assuré, selon les dispositions du Code de Procédure Pénale, dans tous les établissements pénitentiaires.

Au cours de l'année 1981, les personnes chargées de l'enseignement se sont réparties de la façon suivante :

Education nationale			Associations d'enseigne- ment aux étrangers	Administra- tion Pénit. Instructeurs techniques	Etudiants et visiteurs de prison	Total
Instituteurs et professeurs d'enseignement général à temps plein	Profess.de Lycée profes- sionnel (tps partiel)	Profess.de Lycée profes- sionnel (tps partiel)				
171	191	213	57	58	180	870

Diverses formules d'enseignement ont permis à ceux des détenus qui le désirent d'accéder aux cycles d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, avec le concours d'un personnel diversifié : instituteurs et professeurs de collège, professeurs de lycée professionnel, formateurs des associations d'enseignement aux étrangers, étudiants regroupés au sein du G.E.N.E.P.I., professeurs d'université (Paris VII).

L'année 1981 a été marquée par le développement d'actions conjointes, déjà amorcées en 1980, à propos de la formation générale et professionnelle des détenus. Ces actions sont menées en commun par les instituteurs de la Direction des Ecoles, les professeurs techniques de la Direction des Lycées (D.A.F.C.O.) et les instructeurs techniques de l'Administration Pénitentiaire, en vue de l'obtention de C.A.P. par unités capitalisables.

Pour ces personnels, un premier stage interdisciplinaire et intercatégoriel consacré à la formation des détenus a eu lieu au Centre National de Pédagogie Spéciale de Beaumont-sur-Oise en novembre 1981 : il a débouché sur la production d'un document remis aux deux Ministères concernés : Education Nationale et Justice.

Le Centre National de Pédagogie de Suresnes a pour sa part organisé en juin 1981, à l'intention des instituteurs, des journées consacrées à l'actualisation des connaissances dans le domaine de la délinquance juvénile, à l'enseignement assisté sur ordinateur et à l'utilisation des moyens audio-visuels.

L'Administration Pénitentiaire a agi en contact étroit avec la Direction des Ecoles et la Direction des Lycées : une réflexion prospective s'est engagée sur ce que pourrait et devrait être une formation initiale des enseignants qui se destinent à exercer dans les prisons.

Malgré la diminution sensible du nombre de détenus qui ont reçu un enseignement directement dans les classes au sein des établissements, le nombre des candidats qui se sont présentés aux examens a été supérieur en 1981 à celui de 1980 : 4.352 contre 4.149. Les réussites ont été à peu près les mêmes : 3.004 contre 3.034, soit un taux d'admission de 69 %.

Les services de l'Education Nationale ont délivré les diplômes suivants :

– Certificat d'Etudes pour adultes	1.766
– Certificat d'Aptitude Professionnelle	409
– Brevet des Collèges	334

– Diplôme de Formation Professionnelle	246
– Baccalauréat et Examen Spécial d'entrée à l'Université	127
– Diplôme d'Enseignement Supérieur	122

Le triple objectif du détenu qui suit des cours est de préparer un diplôme, d'améliorer ses connaissances et d'apprendre un métier.

Les enseignants ont animé 737 groupes/classe, 393 du niveau de l'enseignement élémentaire et 344 du niveau de l'enseignement secondaire et technique. Plus de 170.000 heures d'enseignement général ont été dispensées.

Dans chaque Région Pénitentiaire, les Formateurs Régionaux ont joué leur rôle de conseiller auprès des instituteurs. Afin de faciliter le fonctionnement des services d'enseignement, ils ont organisé des journées régionales d'information et ont rendu visite ponctuellement aux enseignants. La liaison a été assurée entre les établissements, le Directeur Régional et le Service Pédagogique de l'Administration Centrale.

Dans tous les départements, à la demande des Préfets et de leurs Présidents, les Conseils Généraux ont attribué aux classes 142 subventions à caractère social, permettant leur équipement matériel audio-visuel et l'achat d'ouvrages scolaires. Ces crédits se sont élevés à 815.746 F, contre 642.568 F en 1980 et 606.184 en 1979.

Pour faire en sorte que les détenus puissent améliorer en prison leur niveau d'instruction et leurs connaissances professionnelles, le corps enseignant dans son ensemble a un rôle important à jouer. Il est indispensable que des postes supplémentaires, à temps plein, d'instituteurs, soient encore ouverts au profit des établissements pénitentiaires. C'est pourquoi le Ministère de l'Education Nationale a été saisi d'une nouvelle demande de création de postes.

Le moment paraît aussi venu d'entreprendre une réflexion sur les contenus des enseignements à dispenser dans les prisons, qui doivent s'inscrire dans les objectifs de formation à donner aux détenus.

Bilan pédagogique 1981

NOMBRE DE DÉTENUIS QUI ONT SUIVI LES COURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL EN 1981 : 17.644
(compte non tenu des inscrits aux cours par correspondance)

RÉPARTITION

RÉGIONS pénitentiaires	NOMBRE			
	1978	1979	1980	1981
Bordeaux	1 850	1 962	1 886	2 197
Dijon	1 108	1 328	1 429	1 474
Lille	1 939	1 814	1 960	1 975
Lyon	1 874	1 744	2 509	1 758
Marseille	2 116	2 074	2 013	1 837
Paris	4 349	5 002	4 774	2 971
Rennes	1 392	1 380	1 497	1 667
Strasbourg	2 428	2 017	2 257	2 166
Toulouse	1 404	1 349	1 437	1 231
D.O.M.	387	363	397	368
Total	18 847	19 033	20 159	17 644

DÉTENUIS SCOLARISÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES :

Année 1978 18.847
Année 1979 19.033
Année 1980 20.159

DÉTENUIS INSCRITS, EN 1981, AUX COURS D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE : (C.N.E.C. - AUXILIA ET DIVERS) : 2.623

RÉPARTITION

RÉGIONS PÉNITENTIAIRES	C.N.E.C. (Education Nationale)	AUXILIA	DIVERS	TOTAL
Bordeaux	53	167	39	259
Dijon	38	76	17	131
Lille	24	201	19	244
Lyon	14	80	7	101
Marseille	29	93	9	131
Paris	393	523	91	1 007
Rennes	86	156	29	271
Strasbourg	28	157	33	218
Toulouse	67	120	53	240
D.O.M.	2	14	5	21
Total	734	1 587	302	2 623

RAPPEL DES INSCRIPTIONS EN 1978, 1979 ET 1980

	C.N.E.C.	AUXILIA	DIVERS	TOTAL
1978	478	1 473	199	2 150
1979	815	1 876	234	2 925
1980	852	1 815	323	2 990

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LES CONSEILS GÉNÉRAUX AUX CLASSES DÉPARTEMENTALES OUVERTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN 1981
(Voir note n° 519 - H3 - AF. de M. le Directeur de l'Administration Pénitentiaire en date du 12 juin 1968)

RÉPARTITION

Régions pénitentiaires	Nombre de subventions accordées	Montant
Bordeaux	14	48 179
Dijon	16	87 520
Lille	18	109 654
Lyon	16	104 915
Marseille	12	81 320
Paris	16	128 693
Rennes	17	79 500
Strasbourg	16	98 020
Toulouse	15	63 945
D.O.M.	2	14 000
Total	142	815 746

RAPPEL : MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

- 1976 405.070
- 1977 506.296
- 1978 531.343
- 1979 606.184
- 1980 642.568

Bilan 1981

RÉSULTATS DES EXAMENS EN 1981 - PRÉSENTÉS (P) : 4.352 - ADMIS (A) : 3.004
RÉPARTITION

DIRECTIONS RÉGIONALES	C.E.P.		F.P.A.		C.A.P.		BREVET des COLLEGES		BACCALAUR. ou Exam.Spéc. ent.Université		DIPLOMES d'Enseignement Supérieur		TOTAUX	
	P.	A.	P.	A.	P.	A.	P.	A.	P.	A.	P.	A.	P.	A.
Bordeaux.	249	184	51	37	184	74	31	14	44	13	16	7	575	329
Dijon.	112	88	»	»	31	27	13	11	9	6	2	2	167	134
Lille.	180	131	27	25	41	17	5	5	4	2	4	4	261	184
Lyon.	283	186	7	7	75	51	65	48	10	8	5	3	445	303
Marseille.	231	193	»	»	»	»	36	31	3	3	6	6	276	233
Paris.	574	372	»	»	251	156	178	131	155	69	51	50	1 209	778
Rennes.	159	118	8	6	13	11	19	18	8	5	16	9	223	167
Strasbourg.	436	306	171	145	60	34	61	38	10	10	22	15	760	548
Toulouse.	188	167	29	26	93	39	42	36	26	11	33	26	411	305
D.O.M.	22	21	»	»	»	»	3	2	»	»	»	»	25	23
Total.	2 434	1 766	293	246	748	409	453	334	269	127	155	122	4 352	3 004

DIPLOMES OBTENUS AU COURS DES DERNIERES ANNÉES

ANNÉE	C.E.P.	F.P.A.	C.A.P.	B.E.P.C.	BACCALAUR. et E.S.E.U.	DIPLOMES SUPÉRIEURS	TOTAL
1978	1 406	227	155	321	68	59	2 236
1979	1 611	195	158	304	69	90	2 427
1980	1 798	248	342	393	62	191	3 034

Classes ouvertes dans les établissements : 737
RÉPARTITION DES GROUPES/CLASSE, PAR NIVEAU SCOLAIRE

DIRECTIONS RÉGIONALES	Enseignement élémentaire		Enseignement secondaire			Enseignement Technique Formation Professionnelle	Total
	Adaptations Niveaux Alphabétisation ou cours élém.	Niveaux Cours Moyen	1er Cycle		2ème Cycle		
			Transition 6e/5e	4e/3e	Préparation Baccalauréat		
Bordeaux.	19	18	9	7	»	11	64
Dijon.	11	17	5	6	1	16	56
Lille.	18	21	8	7	2	7	63
Lyon.	22	29	13	17	1	10	92
Marseille.	18	12	13	10	»	7	60
Paris.	35	19	20	25	14	34	147
Rennes.	24	21	11	4	2	8	70
Strasbourg.	24	27	11	10	»	23	95
Toulouse.	13	22	7	10	2	5	59
D.O.M.	12	11	4	3	»	1	31
Total.	196	197	101	99	22	122	737
	Total des groupes/classe de niveau élémentaire : 393		Total des groupes/classe enseignement secondaire et technique : 344				

RAPPEL : ANNÉE 1980 = 673 groupes/classe, soit :

— de niveau élémentaire 359

— de niveau secondaire et technique 314

**Personnel chargé de l'enseignement général,
de l'enseignement professionnel et des activités culturelles**

RÉGIONS PÉNITENTIAIRES	Professeurs et instituteurs mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		Formateurs pour l'enseignement aux étrangers	Instructeurs techniques de l'Administration pénitentiaire	Personnels chargés des bibliothèques		Visiteurs chargés d'enseignement	TOTAL	
	Inspections académiques				Surveillants	Educatrices Instituteurs ou assistantes sociales			
	à temps complet	à temps partiel	Professeurs format. cont. Direct. Lycées Dafco						
Bordeaux	15	24	20	4	3	10	11	4	91
Dijon	9	22	22	8	»	6	2	3	72
Lille	17	16	16	9	4	10	8	9	89
Lyon	16	26	23	4	»	9	11	13	102
Marseille	13	15	28	4	»	1	5	4	70
Paris	43	16	54	11	22	5	15	122	288
Rennes	14	20	18	2	4	12	4	10	84
Strasbourg	22	22	10	10	24	6	9	9	112
Toulouse	15	25	17	5	1	11	6	5	85
D.O.M.	7	5	5	»	»	5	4	1	27
Total	171	191	213	57	58	75	75	180	1 020

II.- LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DÉTENUIS

En 1981, l'action entreprise pour renforcer et diversifier le dispositif de formation professionnelle des détenus s'est poursuivie avec l'aide matérielle et technique des ministères de la formation professionnelle, de l'Education nationale et du travail.

Pour sa part, l'Administration pénitentiaire a consacré sur ses propres crédits :

- 2.620.000 F à l'équipement des ateliers de formation;
- 1.900.000 F à l'achat des matières premières et petits outillages nécessaires au fonctionnement.

Elle a également assumé le fonctionnement de 29 sections préparant au C.F.P. ou au C.A.P. et de 21 sections de formation professionnelle. 52.500 heures de formation (soit environ 630.000 heures de stage pour 1.100 détenus concernés) ont ainsi été dispensées par 50 professeurs et instructeurs techniques de l'Administration pénitentiaire.

Parallèlement, dans le cadre de la formation continue, le ministère de l'Education Nationale, sur financement du fonds de la formation professionnelle, a assuré 39.655 heures de formation (soit environ 515.000 heures stagiaires pour 1.200 détenus concernés). 280 professeurs d'enseignements général et technique sont intervenus dans le cadre de la formation continue.

En 1981, le dispositif de formation des détenus comportait 135 ateliers ou salles spécialisées. Ce nombre ne tient pas compte des ateliers de production de la régie qui, dans de nombreux cas, assurent une formation professionnelle sur le tas, renforcée par une formation générale et technique théorique dispensée par les instituteurs en poste et les intervenants de la formation continue.

Les sections de formation sont installées sur 58 établissements dont 17 établissements pour peine et 41 maisons d'arrêt.

Cet équipement a permis le fonctionnement de 183 actions de formation professionnelle :

- 56 actions de 700 à 1200 heures ont préparé au C.F.P.A. du ministère du travail ou au C.A.P. du ministère de l'Education Nationale.
- 293 détenus ont été présentés au C.F.P.A. 246 l'ont obtenu.
- 748 détenus ont été présentés au C.A.P. 409 l'ont obtenu.

- 86 actions de 300 à 700 heures ont fonctionné pour la préformation ou pour la préparation des unités du C.A.P. par unités capitalisables.
- 198 détenus ont préparé le C.A.P. U.C. 97, se sont vu attribuer des unités de niveau intermédiaire et 34 ont obtenu le C.A.P. complet.
- 41 actions de 100 à 300 heures ont permis la mise à niveau, l'information et la sensibilisation à partir d'une activité professionnelle.

L'effectif moyen par action est de 12 à 13 détenus.

Une attestation de formation est remise au stagiaire n'ayant pas obtenu ou présenté de diplôme. Cette attestation est destinée à favoriser la poursuite de la formation au moment de la sortie.

L'objectif n'est pas seulement de favoriser l'acquisition de diplômes, mais il est avant tout de permettre à l'intéressé d'avoir des projets et perspectives de réinsertion.

L'effort à l'égard des sortants de prisons, recommandé dans une circulaire du ministre de la formation professionnelle en date du 15 décembre doit commencer pendant la période de détention qui ne doit pas être un temps mort dans la vie des individus.

En favorisant l'exercice d'une activité professionnelle et en permettant parallèlement dans ses sections de formation l'apprentissage des techniques pratiques et théoriques, l'Administration Pénitentiaire aide le détenu à acquérir ou à développer les capacités de travail qui lui seront indispensables pour trouver un emploi au moment de la sortie.

Dans cette perspective, l'accent a été mis tout particulièrement sur le jumelage d'actions de formation avec les activités de la régie, comme cela se pratique dans les entreprises qui possèdent un centre de formation.

Pour éviter la rupture au moment de la sortie et encourager la poursuite des efforts individuels consentis pendant l'incarcération, les services de la formation professionnelle ont entrepris, en liaison avec les autres administrations concernées, l'étude et l'expérimentation d'actions concertées, dont la première phase débute pendant la détention et dont le relais est assuré à l'extérieur dans le cadre des mesures proposées par le gouvernement pour les publics dits « prioritaires » de la formation professionnelle.

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX		
M.A. Angoulême :		
- Préformation électricité et menuiserie	15	300
M.A. Bordeaux-Gradignan :		
- Formation préparatoire type FPA en menuiserie . . .	12 x 3	3 x 400
- Formation préparatoire type FPA en métallerie . . .	12 x 3	3 x 400
- Initiation aux métiers d'art	10 x 3	3 x 400
- Alphabétisation et initiation au dessin industriel . . .	15	260
- Formation au dépannage du matériel électro-ménager	8	192
C.D. Eysses :		
Préparation au C.A.P. en peinture et revêtements . .	15	420
C.D. Mauzac :		
- Initiation au dessin industriel	15	180
- Formation aux métiers de l'agriculture	15	1 200
M.A. Pau :		
- Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en peinture et revêtements	10	720
M.A. Rochefort :		
- Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en menuiserie et en cuisine	24	1 080
M.C. ST-MARTIN-DE-RÉ :		
- Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en soudure	25	1 080
- Préparation à divers C.A.P. «type promotion sociale»	25	360
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE DIJON		
M.A. Auxerre :		
- Formation professionnelle «métiers de la mécanique»	2 x 15	2 x 10
M.A. Besançon :		
- Formation préprofessionnelle (bois-électricité - bâtiment)	2 x 15	2 x 10

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
M.A. Châlons-sur-Marne :		
– Initiation à la maçonnerie : début 82 ce stage est prévu afin de former des détenus qui seront employés sur le chantier de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, directement à leur sortie de prison	3 x 12	3 x 36
M.A. Châlon-sur-Saône :		
– Formation préprofessionnelle	2 x 15	2 x 100
M.C. Clairvaux :		
– Préparation à divers C.A.P. (métiers du bâtiment - métiers de la chaussure)	3 x 16	592
M.A. Dijon :		
– Formation préparatoire aux métiers du bâtiment et de l'électricité	3 x 12	3 x 300
– formation préprofessionnelle « quartier de femmes »	2 x 15	2 x 100
– Formation préprofessionnelle en menuiserie	15	100
M.A. Mâcon :		
– Formation préprofessionnelle métiers de la mécanique	15	100
M.A. Nevers :		
– Formation préprofessionnelle « métiers du bâtiment »	2 x 15	2 x 100
M.A. Troyes :		
– Formation préprofessionnelle en métallerie	2 x 15	2 x 100
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE LILLE		
M.A. Amiens :		
– Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en :		
- construction métallique	12	1 000
- électricité	12	1.000
- modules : préparation et sélection pour l'entrée en formation construction métallique et électricité - mise à niveau pour l'entrée en stage AFPA	4 x 12	200
M.A. Douai :		
– Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en électricité	15	576

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
C.D. Liancourt :		
– Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en cuisine	14	1 000
M.A. Loos :		
– Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en métallerie	3 x 12	3 x 360
– Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en menuiserie	3 x 12	3 x 360
C.D. Loos :		
– Formation type F.P.A. en :		
- mécanique auto	12	1 200
- métallerie	15	1 080
- électricité (cet atelier fermé en 81 en l'absence d'instructeur fonctionnera à nouveau en 82)	15	1 080
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE LYON		
M.A. Aurillac :		
– Préparation au C.A.P. menuiserie	12	1 080
M.A. Grenoble :		
- Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en mécanique automobile	15	700
M.A. Le Puy :		
– Formation préprofessionnelle en électricité	8	250
Prisons de Lyon :		
– Formation professionnelle niveau 1 en électricité		
– Formation préprofessionnelle en dactylographie au quartier des femmes	10	150
M.A. Moulins :		
– Préparation au C.A.P. cuisine	7	1 060
C.D. Riom :		
– Formation type F.P.A. en plomberie sanitaire	11	1 028
– Préparation au C.A.P. électricien de bâtiment	15	836
– Préparation au C.A.P. carreleur	8	836

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
M.A. Saint-Etienne :		
— Préparation au C.A.P. peinture - revêtement	15	840
— Préparation au C.A.P. cuisine	8	160
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE		
Prisons de Marseille :		
— Formation préparatoire aux métiers :		
- de solier moquettiste	15	675
- d'aide monteur électricien	15	675
- de soudeur	15	675
M.A. de Nice :		
— Formation préprofession. aux métiers du bâtiment	15	480
— Formation préprofessionnelle en électricité	15	480
— Mise à niveau orientation (quartier des femmes)	15	40
M.A. Digne :		
— Formation préprofessionnelle en peinture et revêtement	15	120
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE PARIS		
M.A. de Blois :		
— Initiation à l'électricité	10	120
M.A. Bois d'Arcy :		
— Préparation au C.A.P. U.C. en mécanique auto	12	700
— Initiation à l'informatique	8	
M.A. Bourges :		
— Initiation à l'électricité «quartier hommes».	15	120
— Formation générale quartier femmes.	15	120
M.A. Chartres :		
— Formation préprofessionnelle métiers du bâtiment	12	120
M.A.F. Fleury-Mérogis :		
— Préparation aux examens professionnels du secteur tertiaire	15 x 4	700
— Préparation au CAP d'employé de collectivité	12	700

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
M.A.H. de Fleury-Mérogis :		
— Préparation au C.A.P. par unités capitalisables en mécanique automobile.	10	600
— Préparation au C.A.P. de dessinateur industriel.	10	500
— Préparation au C.A.P. en électricité	15	1 000
— Préparation au C.A.P. de mécanique générale.	15 x 3	3 x 400
— Préparation au C.A.P. de plomberie	15 x 3	3 x 400
— Préparation au C.A.P. de serrurerie.	15 x 3	3 x 400
— Préparation au C.A.P. de menuiserie	15 x 3	3 x 400
C.J.D. de Fleury-Mérogis :		
— Préparation au C.A.P. de chauffage	12	1 080
— Préparation au C.F.P. en électricité	12	1 080
— Préparation au C.A.P. en maçonnerie	12	1 080
— Préparation au C.F.P. en peinture	12	1 080
— Préparation au C.A.P. en soudure	12	1 080
— Préparation au C.A.P. en tôlerie	12	1 080
— Formation préprofessionnelle en carrelage	12 x 3	3 x 350
— Formation préprofessionnelle en plomberie (section momentanément fermée en l'absence de formateur).	15	120
M.A. Fontainebleau :		
— Formation préprofessionnelle.	15	120
Prisons de Fresnes :		
— Préparation au C.A.P. de prothésiste dentaire.	12	700
— Préparation au C.A.P. en boulangerie	12	350
— Regroupement des détenus suivant les cours du C.N.T.E.	12	
C.D. de Melun :		
— Préparation au C.A.P. d'imprimerie	10	135
— Préparation au C.A.P. métiers métallurgie.	8	150
M.C. de Poissy :		
— Préparation au C.A.P. de soudeur	15	600
— Préparation au C.A.P. de cuisinier	15	200
— Préparation au C.A.P. d'employé de bureau.	15	200
— Initiation à l'informatique	12	200

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
M.A. de Pontoise :		
– Mise à niveau initiation à divers métiers	20	500
M.C. de Saint-Maur :		
– Préparation aux examens du technique, formation générale	15	420
– Préparation au C.A.P. de menuisier	15	700
M.A. de Tours :		
– Formation préprofessionnelle en électricité	12	180
M.A. d'Orléans :		
– Formation générale (quartier de femmes)	15	200
– Initiation à l'électricité	12	200
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE RENNES		
M.A. d'Angers :		
– Initiation à la mécanique automobile et tôlerie soudure	12 x 2	250
C.P. de Rennes :		
– Formation type FPA en couture	8	1 080
– Formation type FPA employé de maison	5	1 080
– Préparation au C.A.P. d'aide comptable	15	1 080
– Aide à la préparation des cours par correspondance en anglais	15	75
– Préparation au concours d'entrée au cours d'aide soignante	15	185
M.A. de Saint-Brieuc :		
– Formation préprofessionnelle électroménager	6	120
C.P. de Nantes :		
– Préparation au C.A.P. U.C. en électricité - électroménager	15 x 3	3 x 400
– Préparation aux métiers de poseurs en éléments intérieurs de bâtiment	15 x 3	3 x 400

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE STRASBOURG		
C.D. d'Ecrouves :		
– Formation type FPA en plâtrerie	12	1 040
– Formation type FPA en métallerie	13	1 040
– Formation type FPA en peinture	10	1 040
– Formation type FPA en installation sanitaire	12	1 040
– Formation type FPA en maçonnerie	12	1 040
– Formation préparatoire type FPA en électricité	15 x 3	3 x 40
– Formation préparatoire type FPA en menuiserie	15 x 3	3 x 40
– Formation préparatoire type FPA en métallerie	14 x 3	3 x 40
– Formation préparatoire type FPA en peinture	12 x 3	3 x 40
– Formation préparatoire type FPA en tôlerie	15 x 3	3 x 40
– Formation préparatoire type FPA en tournage	10 x 3	3 x 40
– Formation générale complémentaire aux stage FPA	15	
C.D. Mulhouse :		
– Préparation au C.A.P. de dessinateur industriel	15	20
– Préparation au C.A.P. d'employé de comptabilité	15	30
– Stage d'insertion jeunes peinture et menuiserie	15	70
C.D. d'Oermingen :		
– Formation type A.F.P.A. en tournage	6	1 040
– Formation type A.F.P.A. en installation thermique	15	1 040
– Formation type A.F.P.A. en installation sanitaire	15	1 040
– Formation type A.F.P.A. en maçonnerie	15	1 040
– Formation en soudage	12	1 040
– Formation type A.F.P.A. en fraisage	6	1 040
– Formation type A.F.P.A. en menuiserie	9	1 040
– Formation type A.F.P.A. en électricité	15	1 040
– Formation type A.F.P.A. en plâtrerie	15	1 040
– Formation type A.F.P.A. en peinture	15	1 040
– Formation préparatoire au jardinage	10 x 3	3 x 40
– Stage d'insertion jeunes entretien de bâtiment	15	70
M.A. de Sarreguemines :		
– Initiation à l'électricité	15	20
M.A. de Metz :		
– Préparation au C.A.P. maçonnerie	15	70
– Formation préprofessionnelle en peinture	15	20
– Formation préprofessionnelle en menuiserie	15	19

	Nombre de stagiaires	Durée en heures
RÉGION PÉNITENTIAIRE DE TOULOUSE		
M.A. de Montauban :		
— Préparation au C.A.P. de peinture et revêtements muraux	15	460
C.D. Muret :		
— Préparation aux C.A.P. de la mécanique	15	1 050
M.A. de Nîmes :		
— Formation préparatoire en maçonnerie	15	675
M.C. de Nîmes :		
— Préparation au C.A.P. des métiers de l'habillement. .	15	700

III.— BIBLIOTHEQUE

Au cours de l'année 1981, le Service Central des Bibliothèques de l'Administration Pénitentiaire a acquis 2.866 ouvrages. Il a reçu, en outre, 449 livres en dons ou legs.

Sur 190 bibliothèques pénitentiaires, 91 ont bénéficié d'attributions en 1981 (en règle générale, la majorité des établissements sont dotés tous les deux ans). Le nombre total de livres attribué a été de 20.869.

Les expéditions de livres à destination des bibliothèques des établissements pénitentiaires sont toujours assurées selon deux méthodes :

1) après sélection d'ouvrages au sein d'un stock constitué, entretenu et renouvelé en permanence dans les locaux du Service Central des Bibliothèques.

En 1981, furent ainsi expédiés 14.267 livres.

2) directement par certains éditeurs qui acceptent de se charger des livraisons de volumes choisis chez eux, à la condition que la commande à servir soit identique en titres et en nombre pour tous les établissements.

En 1981, furent ainsi livrés 6.602 ouvrages.

Goûts des lecteurs

Bien que les récits très romanesques, les ouvrages de science-fiction, de mystère et d'aventures, ainsi que les bandes dessinées, demeurent les ouvrages ayant la préférence des lecteurs (comme dans le monde libre !), il apparaît, au travers du courrier et des rapports qui reflètent les souhaits exprimés par les détenus que, comme l'an passé, se manifeste une curiosité accrue pour la sociologie, la poésie et l'art.

Financement et entretien des livres

L'augmentation permanente du prix des livres handicape la vocation du Service Central des Bibliothèques. En 1981, il s'est encore vu dans l'obligation d'acheter beaucoup de collections dites de poche (qui restent les moins chères malgré la courbe ascendante des tarifs) pour satisfaire le plus possible de demandes. Mais ces

ouvrages qui ne sont pas conçus pour des prêts multiples sont fragiles (2.130 ont dû être mis au pilon en 1981).

Notons, cependant, que, grâce aux remises obtenues pour les achats groupés, à l'acquisition de livres de poche et à celle de nombreux volumes soldés, le prix de revient moyen d'un livre en 1981 ne fut que de 15,82 F.

Cependant, malgré ces difficultés, la quasi-totalité des demandes ont été honorées (91 établissements ont reçu des livres).

IV.— ENSEIGNEMENT SPORTIF

I.— SITUATION GÉNÉRALE

Depuis le retrait en 1977 des enseignants d'éducation physique et sportive par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, l'Administration Pénitentiaire a entrepris le recrutement et la formation systématique de moniteurs de sport. Ceux-ci, issus du corps du personnel de surveillance, sont affectés dans les établissements afin de répondre aux dispositions prévues par le code de procédure pénale et développées dans les notes de l'Administration Pénitentiaire.

Cette formation concernait chaque année un effectif moyen de 20 agents. Après des années de recrutement intensif, on aborde désormais une phase nouvelle au cours de laquelle le nombre de postes ouverts devrait se situer entre 6 et 12 : en effet, la grande majorité des établissements susceptibles d'accueillir un moniteur en sont pourvus, particulièrement les établissements pour peines. Actuellement, 95 surveillants «moniteurs de sport» animent les activités physiques et sportives.

Cette animation est renforcée par la présence d'enseignants vacataires (59 : personnels de la jeunesse et des sports ou relevant d'autres administrations) qui exercent à temps partiel (238 heures hebdomadaires) et sont rémunérés par l'Administration Pénitentiaire. Ils interviennent :

- comme animateurs dans les petits établissements ne justifiant pas de poste de surveillants «moniteurs de sport» à temps complet;
- comme coordinateurs des activités sportives dans les établissements importants.

De plus, dans le cadre de leurs fonctions, une dizaine d'éducateurs interviennent d'une façon semblable.

Enfin, des intervenants bénévoles, à titre individuel ou dans le cadre d'un groupe (GENEPI), participent à cette animation.

Sur les 180 établissements que compte l'Administration Pénitentiaire, 94 bénéficient d'une organisation sportive correcte assurée par ces différents personnels.

Des championnats (football, volley-ball, basket ball) ont lieu régulièrement entre les différentes équipes constituées à l'intérieur des groupes (scolaires, ateliers de formation professionnelle...) d'un même établissement et dans la plupart de ceux-ci des rencontres

sportives avec des équipes de clubs continuent de se développer dans un climat toujours favorable. Elles se déroulent dans le cadre de championnats civils, essentiellement pour les centres de détention, ou sous la forme de matches amicaux.

La création d'associations sportives a permis de régler le problème de l'assurance-accident des détenus ainsi que celui du contrôle médical qui semble assuré régulièrement. Cependant, l'équipement vestimentaire ainsi que la fourniture de petit matériel restent très variables.

Enfin, dans les autres établissements qui disposent d'un espace suffisamment grand, les détenus pratiquent des activités sportives (volley-ball, course à pied, tennis de table) librement, chaque jour, durant l'heure de promenade.

L'augmentation du nombre des terrains à vocation sportive permet d'envisager une participation toujours plus importante des détenus aux activités proposées. Afin de compléter ce dispositif, l'objectif actuel de l'Administration Pénitentiaire est de créer progressivement des postes de responsable des activités physiques et sportives auprès de chaque direction régionale, ces postes étant confiés à des professeurs d'éducation physique et sportive.

II.— FORMATION DES MONITEURS DE SPORT

A. Formation initiale

Les objectifs et les grandes orientations assignés jusqu'à présent à la formation des moniteurs de sport sont maintenus, mais le principe général qui définit cette nouvelle organisation est celui d'une formation fractionnée sur une période de 18 mois ménageant une alternance entre des sessions organisées à l'ENAP (1 module de base, 4 modules de spécialisation) et des périodes d'activités dans l'établissement d'affectation.

Les personnels ont été sélectionnés à la suite de tests (épreuves d'athlétisme, de sports collectifs, de gymnastique au sol, entretien avec le jury) les 10 et 11 juin 1981.

Sur 29 candidats, 8 ont été retenus en fonction des postes à pourvoir. Le premier module de formation s'est déroulé à l'École du 21 septembre au 30 novembre 1981.

Leur affectation a permis de renforcer l'équipe des moniteurs de sport dans les établissements suivants :

- Centre Pénitentiaire de Rennes;
- Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (3);
- Maison d'arrêt de Bois d'Arcy;
- Maison centrale de Clairvaux;
- Centre de détention de Loos;
- Centre de détention de Melun.

B.— Formation continue

Six stages de perfectionnement comportant chacun de 15 à 20 places, ouverts :

- aux professeurs détachés de l'Education Nationale;
- aux surveillants «moniteurs de sport»;
- aux surveillants «moniteurs ou initiateurs de sport de combat et de défense»;
- aux éducateurs assurant l'animation et la coordination des activités sportives dans leur établissement.

Se sont déroulés à l'ENAP :

- du 23 au 27 février : hand-ball (19 participants);
- du 30 mai au 3 avril : secourisme (17);
- du 4 au 8 mai : volley-ball (18);
- du 18 au 22 mai : pédagogie des sports collectifs (18);
- du 22 au 26 juin : football (22);
- 7 au 11 septembre : self-défense (15).

Le perfectionnement a porté sur l'amélioration théorique, technique et pédagogique des différentes activités sportives pouvant se dérouler en milieu carcéral.

L'encadrement du stage de self-défense était assuré par le moniteur national du département formation sport du Ministère de l'Intérieur.

III.— PERSONNELS ENSEIGNANTS L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Plusieurs catégories de personnels interviennent dans l'animation et la coordination des activités sportives dont bénéficient les détenus.

- Personnels du Ministère de l'Education Nationale exerçant à temps complet, détachés auprès de l'Administration Pénitentiaire :

- 1 à l'Administration Centrale comme conseiller pour les activités physiques et sportives;
- 1 à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire;
- 1 au Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis;
- 1 à la Maison d'Arrêt de Gradignan (Dr Bordeaux).

• Personnels de la Jeunesse et des Sports ou relevant d'autres administrations exerçant à temps partiel et rémunérés (à la vacation) par l'Administration Pénitentiaire.

Directions Régionales	Etablissements	Nbre de vacataires		Nombre d'heures	
		EPS	Yoga	EPS	Yoga
Bordeaux.	4	3	1	12	2
Dijon	7	6	3	20	9
Lille.	10	11	»	41	»
Lyon	3	3	»	16	»
Marseille	2	3	»	11	»
Paris	7	6	3	30	19
Rennes	10	9	2	31	8
Strasbourg	5	5	1	22	2
Toulouse	3	3	»	15	»
Total	51	49	10	198	40

- Educateurs : 10
- Surveillants «moniteurs de sport».

Directions Régionales	Etablissements	Moniteurs	
		TC	TP
Bordeaux.	9	12	
Dijon	4	5	
Lille.	6	7	
Lyon	6	5	1
Marseille	3	4	
Paris	11	28	
Rennes	10	11	
Strasbourg	8	11	
Toulouse	5	7	
ENAP.	1	4	
Total	63	94	1

V.- LE SERVICE SOCIAL

L'effectif budgétaire des assistants de service social s'est accru au cours de l'année 1981, pour atteindre 476 postes budgétaires au 1^{er} janvier 1982. Tous ne sont pas pourvus.

Un stage de 3 semaines lors de la prise de fonctions permet aux assistants sociaux nouvellement recrutés de se familiariser avec le terrain.

Ce stage s'effectue auprès d'un assistant social dans un établissement de même type que celui où l'intéressé sera affecté.

Ce stage pratique est complété par une semaine de session théorique à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

Au cours de l'année 1981, ces sessions ont eu lieu :

- en mars pour 15 assistants sociaux
- en mai pour 15 assistants sociaux
- en septembre pour 18 assistants sociaux
- en octobre pour 20 assistants sociaux

Les assistants sociaux en fonction ont bénéficié d'un certain nombre de formations en cours d'emploi - soit individuelles, soit en groupe.

Au cours de l'année 1981, après une période de surcharge de travail difficilement supportable pour les assistants sociaux étant donné le surencombrement des prisons, s'est posé le problème d'organiser, dans les meilleures conditions possibles de réinsertion, les sorties massives de détenus en juillet et en août à la suite des grâces collectives et de l'amnistie.

Un gros effort a été demandé à cette occasion au Service social.

Diverses réunions préparatoires ont été organisées comprenant des personnels travaillant dans les prisons, dans les comités de probation et d'assistance aux libérés, les Directions départementales des Affaires sanitaires et sociales et les foyers de réinsertion sociale.

De nombreuses permanences ont été organisées, tant dans les établissements pénitentiaires que dans les comités de probation et d'assistance aux libérés et diverses associations pour une meilleure prise en charge des libérés.

Les difficultés majeures rencontrées par le service social à ce niveau sont de trois ordres :

- 1) Difficultés concernant l'hébergement à la libération;
- 2) Difficultés tenant aux problèmes de l'emploi et du chômage;
- 3) Difficultés concernant la situation administrative des étrangers.

I. — DIFFICULTÉS CONCERNANT L'HÉBERGEMENT A LA LIBÉRATION

Il ressort des rapports des assistants sociaux qu'il est de plus en plus difficile de trouver un hébergement qui corresponde aux besoins des libérés de prison.

Les foyers de réinsertion sociale ne peuvent accueillir tous les libérés qui, souvent, n'ayant pas d'autres moyens pour se loger, souhaiteraient être reçus.

De plus, une nouvelle vie collective paraît difficilement acceptable à des gens sortant de prison et la forme actuelle de beaucoup de foyers est mal adaptée aux besoins.

Dans les établissements pénitentiaires, beaucoup d'efforts sont déployés par le Service social pour arriver à trouver une solution au problème de l'hébergement.

II. — DIFFICULTÉS TENANT AUX PROBLÈMES DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

Les prospecteurs placiers de l'Agence nationale pour l'Emploi qui viennent dans les établissements pour aider les futurs libérés dans leur recherche d'emploi ont fort peu de possibilités, les employeurs sont rares et pas toujours disposés à employer des sortants de prison.

Lorsque l'embauche semble incertaine à la sortie, le Service social s'emploie à constituer des dossiers ASSEDIC pour que l'allocation forfaitaire de chômage puisse être perçue.

Là encore les assistants sociaux sont très déçus de voir que tout le travail de préparation des dossiers ASSEDIC ne sert bien souvent à rien - la procédure est trop lourde - les délais d'obtention de l'allocation trop longs.

III. — DIFFICULTÉS CONCERNANT LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES ÉTRANGERS

Si la sortie de prison d'un français pose un certain nombre de problèmes difficiles à résoudre, lorsqu'il s'agit d'un étranger, d'autres complications apparaissent encore.

Au cours de l'année 1981 est intervenu un arrêt de la mise à exécution des expulsions. Certains détenus ayant obtenu une libération conditionnelle sous réserve d'expulsion se sont sentis pénalisés, cette libération sous condition d'expulsion ne pouvant plus se réaliser.

AIDE AUX DÉTENUS

– Détenus entrants reçus par les assistants sociaux	55.466
– Entretiens accordés (à l'exclusion des entrants)	156.225
– Interventions et/ou démarches au profit des détenus	131.547
– Détenus ayant bénéficié d'une information de l'assistant social en vue d'une inscription à un enseignement (notamment par correspondance)	8.566
– Dossiers ayant nécessité une préparation préalable à la commission de l'application des peines de la part des assistants sociaux :	
- pour les permissions de sortir	9.266
- pour les libérations conditionnelles	11.742
- pour les semi-libertés	2.126

PRÉPARATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

– Détenus ayant bénéficié d'une intervention du service social en vue d'une orientation professionnelle au cours de l'incarcération	4.587
– Détenus inscrits à un centre de FPA à l'initiative de l'assistant social	1.333
– Détenus signalés à une agence pour l'emploi	6.934
– Détenus libérés auxquels un emploi a été procuré par un autre moyen	1.469
– Semi-libres auxquels un emploi a été procuré grâce à l'aide de l'assistant social (avec ou sans concours de l'Agence pour l'Emploi)	772

RECHERCHE D'UN HÉBERGEMENT

– Détenus libérés auxquels un hébergement en centre d'accueil a été recherché par un assistant social	6.330
– Places d'hébergement obtenues :	2.974
- Démarches effectuées auprès des CPAL pour obtenir des prises en charge d'un futur libéré conditionnel	1.518

- Prises en charge obtenues en vue d'hospitalisation. . .	137
- Autres prises en charge	747

COLLABORATION DES VISITEURS DE PRISON

— Nombre total de visiteurs et visiteuses en fonction à l'établissement (le 31 décembre)	1.393
— Nombre total de détenus pris en charge par l'ensemble de ces visiteurs dans l'année (un détenu écroué plusieurs fois dans l'année et suivi par le même visiteur ne comptant qu'une fois)	16.312
— Entretiens individuels de l'assistant social avec des visiteurs	13.732
— Réunion des visiteurs dans l'année	440

AIDE A LA FAMILLE DES DÉTENUS

— Entretiens accordés par les assistants sociaux à des familles au cours de la permanence	22.552
— Familles signalées à un autre service social en vue d'une prise en charge	8.584
— Visites à domicile	3.730
— Démarches au profit des familles	6.587
— Intervention d'une autre nature (par correspondance, téléphone, etc...)	44.369

4

TRAVAIL

I.- LE TRAVAIL

Les mesures de grâce présidentielle et d'amnistie ont sensiblement modifié la situation dans les prisons. Environ 9.000 personnes ont bénéficié de ces mesures, soit une diminution de 22 % de la population pénale.

Dans le même temps, les effectifs de la population pénale au travail ont régressé de 8 %.

Au 1.12.1981, la population au travail représente 57,1 % de la population totale contre 48,3 % au 1.12.1980.

Cet accroissement en pourcentage s'explique par la diminution des effectifs de la population pénale, qui a été plus importante que la diminution du nombre des postes de travail.

Continuant sa progression, + 17 % en 1978, + 27 % en 1979, + 21 % en 1980 et + 15 % en 1981, la R.I.E.P. (Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires) a permis de compenser en partie la diminution du nombre de postes de travail.

La concession de main-d'œuvre, qui a subi les effets de la crise économique, continue sa régression et voit ses effectifs diminuer de 10 % et ce, malgré les efforts des délégués régionaux au travail dans les six régions qui en sont dotées. En 1982, une septième région doit être pourvue.

Bien qu'un effort soit à accomplir au niveau de l'infrastructure des établissements, le développement du travail se heurte à deux séries de difficultés :

- Difficultés internes : manque de locaux adaptés, personnel d'encadrement en nombre insuffisant, mais aussi faible motivation et instabilité de la population pénale et son manque de formation professionnelle;

- Difficultés externes : la crise économique qui a atteint tous les secteurs d'activités et a vu un certain nombre d'entreprises disparaître.

Les produits financiers du travail seront passés de 61 millions de francs en 1975 à 152 millions de francs en 1980 pour atteindre 160 millions de francs en 1981.

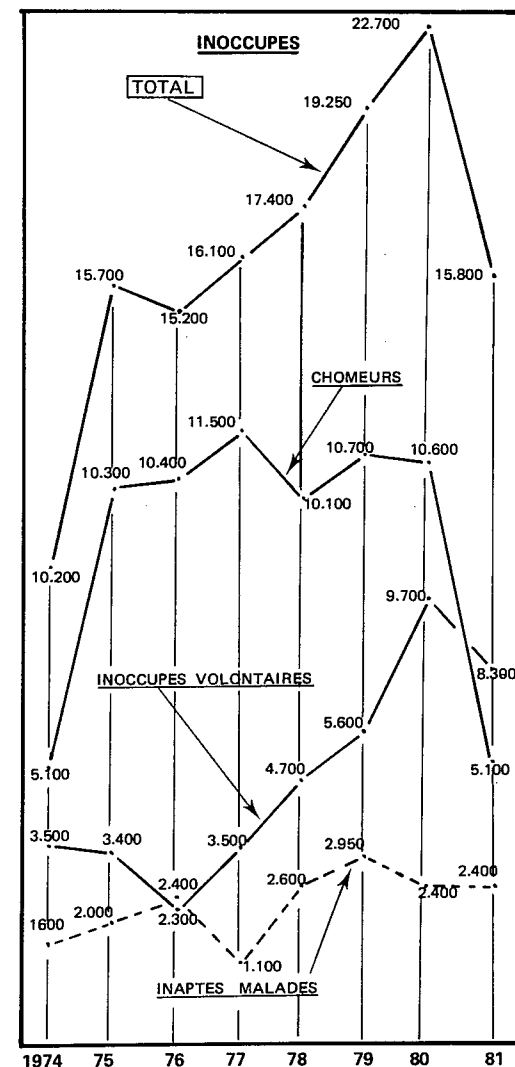
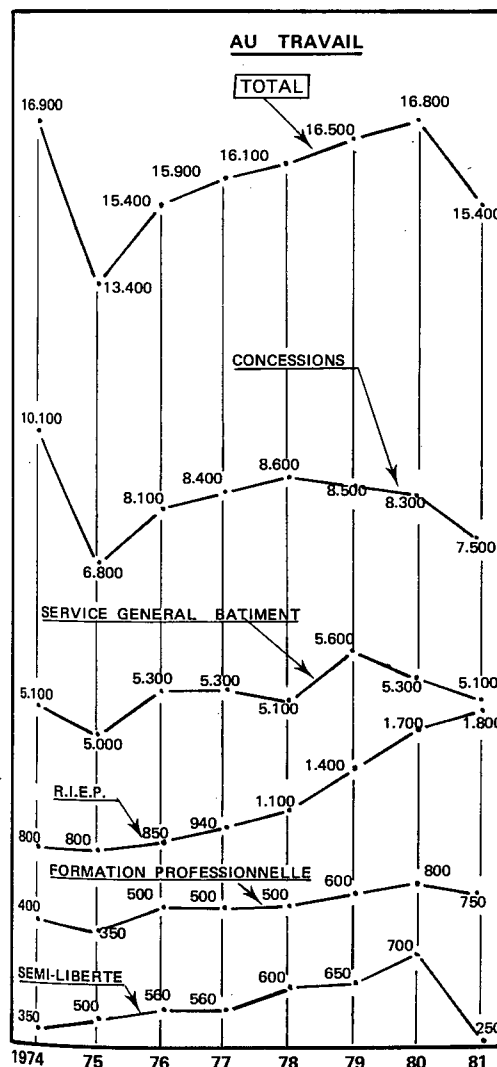
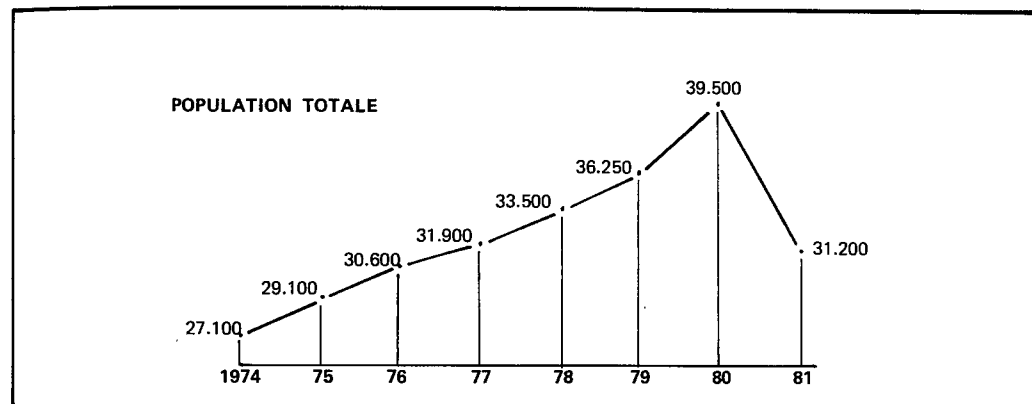
Suivant les emplois occupés, on constate certaines distorsions :
- semi-liberté : la moyenne journalière est de 90 à 100 F.

- Service général : la masse des crédits a crû de 9 %, ce qui a tout juste permis de compenser la hausse du coût de la vie : la moyenne journalière est de 11 à 26 F.
- Concession : la rémunération moyenne est de 50 à 90 F.
- R.I.E.P. : la rémunération journalière moyenne est de 800 à 100 F.
- Chantiers de bâtiment et exploitation agricole : rémunération de 50 par jour en moyenne.
- Formation professionnelle : les détenus suivant une formation théorique à plein temps seront rémunérés sur la base de 54 % du S.M.I.C., horaire.

Ces rémunérations sont basées sur une durée effective de la journée de travail d'environ 6 heures.

La situation du travail pénitentiaire a, dans son ensemble, marqué une certaine stagnation en 1981. Une légère reprise est attendue pour 1982.

EMPLOIS : ÉVOLUTION DE 1974 A 1981



II. — RÉGIE INDUSTRIELLE

Pour améliorer la situation du travail, l'Administration Pénitentiaire a demandé à la Régie Industrielle de développer au maximum ses activités.

En effet, la Régie Industrielle :

- permet à l'Administration Pénitentiaire d'avoir la maîtrise de sa politique en matière de travail en lui donnant la possibilité de compenser les défaillances des concessionnaires de main-d'œuvre pénale;
- a un rôle moteur à jouer pour la création de nouveaux emplois ainsi que pour l'amélioration des rémunérations versées aux détenus;
- a pour vocation de fournir du travail aux détenus là où la conjoncture économique est telle qu'elle ne permet pas d'envisager le recours aux entreprises du secteur privé.

C'est ainsi que, en 1981, la Régie Industrielle a créé les ateliers suivants :

- Ateliers de paillage :
 - C.P. de Nantes;
 - M.A. de Nantes;
 - C.P. de Clairvaux.
- Atelier de vannerie :
 - M.C. d'Ensisheim.
- Exploitations agricoles :
 - C.D. d'Eysses;
 - C.P. de Saint-Martin-de-Ré.
- Chantiers de bâtiments :
 - C.P. de Saint-Martin-de-Ré.

Par ailleurs, la Régie Industrielle s'est attachée à préparer l'ouverture pour 1982 de plusieurs ateliers :

- un atelier de confection au centre de détention de Loos;
- quatre ateliers de façonnage : M.A. Angers, M.A. Tours, M.A. Le Mans, C.P. Nantes.

Enfin, il est à noter que son chiffre d'affaires de 73 millions en 1980 est passé à 90 millions en 1981, soit une augmentation de plus de 23 %.

Production des ateliers de la Régie Industrielle en 1981

• Centre pénitentiaire de Clairvaux	
— Chaussures (paires)	435.386
— Sièges et articles divers en stratifié	1.126
• Maison centrale de Ensisheim	
— Imprimerie - Reliure	289.775
— Cannage - Vannerie	1.011
• Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis	
— Meubles métalliques divers	2.340
— Articles métalliques divers	31.481
• Centre de détention de Melun	
— Imprimés (tonnes)	555
— Meubles métalliques divers	1.931
— Articles métalliques divers	81.082
• Centre de détention de Muret	
— Armoires et bibliothèques en bois	1.202
— Bureaux et tables en bois	600
— Articles divers en bois	933
• Maison centrale de Nîmes - Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré - Centre Pénitentiaire de Rennes	
— Linge de corps	87.708
— Vêtements de drap	58.198
— Vêtements de travail	53.378
— Articles divers de lingerie, habillement et couchage	3.821.787
— Articles divers en non tissé	460.990
• Saint-Martin-de-Ré	
— Articles de sellerie	177.461
• Maison centrale de Saint-Maur	
— Chaussures (paires)	112.057
— Meubles divers en bois	1.080
— Articles divers en bois	4.215
• Maison d'arrêt de La Santé	
— Documents traités par informatique	22.206.614
• Maison centrale de Poissy	
— Documents traités par informatique	903.388

• Centre de détention de Toul	
— Sièges tube	135
— Lits métalliques	1.138
— Tables tube	405
— Meubles métalliques	1.872
— Articles métalliques divers	15.194
— Articles divers de serrurerie	20.358
— Portes et fenêtres en bois	794
— Tables et bureaux en bois	760
— Meubles divers en bois	292
— Articles divers en bois	1.824
• Prisons de Fresnes - Centre sanitaire de Liancourt - Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré - Maison cen- trale de Saint-Maur - Centre pénitentiaire de Nantes - Maisons d'arrêt de Nantes - Centre Pénitentiaire de Clair- vaux	6.627
— Paillage de chaises	
• Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis - Maison cen- trale de Poissy - Maison d'arrêt de La Santé	
— Conditionnement d'articles de pansements	9.599.449
• Maison centrale de Clairvaux - Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis - Prisons de Fresnes - Centre sani- taire de Liancourt - Centre pénitentiaire de Rennes - Maison centrale de Saint-Maur - Maison d'arrêt de La Santé	
— Montage, façonnage, conditionnement d'articles divers	23.635.751
• Centre de détention de Toul - D.R. de Rennes	
— Reliures diverses	1.060.411

5

SITUATION SANITAIRE

I.- LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

A.-- Maladies mentales

Au cours de l'année 1981, 29.833 hommes et 989 femmes ont été examinés systématiquement, soit 30.822 détenus.

A la demande du médecin ou du chef d'établissement 12.678 hommes et 1.156 femmes, soit un total de 13.834 détenus, ont été examinés.

Chez les hommes, 2.105 maladies mentales ont été dépistées et chez les femmes 68.

28.478 hommes et 1.756 femmes présentant des troubles mentaux ont été traités dans les établissements pénitentiaires.

2.489 hommes ont fait l'objet d'un placement en centre médico-psychologique régional. 37 hommes ont été transférés au centre d'observation de Château-Thierry et 42 au centre de réadaptation de Haguenau.

174 hommes et 11 femmes ont fait l'objet d'un placement en hôpital psychiatrique civil.

B.-- Tuberculose

29.462 hommes et 515 femmes ont été examinés par les soins de la D.A.S.S., soit par le camion radiophotographique soit au dispensaire, soit un total de 29.977 détenus.

19.420 hommes et 204 femmes ont été examinés grâce à l'installation radiophotographique de l'établissement.

Les cas de tuberculose dépistés ont été de 111 chez les hommes et de 2 chez les femmes, soit une proportion de 0,23 % chez les premiers et de 0,27 % chez les secondes.

52 détenus ont fait l'objet d'un placement au centre sanitaire de Liencourt.

110 hommes et 7 femmes ont été vaccinés par le B.C.G.

C.- Maladies vénériennes

Le nombre de détenus soumis à l'examen systématique pour la recherche des maladies vénériennes a été de 65.997 hommes et de 2.986 femmes, soit un total de 68.983.

Les examens sérologiques ont été de 62.695 chez les hommes et de 2.525 chez les femmes, soit un total de 65.210.

1.023 cas de syphilis ont été constatés chez les hommes et 73 chez les femmes, soit une proportion de 1,55 % chez les premiers et de 2,44 % pour les secondes.

Ont été également découverts :

- 363 cas de gonococcies chez les hommes et 38 chez les femmes;
- 174 autres maladies vénériennes chez les hommes et 105 chez les femmes.

II.— MÉDECINE DE SOINS

A.— Statistiques générales

	Hommes	Femmes	Total
Maladies pulmonaires sans la tuberculose	1 546	83	1 629
Affections cancéreuses	69	10	79
Affections cardiaques.	531	20	551
Maladies digestives :			
- ulcères	944	50	994
- autres affections	3.863	97	3.960
Spécialités :			
- O.R.L.	3.239	227	3.466
- Ophtalmologie	5.634	340	5.974
- Dermatologie.	9.600	432	10.032
. dont chirurgie et détatouages.	518	27	545
- Autres spécialités	5.508	696	6.204
Grossesses		104	
I.V.G..		17	

Les automutilations graves ont été de 510 chez les hommes et 29 chez les femmes.

Les ingestions de corps étrangers ont été de 308 chez les hommes et de 6 chez les femmes.

Les grèves de la faim ont été de 1.141 chez les hommes et de 10 chez les femmes.

B.— Traitements particuliers

1.— ALCOOLISME

2.513 hommes et 30 femmes présentant des troubles d'éthylisme ont fait l'objet d'un traitement.

2.— TOXICOMANIE

3.179 hommes et 656 femmes ont présenté des troubles dus à la prise de toxiques.

Etablissements où des toxicomanes en nombre relativement important ont été incarcérés :

	HOMMES	FEMMES
- Bois d'Arcy	168	
- Fleury-Mérogis.	862	530
- Melun Ar.	15	
- La Santé	324	
- Meaux	30	
- Pontoise.	90	
- Tours.	60	
- Nice.	120	
- Avignon.	20	
- Toulon.	28	
- Grasse	40	
- Baumettes	200	11
- Mont-de-Marsan.	12	
- Bayonne	31	
- Angoulême	10	
- Saintes.	15	6
- Limoges.	14	4
- Poitiers	32	3
- Châlons-sur-Marne	17	4
- Nevers	10	
- Dijon	21	5
- Chaumont	10	
- Belfort.	14	
- Beauvais.	10	8
- Loos	12	2

	HOMMES	FEMMES
— Douai	10	
— Rouen	10	4
— Valenciennes	39	6
— Le Havre	41	
— Béthune	12	
— Metz	39	4
— Nancy	15	4
— Strasbourg Ar	60	
— Perpignan	15	8
— Toulouse	15	6
— Cahors	15	
— Albi	26	2
— Nîmes Ar	16	3
— Chambéry	23	5
— Grenoble-Varces	17	
— Lyon	17	12
— Saint-Etienne	60	4
— Le Puy	13	
— Clermont-Ferrand	10	
— Bonneville	47	
— Brest	18	7
— Caen Ar	10	
— Saint-Malo	13	
— Rennes Ar	64	
— Le Mans	20	
— Saint-Brieuc	20	

3.— SOINS DENTAIRES

	HOMMES	FEMMES
— Consultations	44.526	2.416
— Soins	36.804	6.345
— Extractions	12.976	700
— Prothèses	2.389	22

III.— ACTIVITÉ DES HOPITAUX PÉNITENTIAIRES

1.— PRISON-HOPITAL DES BAUMETTES A MARSEILLE

	Nombre d'actes		
	Hommes	Femmes	Total
Médecine générale	5 100	100	5 200
Cardiologie	565	30	595
Oto-rhino-laryngologie	277	22	299
Gastro-entérologie	85	»	85
Dermatologie	405	126	531
Radiologie	1 927	67	1 994
Urologie	42	»	42
Ophthalmologie	402	46	448
Pneumo-ptisiologie	46	»	46
Neurologie	12	»	12
Chirurgie	212	25	237
Chirurgie orthopédique	247	10	257

2.— HOPITAL CENTRAL DES PRISONS DE FRESNES

	Nombre d'actes		
	Hommes	Femmes	Total
Chirurgie	288	12	300
Chirurgie orthopédique	343	34	377
Urologie	315	5	320
Gynécologie	»	174	174
Radiologie	4 945	237	5 182
Cardiologie	222	170	392
Rhumatologie	47	4	51
Neurologie	73	12	85
Ophthalmologie	1 010	59	1 069
Gastro-entérologie	524	12	536
Pneumo-ptisiologie	691	22	713
Dermatologie	849	12	861
Dentiste	1 438	110	1 548

IV.- SUICIDES - TENTATIVES DE SUICIDES - AUTOMUTILATIONS ET GREVES DE LA FAIM

A.- Suicides

41 détenus dont 2 femmes (prévenues) sont décédés d'actes suicidaires :

- pendaison ou strangulation (dont 2 femmes) 40
- incendie dans sa literie 1

Pour l'année 1980, ce chiffre se fixait à 39 (dont une femme).

Le chiffre des suicides se maintient depuis plusieurs années à ce taux élevé ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

- 1973 42 - 1977 40
- 1974 25 - 1978 46
- 1975 47 - 1979 36
- 1976 40 - 1980 39

Entre 1962 et 1972, le nombre des suicides se fixait autour d'une vingtaine par an, il n'avait jamais dépassé 26.

Analyse des suicides survenus au cours de l'année 1981

1.- EN FONCTION DE L'AGE

- moins de 18 ans 1
- de 18 à moins de 21 ans 2
- de 21 à moins de 25 ans 8
- de 25 à moins de 30 ans 11
- de 30 à moins de 40 ans (1 femme) 9
- de 40 à moins de 50 ans (1 femme) 5
- de 50 ans et plus 5

2.- EN FONCTION DE LA NATIONALITÉ

- France (1 femme) 34
- Algérie 5
- Hollande 1
- Maroc (1 femme) 1

3.- EN FONCTION DE LA DURÉE DE L'INCARCÉRATION

Durée de l'incarcération au jour du suicide	Prévenus	Condamnés (1)	Total
Moins de 15 jours (dont 1 femme prévenue) . . .	9	1	10
de 15 jours à moins de 3 mois (dont 1 femme prévenue)	11	»	11
de 3 mois à moins de 6 mois.	6	»	6
de 6 mois à moins de 1 an	4	2	6
de 1 an à moins de 3 ans	1	6	7
de 3 ans à moins de 5 ans	»	1	1
de 5 ans à moins de 10 ans.	»	»	»
de 10 ans et plus	»	»	»
	31	10	41

(1) dont 1 R.C.P. en pourvoi et 1 condamné D.P.A.C.

4.- EN FONCTION DE LA DURÉE DE L'INCARCÉRATION ET DE LA PEINE (condamnés seulement, pas de femme)

Durée d'incarcération au jour du suicide	DURÉE DE LA PEINE								TOTAL
	1 à - 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	RCP en pourvoi	
Moins de 15 jours . .	1	»	»	»	»	»	»	»	1
15 jours à 3 mois . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 mois à 6 mois . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6 mois à 1 an.	»	»	1	»	1	»	»	»	2
1 an à 3 ans	»	1 dpac	2	1	»	1	»	1	6
3 ans à 5 ans	»	»	»	»	1	»	»	»	1
5 ans à 10 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10 ans à 20 ans . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	1	1	3	1	2	1	»	1	10

B.— Tentatives de suicide

219 tentatives de suicide ont été dénombrées en 1981 (393 en 1980, 398 en 1979, 300 en 1978).

— par pendaison ou strangulation	118
— par ingestion de produits toxiques.	27
— par ingestion de corps étrangers.	6
— par automutilation grave	54
— par le feu à ses vêtements ou sa literie	4
— par précipitation dans le vide.	10

Parmi eux, on compte :

- 150 prévenus;
- 36 condamnés à une peine égale ou inférieure à 1 an;
- 33 condamnés à une peine supérieure à 1 an.

Au cours de l'année 1981, 1380 détenus ont refusé de se nourrir pendant une durée allant de 1 jour à plusieurs semaines (1233 en 1978, 1218 en 1979, 1054 en 1980).

Par ailleurs, 1542 auto-agressions diverses ont été constatées (1142 en 1978, 1303 en 1979, 1588 en 1980).

Les motifs de ces agissements sont très divers. Le plus souvent pour les prévenus, ils ont pour but de protester contre l'inculpation et la détention; ils sont liés également à des problèmes familiaux.

6

PERMISSIONS DE SORTIR

Les permissions de sortir ont pour objet de permettre à un détenu condamné définitif de s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant une courte période de temps qui s'impute sur la durée de la peine en cours d'exécution.

Sans remettre en cause les conditions d'obtention adoptées en 1975, les modalités d'octroi ont été modifiées par la loi du 22 novembre 1978 et la loi du 2 février 1981.

L'effet de ces nouvelles dispositions s'est traduit en 1981 par une nette diminution des échecs, des délits et des crimes.

A la lecture des tableaux statistiques, il apparaît qu'en 1981 le nombre total des permissions de sortir accordées a été de 29.802 pour 10.506 détenus :

- 11.440 permissions de sortir ont été accordées à 6.585 détenus du milieu fermé;
- 18.362 à 3.921 condamnés admis au régime de semi-liberté.

Cette année a connu une très forte diminution du nombre global (- 24,69 %) des permissions de sortir accordées alors qu'en 1980 elle n'était que de 2,25 %.

Si on procède à l'examen attentif des tableaux statistiques on observe que le nombre des permissions de sortir accordées aux détenus des établissements pour peines a diminué de 15,22 % (19,91 % pour les maisons centrales et 15,30 % pour les centres de détention) et que le nombre des permissions de sortir accordées aux détenus de maisons d'arrêt a diminué de 25,09 %.

De même le nombre des permissions accordées aux semi-libres des centres autonomes a diminué de 37,60 % par rapport à 1980 et de 27,80 % en ce qui concerne les autres semi-libres.

Le nombre d'échecs global a diminué par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne toutes les catégories d'établissement.

Enfin, on peut signaler une diminution conséquente du nombre global des actes délictueux commis au cours des permissions de sortir accordées tant aux semi-libres qu'aux détenus du milieu fermé.

I Tableau général avec ventilation selon les motifs des permissions accordées aux détenus du milieu fermé

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Nombre de détenus ayant bénéficié de permissions de sortir (nombre total de sorties)					Nombre de détenus ayant réintégré volontairement l'établissement mais avec retard (même justifié)	Nombre de détenus n'ayant pas volontairement réintégré l'établissement à l'issue d'une permission de sortir	Nombre de délits commis par un détenu pendant une permission de sortir ou après sa non réintégration	Nombre de crimes
	En vue du maintien des liens familiaux ou de la préparation de la réinsertion sociale (art. D.145 du C.P.P.)	Pour décès ou maladie grave d'un proche (art. D 144 du C.P.P.)	Pour présentation à l'employeur éventuel ou à un centre d'examen médical ou psychiatrique	Autres cas	Total des permissions de sortir				
Maisons centrales . . .	444 (776)	22 (23)	36 (51)	—	502 (850)	20	16	»	»
Centres de détention .	1420 (3125)	65 (78)	79 (172)	3 (3)	1567 (3378)	72	21	4	3
Centres sanitaires . . .	155 (312)	10 (10)	14 (16)	—	179 (338)	6	»	»	»
Prisons de femmes . .	116 (166)	7 (8)	58 (153)	20 (29)	201 (356)	»	10	2	»
Total	2135 (4379)	104 (119)	187 (392)	23 (32)	2449 (4922)	98	47	6	3
Maisons d'arrêt	2576 (4155)	209 (231)	541 (813)	130 (234)	3456 (5433)	98	53	15	»
Total	4711 (8534)	313 (350)	728 (1205)	153 (266)	5905 (10355)	196	100	21	3
D.O.M.	641 (1003)	7 (18)	23 (52)	9 (12)	680 (1085)	»	5	3	»
Total général.	5352 (9537)	320 (368)	751 (1257)	162 (278)	6585 (11440)	196	105	24	3

Tableau général avec ventilation selon les motifs des permissions accordées aux semi-libres

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Nombre de détenus ayant bénéficié de permissions de sortir (nombre total de sorties)					Nombre de détenus ayant réintégré volontairement l'établissement mais avec retard (même justifié)	Nombre de détenus n'ayant pas volontairement réintégré l'établissement à l'issue d'une permission de sortir	Nombre de délits commis par un détenu pendant une permission de sortir ou après sa non réintégration	Nombre de crimes
	Au titre de sortie-promenade des semi-libres (art. D.134-5) du Code de Procédure Pénale	Comparution d'un semi-libre devant une juridiction ou un organisme administratif (art. D.143-6 du Code de Procédure Pénale)	En vue du maintien des liens familiaux ou de la préparation de la réinsertion sociale (art. D.145 du Code de Procédure Pénale)	Autres cas	Total des permissions de sortir				
Maisons centrales . . .	38 (193)	—	17 (55)	—	55 (248)				
Centres de détention	12 (96)	—	4 (6)	1 (1)	17 (103)				
Centres sanitaires . . .	—	—	—	—	—				
C.P. (femmes)	25 (56)	3 (4)	38 (61)	2 (2)	68 (123)				
Centres de semi-liberté	746 (5669)	22 (23)	499 (1035)	49 (61)	1316 (6788)	9	4	1	»
Total	821 (6014)	25 (27)	558 (1157)	52 (64)	1456 (7262)	9	4	1	»
Maisons d'arrêt	1446 (7321)	31 (35)	545 (1467)	174 (1492)	2196 (10315)	55	21	9	»
Total	2267 (13335)	56 (62)	1103 (2624)	226 (1556)	3652 (17577)	64	25	10	»
D.O.M.	127 (168)	2 (2)	140 (615)	—	269 (785)	—	2	—	—
Total général.	2394 (13503)	58 (64)	1243 (3239)	226 (1556)	3921 (18362)	64	27	10	»

Nombre de permissions de sortir accordées

Années	Aux condamnés du milieu fermé (% de variation)		Aux condamnés en semi-liberté (% de variation)		Total (% de variation)	
1977	15 921	(+ 2,12%)	21 011	(+ 9,36%)	36 932	(+ 6,11%)
1978	13 953	(- 12,30%)	22 796	(+ 8,40%)	36 749	(- 0,50%)
1979	13 025	(- 6,60%)	27 463	(+ 20,40%)	40 488	(+ 10,17%)
1980	12 665	(- 2,76%)	26 011	(- 2,01%)	39 576	(- 2,25%)
1981	11 440	(- 9,67%)	18 362	(- 31,76%)	29 802	(- 24,69%)

Etat comparatif des permissions de sortir accordées (milieu fermé et semi-libres)

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Nombre de permissions de sortir accordées		Nombre d'échecs		Pourcentage d'échecs	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Etablissements pour peines	6 365	5 396	95	47	1,50 %	0,87 %
Maisons d'arrêt	21 024	15 748	126	74	0,60 %	0,46 %
Centres de semi-liberté	10 879	6 788	17	4	0,16 %	0,05 %
D.O.M.	1 308	1 870	13	7	1 %	0,37 %
Total	39 576	29 802	251	132	0,64%	0,44%

Nombre de permissions de sortir accordées en 1981

	Milieu fermé	S.L.	Nombre d'échecs		% d'échecs	
			Milieu fermé	S.L.	Milieu fermé	S.L.
Maisons centrales	850	248	16	»	1,88 %	-
Centres de détention	3 378	103	21	»	0,62 %	-
Etablissements sanitaires	338	»	»	»	-	-
C.P. (femmes)	356	123	10	»	2,80 %	-
Centres de semi-liberté	»	6 788	»	4	-	0,05 %
Maisons d'arrêt	5 433	10 315	53	21	0,97 %	0,20 %
D.O.M.	1 085	785	5	2	0,46 %	0,25 %
Total	11 440	18 362	105	27	0,91 %	0,14 %

Centres autonomes de semi-liberté

CENTRES autonomes de semi-liberté	Nombre de détenus ayant bénéficié de permissions de sortir (nombre total de sorties)		En vue du maintien des liens familiaux ou de la préparation de la réinsertion sociale (art. D.145 du Code de Procédure Pénale)	Comparation d'un semi-libre devant une juridiction ou un organisme administratif (art. D.143-6 du Code de Procédure Pénale)	Au titre de sortie-promenade des semi-libres (art. D.134-5 du Code de Procédure Pénale)	Autres cas	Total des permissions de sortir
	Nombre de détenus ayant réintégré volontairement l'établissement mais avec retard (même justifié)	Nombre de détenus n'ayant pas volontairement réintégré l'établissement à l'issue d'une permission de sortir					
Bordeaux	1	1	-	-	80 (400)	-	80 (400)
Corbeil	-	-	60 (272)	9 (9)	130 (1589)	11 (11)	210 (1881)
Grenoble	-	-	65 (350)	3 (3)	52 (556)	35 (47)	155 (956)
Maxeville	-	-	39 (55)	-	100 (419)	-	139 (474)
Mulhouse	-	-	22 (22)	3 (3)	88 (618)	1	114 (644)
Rennes	-	-	38 (61)	3 (4)	25 (56)	2 (2)	68 (123)
Souffelweyersheim	-	-	275 (275)	-	-	-	275 (275)
Thionville	-	-	-	4 (4)	48 (440)	-	52 (444)
Toulouse	-	-	-	-	80 (447)	-	80 (447)
Villejuif	-	-	-	-	143 (1144)	-	143 (1144)
Total	10	4	499 (1035)	22 (23)	746 (5669)	49 (61)	1316 (6788)

**Statistiques permissions de sortir
(milieu fermé)**

Années	Nombre de permissions accordées		Non réintégration dans les délais		Détenus réincarcérés (repris ou s'étant constitués volontairement)		Détenus repris ayant commis une infraction		Détenus repris ayant commis un fait qualifié crime	
	Nombre	% par rapport au nombre de permissions accordées	Nombre	% par rapport au nombre de détenus n'ayant pas réintégré	Nombre	% par rapport au nombre de permissions accordées	Nombre	% par rapport au nombre de permissions accordées	Nombre	% par rapport au nombre de permissions accordées
1976	15 591		523	3,35	444	84,89	190	1,21	16	0,10
1977	15 921		530	3,32	454	85,86	182	1,14	27	0,16
1978	13 953		392	2,80	265	67,60	109	0,78	21	0,15
1979	13 025		486	3,73	232	47,73	42	0,32	3	0,02
1980	12 665		431	3,41	246	57,08	39	0,31	6	0,05
1981	11 440		305	2,66	196	64,26	24	0,20	3	0,02

**7
RÉDUCTIONS DE PEINE**

Depuis le 1^{er} janvier 1976, les condamnés subissant une peine privative de liberté à temps peuvent bénéficier de trois catégories de réductions de peine s'ils remplissent les conditions prévues aux articles 721, 721-1 et 729-1 du Code de Procédure Pénale. Chacune de ces réductions est accordée par le juge de l'application des peines, sans pouvoir excéder trois mois par année d'incarcération et sept jours par mois pour une durée d'incarcération moindre.

I.— LA RÉDUCTION DE PEINE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 721 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Introduite dans notre législation par la loi du 22 décembre 1972, cette réduction est accordée aux condamnés qui ont donné des preuves suffisantes de bonne conduite.

Si l'état comparatif des réductions de peine accordées de 1974 à 1980 laisse apparaître une augmentation des réductions accordées (33.563 en 1974, 45.077 en 1980), en revanche, une diminution apparaît en 1981 (44.417).

Cependant, le pourcentage des réductions accordées par rapport aux cas examinés est en légère hausse par rapport à 1980 et aux autres années où il était relativement stationnaire (autour de 95,50 % depuis 1975).

Il faut noter que le pourcentage des décisions accordant des réductions maxima par rapport aux cas examinés est en nette augmentation comparativement à celui de 1980 (70,98 % au lieu de 68,75 %).

Sur les 44.417 réductions de peine accordées en 1981, 393 ont été retirées par la suite, soit un taux de 0,88 % contre 1,16 % en 1980, 1,40 % en 1979 et 1,181 % en 1978.

II.— LA RÉDUCTION DE PEINE EXCEPTIONNELLE POUR RÉUSSITE A UN EXAMEN PRÉVUE PAR L'ARTICLE 721-1 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Sur 2.597 cas examinés au cours de l'année 1981 (contre 2.350 en 1980), 2.365 réductions ont été accordées, soit une proportion de 91,06 %.

La durée de la réduction devant être proportionnée dans chaque cas à l'effort réellement fourni, 1.558 réductions accordées étaient égales au maximum légal (soit 59,99 %) et 807 (soit 31,07 %) étaient d'une durée inférieure.

III.- LA RÉDUCTION DE PEINE SUPPLÉMENTAIRE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 729-1 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Cette réduction de peine supplémentaire peut être accordée, sur le temps d'incarcération qui excède 3 années effectives de détention, aux condamnés présentant des gages exceptionnels de réadaptation sociale.

En 1981, 3.256 réductions supplémentaires ont été accordées (contre 2.903 en 1980), dont 1919 égales au maximum légal (soit 43,57 %) et 1337 (soit 30,35 %) d'une durée inférieure.

Le nombre de cas examinés en 1981 a été de 4.404 (contre 4.301 en 1980).

Ce type de mesure a connu une augmentation tant au niveau de l'examen des cas (2,39 %) qu'à celui des décisions d'octroi (51,30 %).

Enfin, comme les années précédentes, la proportion des réductions accordées est supérieure à la moitié des cas examinés (73,93 %).

Réduction de peine

DIRECTION RÉGIONALE	Incarcération inférieure à un an				Incarcération égale ou supérieure à un an					
	Nombre de		Nombre de réductions		Nombre de		Nombre de réductions			
	Cas examinés	Rejets	de 7 jours par mois		Cas examinés	Rejets	de 3 mois par an			
			accordées	retirées			accordées	retirées		
Bordeaux.....	1 643	54	1 139	3	443	4	1 178	13	438	8
Dijon.....	1 313	82	832	5	392	2	674	6	329	8
Lille.....	3 223	63	2 452	32	665	11	1 662	22	501	48
Lyon.....	2 081	33	1 386	19	638	5	807	5	387	5
Marseille.....	2 542	70	1 868	3	599	2	977	6	285	1
Paris.....	7 803	100	5 995	16	1 675	17	4 609	11	1 653	16
Rennes.....	2 345	75	1 242	5	1 011	12	1 155	8	399	7
Strasbourg.....	2 565	58	1 995	18	532	2	1 863	20	502	10
Toulouse.....	1 594	51	978	4	554	7	1 134	14	242	9
Total.....	25 109	586	17 847	105	6 509	62	14 059	105	4 736	112

Réduction de peine

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Incarcération inférieure à un an						Incarcération égale ou supérieure à un an					
	Nombre de		Nombre de réductions				Nombre de		Nombre de réductions			
	Cas examinés	Rejets	de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois		Cas examinés	Rejets	de 3 mois par an		inférieures à 3 mois par an	
			accordées	retirées	accordées	retirées			accordées	retirées	accordées	retirées
Maisons Centrales	416	21	348	1	45	1	2 081	55	1 641	19	348	18
Centres de détention . .	1 492	37	1 212	19	217	7	3 816	113	2 845	31	774	53
Centres sanitaires	337	3	301	4	29	»	709	10	630	4	63	2
C.P. (femmes)	72	4	47	»	21	»	218	5	156	»	57	»
Total	2 317	65	1 908	24	312	8	6 824	183	5 272	54	1 242	73
Maisons d'arrêt et CSL .	22 792	521	15 939	81	6 447	54	12 685	314	8 787	51	3 494	39
Total	25 109	586	17 847	105	6 509	62	19 509	497	14 059	105	4 736	112
D.O.M.	547	73	279	1	189	5	868	67	492	1	306	2
Total	25 656	659	18 126	106	6 698	67	20 377	564	14 551	106	5 042	114

Réduction de peines
TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 1981

Catégories d'établissement	Nombres de cas examinés	Nombre de réductions accordées		Nombre de réductions retirées (1)	
Etablissements pour peines	9 141	8 734	95,54 %	159	1,82 %
Maisons d'arrêt et C.S.L.	37 477	34 667	92,50 %	225	0,64 %
Total	44 618	43 151	96,71 %	384	0,88 %
Départements d'Outre-Mer.	1 415	1 266	89,46 %	9	0,71 %
Total général.	46 033	44 417	97,03 %	393	0,88 %

(1) par rapport aux réductions accordées.

Réduction de peine exceptionnelle pour réussite à un examen (art. 721-1 du C.P.P.)

DIRECTION RÉGIONALE	Incarcération inférieure à un an				Incarcération égale ou supérieure à un an			
	Nombre de		Nombre de réduction		Nombre de		Nombre de réductions	
	cas examinés	rejets	de 7 jours par mois	inférieures à 7 jours par mois	cas examinés	rejets	de 3 mois par an	inférieures à 3 mois par an
Bordeaux	56	4	12	40	280	14	154	112
Dijon	37	»	35	2	63	3	35	25
Lille	18	1	7	10	177	13	103	61
Lyon	40	»	21	19	191	15	119	57
Marseille	41	»	21	20	67	3	41	23
Paris	95	10	43	42	620	111	347	162
Rennes	38	1	16	21	123	27	49	47
Strasbourg	74	1	44	29	409	13	333	63
Toulouse	40	1	14	25	207	14	145	48
Total	439	18	213	208	2 137	213	1 326	598

Réduction de peine exceptionnelle pour réussite à un examen (art. 721-1 du C.P.P.)

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Incarcération inférieure à un an				Incarcération égale ou supérieure à un an			
	Nombre de		Nombre de réduction		Nombre de		Nombre de réductions	
	cas examinés	rejets	de 7 jours par mois	inférieures à 7 jours par mois	cas examinés	rejets	de 3 mois par an	inférieures à 3 mois par an
Maisons centrales	2	1	1	»	387	31	301	55
Centres de détention	42	3	34	5	546	13	440	93
Centres sanitaires	10	4	6	»	111	9	83	19
C.P. (femmes)	»	»	»	»	20	»	20	»
Total	54	8	41	5	1 064	53	844	167
Maisons d'arrêt et C.S.L.	385	10	172	203	1 073	160	482	431
Total	439	18	213	208	2 137	213	1 326	598
D.O.M.	»	»	»	»	21	1	19	1
Total général	439	18	213	208	2 158	214	1 345	599

Réduction de peine exceptionnelle pour réussite à un examen (art. 721.1. du C.P.P.)

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 1981

CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS	Nombre de cas examinés	Nombre de réductions de peines accordées					
		maxima		inférieures au maximum		Total	
Etablissements pour peines.	1 118	885	79,15 %	172	15,38 %	1 057	94,54 %
Maisons d'arrêt et C.S.L.	1 458	654	44,85 %	634	43,48 %	1 288	88,34 %
Total	2 576	1 539	59,74 %	806	31,28 %	2 345	91,03 %
D.O.M.	21	19	90,47 %	1	4,76 %	20	95,23 %
Total général.	2 597	1 558	59,99 %	807	31,07 %	2 365	91,06 %

Réduction de peine supplémentaire (art. 729.1 du C.P.P.)

DIRECTION RÉGIONALE	Incarcération inférieure à un an						Incarcération égale ou supérieure à un an					
	Nombre de		Nombre de réductions				Nombre de		Nombre de réductions			
	Cas examinés	Rejets	de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois		Cas examinés	Rejets	de 3 mois par an		inférieures à 3 mois par an	
			accordées	retirées	accordées	retirées			accordées	retirées	accordées	retirées
Bordeaux.	254	83	121	»	50	»	481	84	195	»	202	»
Dijon	21	1	20	»	»	»	181	17	96	»	68	»
Lille.	124	7	82	»	35	»	146	112	13	»	21	»
Lyon	30	1	28	»	1	»	69	7	39	1	22	»
Marseille	»	»	»	»	»	»	18	1	17	»	»	»
Paris	286	69	161	5	51	»	823	105	509	14	195	»
Rennes	165	108	28	»	29	»	301	26	222	»	53	»
Strasbourg	335	169	45	»	121	»	446	144	70	»	231	1
Toulouse	106	11	91	»	4	»	558	170	147	»	241	»
Total	1 321	449	576	5	291	»	3 023	666	1 308	15	1 033	1

Réduction de peine supplémentaire (art. 729.1. du C.P.P.)

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Incarcération inférieure à un an						Incarcération égale ou supérieure à un an					
	Nombre de		Nombre de réductions				Nombre de		Nombre de réductions			
	Cas examinés	Rejets	de 7 jours par mois		inférieures à 7 jours par mois		Cas examinés	Rejets	de 3 mois par an		inférieures à 3 mois par an	
			accordées	retirées	accordées	retirées			accordées	retirées	accordées	retirées
Maisons centrales	273	33	323	»	17	»	1 086	95	628	»	362	1
Centres de détention . . .	534	278	100	»	156	»	935	243	397	1	294	»
Centres sanitaires	209	53	82	»	74	»	95	37	4	»	54	»
C.P. (femmes)	37	32	»	»	5	»	50	12	34	»	4	»
Total	1 053	396	405	»	252	»	2 166	387	1 063	1	714	1
Maisons d'arrêt et C.S.L.	268	53	171	5	39	»	857	279	245	14	319	»
Total	1 321	449	576	5	291	»	3 023	666	1 308	15	1 033	1
D.O.M.	»	»	»	»	»	»	60	12	35	»	13	»
Total général.	1 321	449	576	5	291	»	3 083	678	1 343	15	1 046	1

Réduction de peine supplémentaire
(art. 729.1 du C.P.P.)

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 1981

CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS	Nombre de cas examinés	Nombre de réductions de peines accordées					
		maxima		inférieures au maximum		Total	
Etablissements pour peines.	3 219	1 468	45,60 %	966	30 %	2 434	75,61 %
Maisons d'arrêt et C.S.L.	1 125	416	36,97 %	358	31,82 %	774	68,80 %
Total	4 344	1 884	43,37 %	1 324	30,47 %	3 208	73,84 %
D.O.M.	60	35	58,33 %	13	21,66 %	48	80 %
Total général.	4 404	1 919	43,57 %	1 337	30,35 %	3 256	73,93 %

Etat comparatif des réductions de peines accordées de 1974 à 1981

Années	Nombre de cas examinés	Réductions de peines accordées					
		Réductions maxima		Réductions inférieures au maximum		TOTAL	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1974	35 954	18 251	50,76	15 312	42,59	33 563	93,35
1975	36 094	21 326	59,08	13 218	36,62	34 544	95,70
1976	39 828	23 023	57,81	15 209	38,19	38 232	95,99
1977	41 119	25 710	62,53	13 056	31,75	38 766	94,30
1978	41 548	27 657	66,57	11 907	28,65	39 564	95,22
1979	43 060	29 675	68,91	11 432	26,54	41 107	95,46
1980	47 010	32 316	68,75	12 761	27,15	45 077	95,89
1981	46 033	32 677	70,98	11 740	25,50	44 417	96,48

8

**SUSPENSION
ET
FRACTIONNEMENT DE PEINE**

SUSPENSION ET FRACTIONNEMENT DE PEINE

La suspension et le fractionnement de peine ont été institués par la loi du 11 juillet 1975, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1976.

L'article 720-1 du Code de procédure pénale prévoit qu'une peine d'emprisonnement correctionnel ou de police peut être suspendue provisoirement ou fractionnée pour un motif grave d'ordre médical, familial, professionnel ou social.

La décision est prise, après consultation de l'avocat du condamné et avis du ministère public, par le juge de l'application des peines ou par le tribunal correctionnel ou de police statuant en chambre du Conseil.

La peine prévue à l'article 245 du Code pénal en cas d'évasion ou de tentative d'évasion est encourue également par le condamné qui ne réintègre pas l'établissement pénitentiaire à l'expiration de la période de suspension ou de fractionnement de peine dont il bénéficiait.

Depuis la loi n° 78.1097 du 22 novembre 1978 les condamnés dont la peine privative de liberté est assortie d'une «période de sûreté» ne peuvent plus, pendant la durée de celle-ci, bénéficier des mesures de suspension ou de fractionnement de la peine.

Au cours de l'année 1981, ont été accordées 405 suspensions de peine (370 inférieures à 3 mois) et 109 décisions de fractionnement de peine (dont 100 pour une peine inférieure à 3 mois).

Les suspensions et fractionnements de peine ont donné lieu respectivement à un taux d'échecs de 3 % et 0,9 %.

Au cours de cette 6^{ème} année de fonctionnement, les mesures de suspension ou de fractionnement ont connu une nette diminution par rapport à l'année 1980. (Suspension : 31,58 % de baisse - fractionnement : 32,29 % de baisse).

Cette forte baisse est le résultat de l'effet conjugué de la loi d'amnistie et du décret de grâce collective qui ont considérablement réduit la partie de la population pénale susceptible de bénéficier de telles mesures.

Par ailleurs, l'on constate également une diminution des taux d'échecs par rapport à ceux de 1980 (suspension : 3 % au lieu de 5,24 % - fractionnement : 0,9 % au lieu de 3,73 %).

Suspension et fractionnement de peine (art. 720.1 du C.P.P.)

DIRECTIONS RÉGIONALES	Interruptions accordées par le J.A.P. (inférieures à 3 mois)						Interruptions accordées par le tribunal (supérieures à 3 mois)					
	Nombre de suspensions accordées	Echecs enregistrés		Nombre de fractionnements accordés	Echecs enregistrés		Nombre de suspensions accordées	Echecs enregistrés		Nombre de fractionnements accordés	Echecs enregistrés	
		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Bordeaux	24	»	»	10	»	»	1	»	»	2	»	»
Dijon	30	»	»	11	»	»	10	2	20	1	»	»
Lille	22	3	13,6	8	»	»	3	»	»	4	»	»
Lyon	86	1	1,1	13	»	»	3	1	33,3	»	»	»
Marseille	48	»	»	25	»	»	3	»	»	»	»	»
Paris	89	1	1,1	1	»	»	4	»	»	1	»	»
Rennes	41	1	2,4	14	»	»	7	»	»	»	»	»
Strasbourg	5	»	»	9	»	»	1	»	»	1	»	»
Toulouse	15	»	6,2	7	1	14,2	3	1	33,3	»	»	»
Total	360	6	1,6	98	1	2,02	35	4	11,4	9	»	»

Suspension et fractionnement de peine (art. 720.1 du C.P.P.)

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	Interruptions accordées par le J.A.P. (inférieures à 3 mois)						Interruptions accordées par le tribunal (supérieures à 3 mois)					
	Nombre de suspensions accordées	Echecs enregistrés		Nombre de fractionnements accordés	Echecs enregistrés		Nombre de suspensions accordées	Echecs enregistrés		Nombre de fractionnements accordés	Echecs enregistrés	
		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
Maisons centrales	»	»	»	»	»	»	2	1	50	»	»	»
Centres de détention . .	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Centres sanitaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
C.S.L.	54	1	1,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	65	1	1,5	»	»	»	2	1	50	»	»	»
Maisons d'arrêt	295	5	1,6	98	1	»	33	3	9,09	9	»	»
Total	360	6	1,6	98	1	1,02	35	4	11,4	9	»	»
D.O.M.	10	2	20	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Total général	370	8	2,1	100	1	1	35	4	11,4	9	»	»

9

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

FONCTIONNEMENT DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE AU COURS DE L'ANNÉE 1981

Au cours de l'année 1981, l'institution de la libération conditionnelle a connu des modifications importantes de fonctionnement au niveau des décisions d'admission, tant en ce qui concerne les ordonnances prises par les juges de l'application des peines que pour ce qui est des libérations conditionnelles accordées par le Garde des Sceaux. Les renseignements recueillis par le Bureau du Milieu Ouvert permettent d'examiner les conditions dans lesquelles la mesure a été appliquée, ainsi que ses conséquences sur l'ordre public.

I. — L'application de la libération conditionnelle

A. — CONDAMNÉS SUBISSANT UNE DÉTENTION SUPÉRIEURE A 3 ANS

En 1981, 1150 dossiers de proposition ont été soumis à la décision du Garde des Sceaux. Le nombre des arrêtés d'admission s'est élevé à 559, soit un pourcentage de 48,61 %. Il était de 534 en 1980 (40 %), 681 en 1979 (49,27 %) et de 880 en 1978 (61,53 %).

Toutefois, le nombre des décisions favorables a varié dans une large mesure au cours de l'année; c'est ainsi que durant le 1^{er} semestre le taux moyen d'admissions a été de 36,62 %, poursuivant en cela la pratique restrictive connue l'année précédente. Il convient de voir ici les effets, dans ce domaine, de la loi du 2 février 1981, dite « Sécurité-Liberté » dont l'esprit est d'accorder une plus grande place à l'infraction plutôt qu'au délinquant, en favorisant la notion de protection de l'ordre public par rapport à la finalité de réinsertion sociale. Par contre, le nombre des arrêtés d'admission progresse à nouveau régulièrement depuis le mois de juillet 1981 pour atteindre un taux moyen de 60,31 % durant le second semestre. Cette application de la libération conditionnelle traduit un retour à l'esprit de la loi de 1972 qui entendait faire de cette modalité d'exécution des peines un moyen privilégié pour favoriser l'insertion des délinquants et assurer une meilleure transition entre le milieu carcéral et le retour à la vie libre.

Années	Nombre de propositions examin.	Arrêtés d'admission	%	Rejets	%	Ajournements	%
1978	1 430	880	61,53	376	26,29	174	12,16
1979	1 382	681	49,27	468	33,86	233	16,86
1980	1 335	534	40,00	614	46,00	187	14,00
1981							
1er semestre	568	208	36,62	308	54,22	52	9,15
2e semestre	582	351	60,31	173	29,72	58	9,96
Année 1981	1 150	559	48,61	481	41,82	110	9,56

On observe, comme chaque année, des variations d'un établissement à l'autre par rapport au pourcentage moyen d'admission. C'est ainsi qu'en 1981 le centre de détention pour jeunes condamnés d'Oermingen présente le taux le plus important de décisions favorables avec 75 %, suivi par le centre de détention de Riom avec 66 %, le centre pénitentiaire de Rennes avec 63 % et le centre de détention d'Ecrouves avec 62,50 %. Parmi les maisons centrales et les centres de détention, le pourcentage d'admission le plus faible est celui de la maison centrale de Saint-Maur avec 17,50 %.

Le nombre des libérés en vertu d'un arrêté du Garde des Sceaux a été de 446 en 1981, alors qu'il avait été de 473 l'année précédente. Cette diminution globale semble trouver son explication dans la prise d'effet généralement à terme des décisions ministérielles différant dans le temps l'élargissement des bénéficiaires. C'est ainsi que nombre de détenus ayant obtenu une décision durant le dernier trimestre de l'année n'ont été effectivement libérés que dans les premiers mois de 1982. En ce qui concerne plus particulièrement les établissements pour longues peines, ce chiffre passe de 353 en 1980 à 329 en 1981. Dans le même temps, le nombre des détenus libérés de ces établissements à expiration de leur peine augmente de 1460 en 1980 à 2006 en 1981 sur un total de 2600 libérés, soit une proportion de 77,12 %.

Par ailleurs, le pourcentage des détenus admis à la libération conditionnelle par rapport à l'ensemble des condamnés purgeant une peine supérieure à 3 ans et remplissant les conditions légales de délais a été de 11,79 % en 1981 alors qu'il était de 12,11 % en 1980.

B.— CONDAMNÉS SUBISSANT UNE DÉTENTION INFÉRIEURE OU ÉGALE A 3 ANS

Le nombre des ordonnances d'admission au bénéfice de la libération conditionnelle prises par les juges de l'application des peines s'est élevé pour l'année 1981 à 4124, alors qu'il était de 5327 en 1980, soit une diminution de 22,58 %. Sans qu'elle puisse être attribuée à une cause unique, cette baisse est due dans une large mesure à l'effet conjugué de la grâce présidentielle et de la loi d'amnistie du 4 août 1981, dont les conséquences ont été d'autant plus perceptibles que les peines purgées étaient de courte durée. En effet le nombre des ordonnances d'admission, stable durant les 6 premiers mois de l'année par rapport à ce qu'il était en 1980 — avec un chiffre de décisions favorables avoisinant 1200 par trimestre —, a connu une diminution sensible à compter du mois d'août 1981 s'abaissant à 798 pour le 3^e trimestre pour remonter quelque peu au dernier trimestre avec 949 ordonnances.

Pendant la même période le nombre des détenus remplissant les conditions légales pour être proposés est passé de 23.098 en 1980 à 21.279 en 1981, soit une diminution de 8,22 %, et le pourcentage d'admission des condamnés de cette catégorie par rapport à l'ensemble des détenus proposables passe de 23,06 % en 1980 à 19,38 % en 1981. Ce pourcentage varie d'ailleurs selon les régions pénitentiaires ou les établissements, puisqu'il peut être compris entre 8 et 50 %. Pour les condamnés incarcérés dans les divers centres de détention et maisons centrales, les juges de l'application des peines n'ont admis à la libération conditionnelle, en 1981, que 266 condamnés contre 348 en 1980.

II.— Les conséquences de la libération conditionnelle sur l'ordre public

Le nombre des révocations pour l'ensemble des condamnés suivis en libération conditionnelle durant l'année 1981, soit 9122, s'élève à 293, soit un pourcentage de 3,21 %. Ce chiffre était de 385 en 1980 pour un effectif de 10.633 libérés conditionnels suivis, soit un taux de 3,62 %.

• 54 décisions ont été prises par arrêtés du Garde des Sceaux qui concernaient 1700 libérés conditionnels purgeant une peine supérieure à 3 ans, soit un taux de 3,17 % de révocation. Ce pourcentage était de 5,43 en 1980, représentant un nombre de 106 décisions de révocation;

• 239 décisions ont été prises par les juges de l'application des peines sur un total de 7422 libérés conditionnels purgeant une peine inférieure ou égale à 3 ans, soit un pourcentage de 3,22 %. Ce chiffre était de 279 en 1980, soit un taux de 3,21 %.

S'agissant des révocations prononcées par décision du Garde des Sceaux on constate :

a) en ce qui concerne les condamnés à une peine de réclusion :

• Aucun des 19 condamnés à une peine de mort commuée, pas plus que les 2 condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité non commuée en peine temporaire, et suivis en libération conditionnelle, n'ont fait l'objet en 1981 d'une mesure de révocation;

• 2 condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité commuée, sur un total de 188 suivis par les comités de probation, ont eu leur libération conditionnelle révoquée. Cette révocation était motivée dans 2 cas par le prononcé d'une nouvelle condamnation dont 1 pour délit (C.B.V. et vol) et 1 pour crime (vol qualifié, recel, association de malfaiteurs).

• 16 condamnés à la réclusion criminelle de 10 à 20 ans, sur un effectif de 408 libérés conditionnels, ont fait l'objet d'une révocation motivée dans 9 cas par une nouvelle condamnation, dont 3 pour crime (2 vol qualifié et 1 faux monnayage) et 6 pour délit (1 vol, 2 recel, 1 C.B.V., 1 violence, 1 détention illégale de munitions), et dans 7 cas pour mauvaise conduite ou inobservation des obligations imposées;

• 19 condamnés à la réclusion criminelle de 5 à 10 ans, sur 554 libérés conditionnels suivis, ont fait l'objet d'une révocation. Celle-ci a été motivée dans 7 cas par une nouvelle condamnation, dont 1 pour crime (vol qualifié) et 6 pour délit (2 C.B.V., 3 vol, 1 recel) et dans 12 cas pour inconduite ou inobservation des obligations imposées. 2 de ces derniers condamnés étaient en outre poursuivis pour vol qualifié et association de malfaiteurs.

b) en ce qui concerne les condamnés à une peine d'emprisonnement :

• 4 condamnés à un emprisonnement de plus de 5 ans, sur 94 libérés conditionnels suivis, ont fait l'objet d'une révocation motivée dans 3 cas par une nouvelle condamnation dont 3 pour délit (1 vol, 1 violence, 1 voies de fait), et dans 1 cas pour mauvaise conduite ou inobservation des obligations. Ce dernier était en outre poursuivi pour vol qualifié et vol;

• 10 condamnés à un emprisonnement de 3 à 5 ans, sur 306 suivis ont eu leur libération conditionnelle révoquée. Cette révocation a été motivée dans 5 cas par une nouvelle condamnation pour

délit de vol, et dans 5 cas pour mauvaise conduite ou inobservation des obligations. 1 de ces libérés conditionnels était en outre poursuivi pour destruction de propriété d'autrui.

c) en ce qui concerne les condamnés à la tutelle pénale :

Pendant les deux premiers mois de l'année 1981,

• 3 condamnés seulement de cette catégorie, sur un effectif de 129 libérés conditionnels suivis, ont fait l'objet d'une révocation, motivée dans 2 cas par une nouvelle condamnation prononcée pour délit de vol et dans 1 autre cas pour inconduite ou inobservation des obligations imposées.

L'examen de ces statistiques concernant les 54 révocations prononcées par le Garde des Sceaux fait apparaître que sur un total de 28 libérations conditionnelles révoquées pour nouvelle condamnation, 5 — soit 17,85 % — l'ont été après la commission d'un nouveau crime, et 23 — soit 82,14 % après un nouveau délit. Par ailleurs, sur les 26 condamnés dont la libération conditionnelle a été révoquée pour inconduite notoire ou inobservation des obligations imposées, 3 — soit 11,53 % ont fait l'objet de poursuites pénales pour crime, et 1 seul, soit 3,84 % pour délit.

Ainsi qu'il a déjà été constaté à diverses reprises, la rechute dans la délinquance se produit souvent peu de temps après la libération. En 1981, 65 % des libérés conditionnels ayant fait l'objet d'une décision de révocation pour nouvelle condamnation ont récidivé dans l'année suivant leur élargissement.

*
* *

Par ailleurs en 1981, le Bureau du Milieu Ouvert a reçu 1258 propositions en provenance des divers établissements pénitentiaires, chiffre auquel il convient d'ajouter les 601 dossiers reçus en 1980 mais pour lesquels aucune décision n'avait pu intervenir avant le 1^{er} janvier 1981.

Nombre des dossiers reçus antérieurement au 1.1.1981 et n'ayant pas reçu de solution à cette date	Nombre des dossiers transmis au cours de l'année 1981	Total	Décisions prises			Dossiers sans objet ou n'ayant pu être examinés utilement	Dossiers en état mais non soumis au comité consultatif et dossiers en cours d'instruction
			Admissions à la L.C.	Rejets	Ajour-nements		
601	1 258	1 859	559	481	110	270	439

**Statistique des décisions des juges de l'application des peines
en matière de libération conditionnelle**

STATISTIQUES NATIONALES ANNÉE 1981	DÉTENTION A SUBIR			TOTAUX
	Moins d'un an	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à 3 ans	
Ordonnances d'admission.	1 802	1 454	868	4 124
Nature du ou des délit(s)				
Homicide, coups et blessures.	145	110	79	334
Délits contre les mœurs.	54	68	84	206
Autres délits c/ les personnes.	230	247	126	603
Vol ou recel	1 000	784	411	2 195
Escroq. abus de conf., chèques ss provis. .	205	154	93	452
Autres délits contre les biens.	168	91	75	334
Catégorie de condamnés				
Primaire.	1 410	1 088	611	3 109
Récidiviste	392	366	297	1 015
Point de départ de la L.C.				
Entre la 1/2 et les 3/4 de la peine	1 567	1 143	578	3 288
Au-delà des 3/4	235	311	290	836
Conditions particulières de la L.C.				
Épreuve préalable de semi-liberté	125	31	16	172
Stage de formation professionnelle	18	29	35	82
Fréq. d'un disp. anti-alcoolique	10	4	1	15
Fréq. d'un disp. d'hygiène mentale	10	4	8	22
Expulsion ou extradition	51	86	74	211
Autres conditions	205	149	93	447
Prolongation d'assistance				
Prolongation de l'assistance ≤ 6 mois	580	394	188	1 162
Prolong. de l'assistance de 6 à 12 mois	316	303	220	839
Révocations prononcées : 239				
Nombre de révocations totales.				214
— après nouvelle condamnation				41
— sans nouvelle condamnation.				173
Nombre de révocations partielles				25
— après nouvelle condamnation				5
— sans nouvelle condamnation.				20

Statistiques des décisions ministérielles prises en matière de libération conditionnelle

ANNÉE 1981	NATURE ET QUANTUM DE LA PEINE PRONONCÉE							TOTAUX
	Emprisonnement	Réclusion criminelle		Réclusion criminelle à perpétuité		Mort commuée	Tutelle pénale	
		Plus de 5 ans	5 ans à 10 ans	10 ans à 20 ans	Non commuée			
Propositions de L.C. examinées								
Arrêtés d'admission	220	75	484	319	38	7	4	1 150
Décisions de rejet	124	25	281	106	16	2	2	559
Décisions d'ajournement	88	47	162	161	16	5	2	481
	8	3	41	52	6	»	»	110
Nature des délits								
Meurtre, assassinat.	11	2	62	46	13	2	1	139
Coups et blessures volontaires	19	5	38	11	»	»	»	73
Viol	12	»	47	10	»	»	»	69
Délits contre les mœurs	9	2	7	1	»	»	»	19
Autres délits contre les personnes	5	1	»	»	»	»	»	6
Vol qualifié, association de malfaiteurs	24	5	115	36	3	»	»	183
Vol, escroq., abus de conf., chèq. ss pr.	34	10	»	»	»	»	2	46
Autres délits contre les biens.	4	»	»	»	»	»	»	4
Atteinte à la sûreté de l'Etat.	1	»	6	»	»	»	»	7
Divers.	5	»	6	2	»	»	»	13
Catégorie de condamnés								
Primaires.	120	22	275	103	16	2	»	541
Récidivistes.	4	3	6	3	»	»	2	18
Condamnés à une peine assortie à la tutelle pénale								
Admis en cours de peine principale	»	»	»	»	»	»	»	»
Admis pour la première fois	»	»	»	»	»	»	»	2
Ayant déjà bénéficié de la L.C.	»	»	»	»	»	»	»	2

(suite)

Conditions particulières de la L.C.									
Épreuve préalable de semi-liberté . . .	»	»	4	1	1	»	»	»	6
Stage de formation professionnelle . .	4	2	11	6	1	»	»	»	24
Fréq. d'un disp. antialcoolique.	16	1	46	15	3	»	»	1	82
Fréq. d'un disp. d'hygiène mentale . .	19	1	34	21	2	1	1	»	79
Expulsion ou extradition	14	8	30	8	3	»	1	»	64
Autres conditions	66	12	138	62	7	1	»	»	286
Prolongation d'assistance									
Prolongation de l'assistance ≤ 6 mois.	31	5	71	17	»	»	»	»	124
Prolongation de l'assist. de 6 à 12 mois	37	7	59	19	»	»	»	»	122
Arrêté rapportant une décision d'admission à la L.C.	»	»	»	1	»	»	»	1	2
					RÉVOICATIONS				
Nombre de révocations prononcées	10	4	19	16	2	»	»	3	54
Nombre de révocations totales.	10	4	19	13	2	»	»	3	51
Nombre de révocations partielles . . .	»	»	»	3	»	»	»	»	3
Révocations prononcées									
Après nouvelle condamnation	5	3	7	9	2	»	»	2	28
Sans nouvelle condamnation	5	1	12	7	»	»	»	1	26
Révocations concernant un L.C. ayant bénéficié de la mesure									
Entre les 1/2 et 2/3 de la peine	1	»	»	4	2	»	»	»	7
Entre les 2/3 et 3/4 de la peine	2	»	10	4	»	»	»	»	16
Au-delà des 3/4 de la peine.	7	4	9	8	»	»	»	»	28
Catégorie à laquelle le condamné appartenait lors de son admission à la L.C.									
Récidiviste	3	3	2	4	»	»	»	3	15
Primaire.	7	1	17	12	2	»	»	»	39

Statistique des sorties en exécution de décisions ministérielles de libération conditionnelle

ANNÉE 1981	NATURE ET QUANTUM DE LA PEINE PRONONCÉE						Mort commuée	Tutelle pénale	TOTAUX
	Emprisonnement		Reclusion criminelle		Réclusion criminelle à perpétuité				
	3 ans et 1 jour à 5 ans	Plus de 5 ans	5 ans à 10 ans	10 ans à 20 ans	Commuée	Non commuée			
NOMBRE DES ÉLARGISSEMENTS INTERVENUS DANS L'ANNÉE	103	22	226	74	9	1	2	9	446
Nature des délits									
Meurtre, assassinat.	5	3	51	37	6	1	2	»	105
Coups et blessures volontaires	16	1	28	6	»	»	»	»	51
Viol	12	»	37	7	»	»	»	»	56
Délits contre les mœurs.	7	1	3	»	»	»	»	»	11
Autres délits contre les personnes . .	7	»	»	2	»	»	»	»	9
Vol qualifié, association de malfaiteurs	17	4	95	21	3	»	»	1	141
Vol, escroq. abus de conf. chèq. ss. pr.	30	13	»	»	»	»	»	8	51
Autres délits contre les biens.	2	»	»	»	»	»	»	»	2
Atteinte à la sûreté de l'Etat	2	»	6	»	»	»	»	»	8
Divers	5	»	6	1	»	»	»	»	12
Catégorie de condamnés									
Primaires	100	21	119	72	9	1	2	»	424
Récidivistes.	3	1	7	2	»	»	»	9	22
Condamnés à une peine assortie de la tutelle pénale									
Admis en cours de peine principale . .	»	»	»	»	»	»	»	3	3
Admis pour la première fois	»	»	»	»	»	»	»	6	6
Ayant déjà bénéficié de la L.C.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Durée de la libération conditionnelle L.C. accordée entre :									
1/2 et 2/3 de la peine	5	1	15	7	6	1	»	»	35
2/3 et 3/4 de la peine	14	1	30	5	2	»	1	»	53
au 3/4 et au-delà.	84	20	181	62	1	»	1	»	349

(suite)

Conditions particulières de la L.C.										
Épreuve préalable de semi-liberté . . .	»	»	2	1	»	1	»	»	4	14
Stage de formation professionnelle . . .	2	2	4	5	1	»	»	»	4	67
Fréq. d'un disp. antialcoolique.	12	»	38	12	1	»	»	4	57	51
Fréq. d'un disp. d'hygiène mentale . . .	15	»	23	15	1	»	1	2	51	216
Expulsion ou extradition	15	6	22	5	3	»	»	»	4	
Autres conditions	44	11	117	36	3	1	»	»		
Prolongation d'assistance										
Prolongation de l'assistance ≤ 6 mois.	31	5	49	12	»	»	»	»	97	108
Prolongation de l'assist. de 6 à 12 mois	31	5	58	14	»	»	»	»		
Arrêtés rapportant une décision d'admission à la L.C.	»	»	»	1	»	»	»	1	2	
					RÉVOICATIONS					
Nombre de révocations prononcées	10	4	19	16	2	»	»	3	54	
Nombre de révocations totales.	10	4	19	13	2	»	»	3	51	
Nombre de révocations partielles	»	»	»	3	»	»	»	»	3	
Révocations prononcées										
Après nouvelle condamnation	5	3	7	9	2	»	»	2	28	
Sans nouvelle condamnation	5	1	12	7	»	»	»	1	26	
Révocations concernant un L.C. ayant bénéficié de la mesure										
Entre les 1/2 et 2/3 de la peine	1	»	»	4	2	»	»	»	7	
Entre les 2/3 et 3/4 de la peine	2	»	10	4	»	»	»	»	16	
Au-delà des 3/4 de la peine.	7	4	9	8	»	»	»	»	28	
Catégorie à laquelle le condamné appartenait lors de son admission à la L.C.										
Récidiviste	3	3	2	4	»	»	»	3	15	
Primaire.	7	1	17	12	2	»	»	»	39	

Tableau indiquant pour 20 centres de détention et maisons centrales le nombre des détenus libérés à l'expiration de leur peine ou en exécution d'une mesure de libération conditionnelle

ANNÉES 1980 ET 1981

Établissements pénitentiaires	NOMBRE DES DÉTENU LIBÉRÉS								Pourcentage des détenus libérés conditionnels par rapport au nombre total des libérations		Pourcentage des détenus libérés à l'expiration de leur peine par rapport au nombre total des libérations	
	à l'expiration de leur peine		en vertu d'une décision de libération conditionnelle				Total					
			G.D.S.		J.A.P.							
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
CENTRES DE DÉTENTION :												
Caen	20	51	34	31	2	2	56	84	64,28	39,28	35,71	60,71
Eysses	62	119	26	27	19	4	107	150	42,05	20,66	57,94	79,33
Mauzac	74	105	9	10	26	17	109	132	32,11	20,45	67,89	79,54
Melun	41	60	21	35	7	13	69	108	40,57	44,44	59,42	55,55
Mulhouse	53	70	12	14	13	16	78	100	38,05	30,00	67,94	70,00
Muret	48	94	33	30	»	2	81	126	40,74	25,39	59,25	74,60
Riom	77	127	9	5	70	36	156	168	50,64	24,40	49,35	75,59
Toul	94	128	25	23	5	9	124	160	24,19	20,00	75,80	80,00
Total ou % moyen.	469	754	169	175	142	99	780	1 028	39,87	26,66	60,12	73,34

(Suite)

Établissements pénitentiaires	NOMBRE DES DÉTENU LIBÉRÉS								Pourcentage des détenus libérés conditionnels par rapport au nombre total des libérations		Pourcentage des détenus libérés à l'expiration de leur peine par rapport au nombre total des libérations	
	à l'expiration de leur peine		en vertu d'une décision de libération conditionnelle				Total					
			G.D.S.		J.A.P.							
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
CENTRES DE DÉTENTION :												
Jeunes condamnés												
Loos	70	80	16	16	8	11	94	107	25,53	25,23	74,46	74,76
Oermingen	25	46	20	11	13	10	58	67	56,89	31,34	43,10	68,65
Total	95	126	36	27	21	21	152	174	37,50	27,58	62,50	72,41
CENTRE AGRICOLE												
Casabianda	29	52	12	15	3	2	44	69	34,09	24,63	65,90	75,36
CENTRES PÉNITENTIAIRES												
Rennes	30	95	29	26	54	60	113	181	73,45	47,51	26,54	52,48
C.F.P. Ecouves	125	115	5	2	36	24	166	141	24,69	18,44	75,30	81,56
Haguenau (QMC)	190	186	12	10	26	17	228	213	16,66	12,67	83,33	87,32
Total	345	396	46	38	116	101	507	535	31,95	25,98	68,04	74,02

(Suite et fin)

Établissements pénitentiaires	NOMBRE DES DÉTENU LIBÉRÉS								Pourcentage des détenus libérés conditionnels par rapport au nombre total des libérations		Pourcentage des détenus libérés à l'expiration de leur peine par rapport au nombre total des libérations	
	à l'expiration de leur peine		en vertu d'une décision de libération conditionnelle				Total					
			G.D.S.		J.A.P.							
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
MAISONS CENTRALES												
Châteauroux/St-Maur	44	63	16	10	2	2	62	75	29,03	16,00	70,96	84,00
Clairvaux	114	132	8	6	13	15	135	153	15,55	13,72	84,44	86,27
Ensisheim	10	17	9	19	1	»	20	36	50,00	52,77	50,00	47,22
Nîmes	54	83	11	7	7	1	72	91	25,00	8,79	75,00	91,21
Poissy	112	146	21	19	9	5	142	170	21,12	14,11	78,87	85,88
St-Martin-de-Ré	188	237	25	13	34	20	247	270	23,88	12,22	76,11	87,77
Total	522	678	90	74	66	43	678	795	23,00	14,71	76,99	85,28
Total général	1 460	2 006	353	329	348	266	2 161	2 601	32,43	22,87	67,56	77,12

**Statistiques des révocations prononcées par le Garde des Sceaux
au cours de l'année 1981 en fonction des motifs de celles-ci et de la situation pénale des intéressés**

Catégorie pénale à laquelle appartenaient les condamnés dont la L.C. a été révoquée	Nombre de L.C. pris en charge	Nombre de révocations prononcées	Pourcentage	CAUSES ET MOTIFS DES RÉVOCATIONS PRONONCÉES										
				Révocations prononcées pour nouvelles condamnations				Révocations prononcées pour in conduite et faisant l'objet de nouvelles poursuites				Révocat. pour inobserv. des obligations		
				Nbre	Nature des infractions initiales	Nature des nouvelles infractions		Nbre	Nature des infractions initiales	Nature des nouvelles infractions		Nbre	Nature des infractions initiales	
		Crimes	Délits			Crimes	Délits			Crimes	Délits			
Mort commuée en réclusion criminelle à perpétuité puis en 20 ans de réclusion criminelle.	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion criminelle à perpétuité non commuée	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion criminelle à perpétuité commuée en 20 ans de réclusion criminelle.	188	2	1,06	1	parricide et vol qualifié et tentative de vol	1 vol qualifié	1 CBV et vol	»	»	»	»	»	»	»
Réclusion criminelle de 10 à 20 ans	408	16	3,92	2	assassinat	1 recel	1 violence	»	»	»	»	4	homic. volont.	1 coups mortel.
				1	ent. de meurtre	1 vol	1 CBV					1	attentat meurs	1 vol qualifié
				1	att. pudeur	1 CBV	1 recel					1	coups mortels	1 vol qualifié
				1	vol qualifié	2 vols qualifiés	1 dét. ill. munit.					1	coups mortels	1 vol qualifié
Réclusion criminelle de 5 à 10 ans	554	19	3,43	1	coups mortels compl. vol qual.	1 C.B.V	1 C.B.V.	1	recel de vol qual	1	assoc. de malf. prise d'otage	6	coups mortels	1 vol qualifié
				4	vol qualifié	1 C.B.V	1 C.B.V.	1	dét. explosif	1				
				1	vol escroqu.	1 vol	1 violence	1	violences avec prémédit.	1	1 vol qualifié et vol			
				1	violences CBV, vol	1 voie de fait	1 viol. comp. viol							
Emprisonnement de plus de 5 ans	94	4	4,25	1	vol escroqu.	4 vols	1 destruction	1	CBV, vol	1	1 destruction propriété mobil. d'autrui	1	viol	1 vol et tent. vol qualifié
				1	violences avec prémédit.	1 vol	1 viol. comp. viol							
Emprisonnement de 3 à 5 ans	306	10	3,26	4	vol escroqu.	1 tent. de vol	1 vol					1	viol	1 vol et tent. vol qualifié
				1	violences avec prémédit.	1 vol	1 vol							
Tutelle pénale (supprimée par la loi du 02.02.1981)	129	3	2,32	1	vol CBV	1 tent. de vol	1 vol					1	vol	
				1	vol vagabond. infr. à I.S.	1 vol	1 vol							
					Crimes	Délits	Crimes	Délits	Crimes	Délits	Crimes	Délits	Crimes	Délits
							5	23			3	1	22	19 3
	1700	54	3,17	28	18	10			4	3	1			

Les infractions mentionnées en caractères gras sont celles pour lesquelles il existe une similitude de nature entre celles commises initialement et celles ayant entraîné la nouvelle condamnation ou les nouvelles poursuites.

10

SURIS
AVEC MISE A L'ÉPREUVE

L'activité du Milieu Ouvert en 1981 a été largement marquée par les conséquences du changement de politique criminelle intervenu au cours de l'année et l'ampleur de la loi d'amnistie et de la grâce présidentielle.

S'agissant des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve, les statistiques montrent que la diminution de la progression observée depuis 1979 et 1980 a continué tout au long du 1^{er} semestre 1981, puisque le nombre des probationnaires suivis est passé de 68.805 au 1^{er} janvier 1981 à 69.755 au 1^{er} juillet 1981, soit une progression de 1,38 %.

Effectif au	Probationnaires
1. 1.1978	57 297
1. 1.1979	63.147
1. 1.1980	66.327
1. 1.1981	68 805
1. 7.1981	69 755
31.12.1981	42 161

L'application de la loi d'amnistie a diminué dans des proportions importantes le nombre des dossiers des condamnés au sursis avec mise à l'épreuve. En effet, l'effectif des probationnaires qui était de 69.755 au 30.6.1981 a été ramené au 31 décembre de la même année à 42.161, 30.482 d'entre eux ayant bénéficié de la loi d'amnistie. La diminution des effectifs imputable à cette mesure est donc de 43,69 % pour l'ensemble des comités de probation et d'assistance aux libérés.

I. — L'APPLICATION DE LA LOI D'AMNISTIE ET SES CONSÉQUENCES

L'application de la loi d'amnistie a eu des conséquences très diverses selon les services puisque la diminution d'effectifs peut aller de 87 % (T.G.I. Morlaix) à 22 % (T.G.I. Evry). 53 comités ont présenté une diminution d'effectifs de plus de 50 %, 50 comités une diminution comprise entre 50 et 40 %, 44 comités une diminution comprise entre 40 et 30 %, et 34 comités une diminution inférieure à 30 %. S'il est difficile de tirer des conclusions précises de ce bilan,

il semble cependant que ce sont les comités les plus importants qui ont enregistré des pertes inférieures à 40 % (Paris, Bobigny, Evry, Marseille, Créteil, Lille, Lyon, Nanterre, Nice, Rouen et Versailles), à quelques notables exceptions près (Bordeaux, Brest et Béthune). Le sursis avec mise à l'épreuve est donc utilisé par les tribunaux correctionnels d'une façon très différente : c'est dans les zones urbaines où la délinquance est la plus importante que cette peine joue un rôle non négligeable de peine substitutive à des incarcérations qui pourraient être de longue durée et prononcées à l'égard de délinquants ayant commis des faits graves. En revanche, dans les comités de moindre importance, le sursis probatoire semble sanctionner en grande partie de petits délits. Ceci est particulièrement significatif dans de nombreux comités de probation et d'assistance aux libérés de l'Ouest de la France : ils prennent en charge des condamnés dont les délits mineurs sont liés bien souvent à l'alcoolisme. Le sursis avec mise à l'épreuve ne semble pas alors conçu par les tribunaux correctionnels comme une alternative à l'emprisonnement mais beaucoup plus comme une mesure d'assistance et de traitement.

Ces pratiques révèlent deux conceptions du sursis probatoire qui, certes, ne se contredisent pas; mais on peut regretter que cette peine soit, dans certains cas, utilisée comme peine alternative uniquement à de très courtes peines d'emprisonnement.

II. — L'ACCUEIL DES SORTANTS DE PRISON

La libération envisagée d'un nombre élevé de détenus dans un temps restreint a posé en termes inhabituels le problème de leur accueil et de leur réinsertion.

Des concertations interministérielles groupant des représentants du Ministère de la Justice (Administration Pénitentiaire) et du Ministère de la Solidarité (Action Sociale) ont abouti à l'envoi de deux circulaires, l'une en date du 24 juin 1981 émanant du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à l'attention de MM. les Juges de l'Application des Peines, des Directeurs Régionaux des Services Pénitentiaires et des Chefs d'Etablissements; l'autre en date du 29 juin 1981 aux Préfets et aux Directeurs Départementaux des Affaires Sanitaires et Sociales.

Les deux textes avaient pour but de dégager les moyens d'aide complémentaires modulés en fonction de la nature des demandes et

destinés à répondre aux problèmes de toute nature posés par les intéressés.

Au niveau local des réunions ont notamment groupé, d'une part les Préfets, les Directeurs des Affaires Sanitaires et Sociales, les responsables des bureaux d'Aide Sociale, les Directeurs Départementaux du Travail et de la Main-d'œuvre, les ASSEDIC; d'autre part les Juges de l'Application des Peines et les travailleurs sociaux des comités de probation et d'assistance aux libérés.

Participaient également des associations privées financées par l'Aide Sociale spécialisées dans l'accueil, l'hébergement et la réinsertion des ex-détenus.

Après un recensement des libérables et un inventaire des moyens d'aide disponibles dans chaque département, des accords entre les responsables des établissements et services concernés ont permis de créer des extensions temporaires des hébergements existants pour 3 à 6 mois.

Par ailleurs, l'Administration Pénitentiaire s'est vue attribuer un crédit supplémentaire de 400.000 Frs pour accorder des secours d'urgence aux libérés.

En région parisienne, une cellule de coordination installée à l'Administration Pénitentiaire a fonctionné jusqu'au 31 août avec des délégués à la probation et des travailleurs sociaux de différents centres d'hébergement. Elle a permis de centraliser quotidiennement tous les renseignements concernant la capacité d'accueil de ces centres, permettant ainsi de répondre rapidement aux demandes d'hébergement faites par les sortants de prison auprès des différents comités.

La concertation qui a pu s'établir à cette occasion entre les départements ministériels intéressés, les différents services départementaux et les associations privées, a pu être considérée à juste titre comme le prélude à la mise en œuvre d'une politique d'aide aux sortants de prison. Des groupes de travail ont donc été créés dès le début de l'année 1982 au Ministère de la Justice pour en étudier les objectifs et rechercher les moyens nécessaires à l'exécution d'une des missions de l'Administration Pénitentiaire qui est d'aider les délinquants à se réinsérer dans la vie lors de leur libération. En effet, si certains condamnés ont parfois, depuis plusieurs années, pris l'habitude de s'adresser à divers services sociaux et peuvent être considérés comme des professionnels de l'assistantat, d'autres en revanche doivent pouvoir recevoir à un moment

particulièrement difficile une aide matérielle ou sociale qui peut éviter dans certains cas une récidive. Dans cette perspective, l'action menée à l'égard des sortants de prison peut être considérée comme une véritable action de prévention.

Mais les actions menées au sein des comités de probation et d'assistance aux libérés auprès des probationnaires, des libérés conditionnels et des sortants de prison supposent que des méthodes de travail adaptées à l'évolution de la politique pénale et de l'environnement social soient mises en œuvre par les travailleurs sociaux. La diffusion au mois de novembre 1981 du rapport sur la méthodologie du travail social en milieu ouvert à l'ensemble des juges de l'application des peines et des délégués à la probation devrait permettre une confrontation des pratiques très hétérogènes des différents travailleurs sociaux avec les objectifs généraux définis par ce rapport. Des réunions régionales organisées tout au long de l'année 1982 devraient permettre de dégager les axes d'une nouvelle politique d'exécution des peines en milieu ouvert dans les années à venir.

Effectif des condamnés placés sous le contrôle des comités au 31 décembre 1981

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probationnaires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordonnance du J.A.P.		
Agen	Agen	113	7	3	»	123
	Auch	41	»	»	»	41
	Cahors	109	1	4	»	114
	Marmande	46	1	»	»	47
Aix	Aix	480	13	20	»	513
	Digne	126	»	8	»	134
	Draguignan	268	3	8	»	279
	Grasse	611	5	25	»	641
	Marseille	1 543	12	74	»	1 629
	Nice	644	4	47	»	695
	Tarascon	117	1	2	»	120
	Toulon	319	10	18	»	347
Amiens	Abbeville	41	»	»	»	41
	Amiens	257	4	4	»	265
	Beauvais	182	5	5	»	192
	Compiègne	70	2	1	»	73
	Laon	133	2	7	»	142
	Péronne	62	3	1	»	66
	St-Quentin	111	»	3	»	114
	Senlis	125	7	8	3	143
	Soissons	101	7	4	4	116
Angers	Angers	223	13	22	»	258
	Laval	85	4	7	»	96
	Le Mans	373	6	19	»	398
	Saumur	50	2	5	»	57
Bastia	Ajaccio	105	1	21	»	127
	Bastia	78	9	18	»	105

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probation- naires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordon- nance du J.A.P.		
Besançon	Belfort	106	3	5	»	114
	Besançon	288	4	28	12	332
	Dole	79	»	10	»	89
	Lons-le-Saunier	59	»	4	»	63
	Lure	85	1	5	»	91
	Montbéliard	145	»	8	»	153
	Vesoul	75	2	3	»	80
Bordeaux	Angoulême	152	»	11	»	163
	Bergerac	75	1	3	»	79
	Bordeaux	851	15	40	»	906
	Libourne	104	2	4	»	110
	Périgueux	179	3	4	»	186
Bourges	Bourges	192	2	4	»	198
	Châteauroux	133	4	3	»	140
	Nevers	230	4	19	»	253
Caen	Alençon	112	4	3	»	119
	Argentan	53	2	2	»	57
	Avranches	47	»	2	»	49
	Caen	348	20	17	4	389
	Cherbourg	107	1	3	»	111
	Coutances	94	2	4	»	100
	Lisieux	77	1	2	»	80
Chambéry	Albertville	75	»	10	»	85
	Annecy	135	4	8	»	147
	Bonneville	91	»	5	»	96
	Chambéry	125	2	14	»	141
	Thonon-les-Bains	161	4	6	»	171
Colmar	Colmar	230	19	9	»	258
	Mulhouse	510	23	18	6	557
	Saverne	94	»	1	»	95
	Strasbourg	470	10	33	1	514

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probation- naires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordon- nance du J.A.P.		
Dijon	Chalon-sur-Saône	164	4	14	2	184
	Chaumont	85	6	2	»	93
	Dijon	253	7	17	»	277
	Mâcon	90	2	11	»	103
Douai	Arras	223	8	11	1	243
	Avesnes	230	4	4	»	238
	Béthune	418	6	10	2	436
	Boulogne	213	4	11	»	228
	Cambrai	95	3	3	»	101
	Douai	187	4	3	»	194
	Dunkerque	165	3	10	»	178
	Hazebrouck	109	»	»	2	111
	Lille	911	19	51	»	981
	St-Omer	63	2	4	»	69
Valenciennes	402	3	8	»	413	
Grenoble	Bourgoin-Jallieu	69	3	»	»	72
	Gap	51	1	»	»	52
	Grenoble	292	8	27	»	327
	Valence	201	7	33	»	241
	Vienne	65	1	2	»	68
Limoges	Brive	59	1	3	1	64
	Guéret	20	»	»	»	20
	Limoges	123	7	10	»	140
	Tulle	30	»	1	»	31
Lyon	Belley	29	3	2	»	34
	Bourg	149	2	5	»	156
	Lyon	814	20	53	»	887
	Montbrison	27	»	1	»	28
	Roanne	44	6	1	»	51
	St-Etienne	284	4	12	»	300
	Villefranche-s/Saône	37	1	4	»	42
Metz	Metz	410	6	17	»	433
	Sarreguemines	252	2	8	»	262
	Thionville	142	1	10	»	153

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probation- naires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordon- nance du J.A.P.		
Montpellier.	Béziers	160	2	10	»	172
	Carcassonne	97	6	3	»	106
	Millau	23	»	»	»	23
	Montpellier	658	8	18	»	684
	Narbonne	45	3	13	»	61
	Perpignan	265	3	34	»	302
	Rodez	81	2	3	3	89
Nancy	Bar-le-Duc	47	2	5	»	54
	Briey	83	2	5	»	90
	Epinal	171	2	7	»	180
	Nancy	500	11	29	»	540
	St-Dié	79	»	5	»	84
	Verdun	44	1	8	»	53
Nîmes	Alès	87	3	7	»	97
	Avignon	329	12	6	»	347
	Carpentras	151	4	9	»	164
	Mende	23	»	3	»	26
	Nîmes	556	9	16	»	581
	Privas	107	3	10	»	120
Orléans	Blois	161	4	7	»	172
	Montargis	107	1	7	»	115
	Orléans	349	12	38	»	399
	Tours	410	3	9	»	422
Paris	Auxerre	109	2	3	»	114
	Bobigny	1 863	25	214	»	2 102
	Créteil	1 209	23	92	»	1 324
	Evry-Corbeil	1 069	17	54	1	1 141
	Fontainebleau	71	6	6	»	83
	Meaux	357	6	26	2	391
	Melun	171	5	11	2	189
	Paris	3 545	82	359	»	3 986
	Sens	83	4	»	»	87

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probation- naires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordon- nance du J.A.P.		
Pau	Bayonne	185	2	7	»	194
	Dax	45	1	5	»	51
	Mont-de-Marsan	52	1	3	»	56
	Pau	102	6	4	»	112
	Tarbes	60	1	2	»	63
	Poitiers	Bressuire	23	»	2	»
La Rochelle		164	7	7	»	178
La Roche/Yon		157	»	3	»	160
Les Sables d'Olonne		83	1	7	1	92
Niort		68	1	3	»	72
Poitiers		240	2	13	»	255
Rochefort		57	»	1	»	58
Saintes	95	2	1	»	98	
Reims	Châlons-sur-Marne	170	4	6	»	180
	Charleville-Mézières	121	2	22	»	145
	Reims	198	18	15	1	232
	Troyes	171	9	28	»	208
Rennes	Brest	301	»	20	»	321
	Dinan	52	2	1	»	55
	Guingamp	124	3	»	»	127
	Lorient	219	4	12	»	235
	Morlaix	47	»	2	»	49
	Nantes	428	9	27	»	464
	Quimper	142	2	4	»	148
	Rennes	331	30	18	»	379
	St-Brieuc	118	4	7	»	129
	St-Mâlo	73	3	9	»	85
St-Nazaire	137	4	8	»	149	
Vannes	111	2	4	»	117	
Riom	Aurillac	47	1	1	»	49
	Clermont-Ferrand	239	9	29	1	278
	Cusset	80	»	3	»	83
	Le Puy	56	1	1	»	58
	Montluçon	36	1	»	»	37
	Moulins	34	1	4	»	39
	Riom	39	»	»	»	39

Cours d'appel	COMITÉS	A) Probation- naires	B) Libérés conditionnels		C) Interdits de séjour	TOTAL au 31.12.81
			Par arrêté du G.D.S.	Par ordon- nance du J.A.P.		
Rouen	Bernay	57	2	1	»	60
	Dieppe	91	3	4	»	98
	Evreux	202	14	13	»	229
	Le Havre	305	2	8	2	317
	Rouen	505	25	20	»	550
Toulouse	Albi	70	3	7	»	80
	Castres	76	1	7	1	85
	Foix	56	1	3	»	60
	Montauban	111	1	7	»	119
	St-Gaudens	26	»	1	»	27
	Toulouse	627	43	42	»	712
Versailles	Chartres	285	8	20	»	313
	Nanterre	1 661	25	104	3	1 793
	Pontoise	357	13	41	»	411
	Versailles	529	11	48	»	588
DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER						
Basse- Terre	Basse-Terre	40	9	6	»	55
	Pointe-à-Pitre	134	13	9	»	156
Fort-de France	Cayenne	72	2	2	»	76
	Fort-de-France	232	11	1	»	244
St-Denis	Saint-Denis	354	19	1	2	376
	Saint-Pierre	155	5	3	»	163
Total général		42 161	1 010	2 614	57	45 842

Statistique générale de la probation au 31 décembre 1981

Effectif des probationnaires sous le contrôle des comités au 1er janvier 1981	68 805
Nombre de probationnaires pris en charge dans l'année	20 951
Total des fins de probation pour l'année	47 595*
Effectif des probationnaires sous le contrôle des comités au 31 décembre 1981	42 161

* dont 30.482 fins de probation par amnistie.

Répartition statistique par semestre

	1er semestre	2ème semestre
Effectif des probationnaires au dernier jour du semestre précédent	68 805	69 755
Nombre de probationnaires pris en charge au cours du semestre	11 807	9 144
Nombre total de dossiers suivis au cours du semestre	80 612	78 899
Fins de probation par semestre	10 857	36 738
Effectif des probationnaires au dernier jour du semestre	69 755	42 161

**Tableau récapitulatif par trimestre
des condamnations au sursis avec mise à l'épreuve
prononcées par les tribunaux au cours de l'année 1981**

(Primaires - Ex-détenus - Ex-sursitaires - Ex-sursitaires avec mise à l'épreuve)

CATÉGORIES de condamnés		Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total primaires	Total ex-détenus	Total ex-sursitaires	Total ex-sursitaires avec mise à l'épreuve	Total général
Primaires	Total	3 012	2 751	1 511	3 381	10 655				
	partiel	1 153	1 079	801	1 357	4 390				
Total		4 165	3 830	2 312	4 738	15 045				
Ex-détenus	Total	926	853	376	506		2 661			
	partiel	529	508	398	394		1 829			
Total		1 455	1 361	774	900		4 490			
Ex-sursitaires	Total	1 096	993	424	462			2 975		
	partiel	447	394	238	175			1 254		
Total		1 543	1 387	662	637			4 229		
Ex-sursit. av. mise ép.	Total	546	661	251	285				1 743	
	partiel	191	384	128	122				825	
Total		737	1 045	379	407				2 568	
Total général	Total	5 580	5 258	2 562	4 634					18 034
	partiel	2 320	2 365	1 565	2 048					8 298
Total général		7 900	7 623	4 127	6 682					26 332

	1er semestre	2ème semestre
Répartition statistique des dossiers des probationnaires suivis au cours du :		
Hommes	74 638	73 515
Femmes	5 974	5 384
Total	80 612	78 899
Répartition par âge des condamnés suivis au cours du :		
Moins de 21 ans	10 647	10 242
De 21 à 25 ans	19 141	18 559
De 25 à 30 ans	17 551	17 031
De plus de 30 ans	33 273	33 067
Nature de la juridiction qui a prononcé la condamnation :		
Cours d'assises	1 497	1 677
Cours d'appel	8 434	8 410
Tribunaux correctionnels	70 197	68 382
Juridictions spéciales pour mineurs	480	430
Antécédents des condamnés :		
Sans condamnation	36 448	36 360
Condamnés avec sursis simple	17 888	16 700
Condamnés avec sursis avec mise à l'épreuve	10 186	10 334
Condamnés sans sursis	16 090	15 505
Nature du délit :		
Vol ou recel	28 106	27 500
Escroquerie, abus de confiance, chèque sans provision	8 537	8 394
Homicide, coups et blessures	7 255	7 296
Attentats aux mœurs	2 329	2 479
Abandon de famille	14 301	14 854
Autres délits	23 454	21 454
Durée de la peine d'emprisonnement prononcée :		
De 0 à 3 mois	29 542	27 080
De 3 mois à 1 an	37 226	36 650
De plus d'un an	13 844	15 169
Caractère total ou partiel du sursis :		
Sursis à l'exécution totale de la peine	55 796	52 953
Sursis à l'exécution partielle de la peine	24 816	25 946
Durée de la mise à l'épreuve :		
De 3 ans	61 721	59 619
De 3 ans à 5 ans	18 891	19 280

**Incidents survenus en cours d'épreuve
POUR LE**

	1er semestre	2ème semestre
Ordre d'incarcération provisoire (art. 741-2) . . .	86	48
Prolongation du délai d'épreuve (art. 742-1). . .	128	101
Révocation partielle (art. 742-2)	140	120

**Fin de la probation
AU COURS DU :**

	1er semestre	2ème semestre	Total pour l'année
Par révocation pour nouvelle condamnation (art. 744-3)	180	85	265
Par révocation pour inobservation des mesures de surveillance ou des obligations imposées (art. 741-3)	396	193	589
Par expiration du délai d'épreuve	10 004	5 810	15 814
Par décès	224	139	363
Par réhabilitation anticipée (art. 743)	53	29	82
Par amnistie	»	30 482	30 482
Total	10 857	36 738	47 595

**Obligations particulières
1. — OBLIGATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE R.58 DU C.P.P.**

	TOTAL		Imposées par la décision prononçant la mise à l'épreuve		Ordonnées par le J.A.P. en cours d'épreuve (art. 739-2)		Imposées par la juridiction en cours d'épreuve (art. 739-2)	
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
1) Exercer une activité professionnelle ou suivre un enseignement ou une formation professionnelle . . .	25 509	26 488	23 467	24 488	2 040	2 000	2	»
2) Etablir sa résidence en un lieu déterminé.	17 682	16 009	16 285	14 645	1 397	1 364	»	»
3) Mesures de contrôle de traitement ou de soins notamment aux fins de désintoxication.	15 916	14 355	15 187	13 791	729	564	»	»
4) Contribuer aux charges familiales ou acquitter les pensions alimentaires	12 946	12 948	12 293	12 631	653	317	»	»
5) Réparer les dommages causés par l'infraction	17 423	16 989	16 841	16 445	582	544	»	»

Obligations particulières

2. — OBLIGATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE R. 59

	TOTAL		Imposées par la décision prononçant la mise à l'épreuve		Ordonnées par le J.A.P. en cours d'épreuve (art. 739-2)		Imposées par la juridiction en cours d'épreuve (art. 739-2)	
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
1) Ne pas conduire certains véhicules déterminés par référence à l'article R.124 du Code de la Route.	1 042	1 062	876	938	166	124	»	»
2) Ne pas fréquenter certains lieux (débits de boisson, champs de courses, casinos, etc...)	5 883	4 912	5 249	4 400	634	512	»	»
3) Ne pas engager de paris notamment dans les maisons de paris mutuels .	457	395	439	378	18	17	»	»
4) S'abstenir de tous excès de boissons alcoolisées.	6 512	5 797	5 557	5 009	955	788	»	—
5) Ne pas fréquenter certains condamnés notamment les co-auteurs ou complices.	1 087	1 128	887	927	200	201	»	»
6) S'abstenir de recevoir ou d'héberger à son domicile certaines personnes notamment la victime de l'infraction s'il s'agit d'un attentat aux mœurs	400	384	381	369	19	15	»	»

Rappel des statistiques précédentes

DATE	PROBATIONNAIRES	LIBÉRÉS conditionnels	INTERDITS de séjour	TOTAL
31-12-61	5 022	2 269	422	7 713
31-03-62	6 308	—	—	6 308
30-06-62	7 143	2 666	452	10 261
30-09-62	7 540	2 736	455	10 731
31-12-62	8 440	2 502	459	11 401
31-03-63	9 272	2 525	526	12 323
30-06-63	10 070	2 669	545	13 284
30-09-63	10 452	2 660	534	13 646
31-12-63	11 391	2 833	529	14 753
31-03-64	11 773	2 682	568	15 023
30-06-64	12 370	2 682	569	15 621
30-09-64	12 549	2 551	573	15 673
31-12-64	13 396	2 436	599	16 431
31-03-65	14 092	2 244	617	16 953
30-06-65	14 701	2 167	609	17 477
30-09-65	14 865	2 081	618	17 564
31-12-65	15 719	2 077	625	18 421
31-03-66	16 533	1 977	597	19 107
30-06-66	17 286	2 045	583	19 914
30-09-66	13 964	1 960	598	16 522
31-12-66	13 957	1 912	586	16 455
31-03-67	14 541	2 038	623	17 202
30-06-67	15 164	2 084	575	17 823
30-09-67	14 866	2 165	561	17 592
31-12-67	15 542	2 260	588	18 390
31-03-68	16 361	2 301	610	19 272
30-06-68	16 744	2 430	626	19 800
30-09-68	17 240	2 473	618	20 331
31-12-68	18 515	2 628	618	21 761
31-03-69	20 999	2 614	665	23 708
30-06-69	21 494	3 087	675	25 256
30-09-69	11 118	3 041	672	14 831
31-12-69	12 972	3 211	677	16 860
31-03-70	14 297	3 271	659	18 227
30-06-70	15 617	3 449	684	19 750
30-09-70	16 165	2 630	656	19 451
31-12-70	17 742	2 559	693	20 994

DATE	PROBA- TIONNAIRES	LIBÉRÉS conditionnels	INTERDITS de séjour	TOTAL
31-03-71	19 440	2 522	687	22 649
30-06-71	19 420	2 696	654	22 770
30-09-71	20 405	2 451	649	23 505
31-12-71	22 069	2 382	662	25 113
31-03-72	24 070	2 384	655	27 109
30-06-72	26 211	2 588	649	29 448
30-09-72	27 731	2 590	647	30 968
31-12-72	29 430	2 582	658	32 670
31-03-73	31 329	2 951	628	34 908
30-06-73	32 995	3 318	622	36 935
30-09-73	34 057	3 668	615	38 340
31-12-73	35 365	3 947	609	39 921
31-03-74	36 756	4 203	607	41 566
30-06-74	38 074	3 995	543	42 612
30-09-74	30 610	4 224	496	35 330
31-12-74	32 950	4 235	459	37 644
30-06-75	36 439	4 296	460	41 195
31-12-75	39 762	4 276	423	44 461
30-06-76	44 436	4 285	342	49 063
31-12-76	48 685	4 497	299	53 481
30-06-77	53 753	4 721	269	58 743
31-12-77	57 297	4 700	196	62 193
30-06-78	60 744	4 780	142	65 666
31-12-78	63 147	4 700	125	67 972
30-06-79	64 317	4 819	141	69 277
31-12-79	66 327	4 833	102	71 262
30-06-80	66 885	4 786	97	71 768
31-12-80	68 805	4 552	91	73 448
30-06-81	69 755	4 047	67	73 869
31-12-81	42 161	3 624	57	45 842

DEUXIÈME PARTIE

LE PERSONNEL ET LA GESTION

I

LE PERSONNEL

I. — DONNÉES GÉNÉRALES

L'année 1981 a été marquée par un accroissement sensible des emplois mis à la disposition de l'Administration Pénitentiaire.

En effet, la loi de finances rectificative de 1981 témoigne du souci du Gouvernement de répondre aux besoins exprimés par l'Administration Pénitentiaire en matière de personnel.

Ainsi, alors qu'au budget initial de 1981, était prévue la création de 450 emplois dont :

- 250 emplois pour le personnel de surveillance;
- 27 emplois pour le personnel éducatif;
- 16 emplois pour le personnel technique;
- 7 emplois pour le personnel de direction

(y compris la création de 150 emplois pour les nouveaux établissements de Draguignan et de Lorient), le collectif budgétaire a porté la création d'emplois à 600.

L'effort consenti a porté essentiellement sur le personnel de surveillance, puisque la loi de finances rectificative a créé 420 emplois de cette catégorie. Ces dernières créations ont permis notamment d'améliorer l'encadrement dans les établissements.

Cependant, toutes les autres catégories de personnels, qu'il s'agisse du personnel administratif, technique, éducatif, ou des services des corps communs au Ministère de la Justice, ont vu leurs effectifs considérablement développés :

- 67 emplois pour le personnel administratif;
- 30 emplois pour le personnel technique;
- 29 emplois pour le personnel éducatif.

Le renforcement général des établissements a été par ailleurs accompagné d'une amélioration de la situation indemnitaire des personnels. Ainsi, l'indemnité de sujétions particulières, versée aux personnels administratifs non comptables publics (attachés d'administration et d'intendance de 1ère classe, 2ème classe; secrétaire d'administration et d'intendance en chef, secrétaires d'administration et d'intendance, chef de section et secrétaires d'administration et d'intendance) a été majorée et le taux a été porté de 837 F à 1.038 F.

En outre, la prime de surveillance de nuit allouée au personnel de surveillance qui était antérieurement fixée à 8,40 F a été portée à 9,50 F par nuit. La revalorisation des régimes indemnitaires des

personnels pénitentiaires sera surtout effective en 1982, eu égard aux dispositions prises dans le cadre du budget de 1982.

II.— GESTION COURANTE

A.— Recrutement

1.— PERSONNEL DE SURVEILLANCE

Cinq concours organisés en 1981 pour le recrutement d'élèves surveillants et d'élèves surveillantes ont donné les résultats portés au tableau ci-dessous :

Sessions	Inscrits	Présents	Liste principale	Liste complémentaire
11/02/1981	2 283	1 134	131	114
29/04/1981	1 658	1 087	131	49
03/06/1981	2 050	1 029	258	86
23/09/1981	1 708	1 012	329	78
02/12/1981	2 421	1 296	296	89
Total	10 120	5 558	1 145	416

Ainsi, 1.145 candidats ont été admis au cours de l'année 1981 et 416 ont pu être inscrits sur des listes complémentaires.

- 54,9 % des inscrits se sont présentés au concours en 1981;
- 28,0 % des candidats présents ont été admis.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1981, 1.145 élèves surveillants ont débuté leur scolarité (la date d'installation en stage pratique étant le point de départ), soit de la 88^e à la 93^e promotion.

Si l'on se réfère aux résultats des concours qui ont constitué ces promotions, 73,3 % des admis ont commencé leur scolarité.

90,3 % des élèves scolarisés avant décembre ont été nommés stagiaires à l'issue de leur formation.

Les défections pour défaillance, renonciation avant sélection et inaptitudes à la sélection, ainsi que les licenciements en fin de

scolarité représentent 26,7 % du nombre des candidats initialement reçus, (pourcentage sensiblement inférieur à celui de l'année précédente : 34,1 %).

On peut noter qu'il ressort de l'examen des pertes :

- une légère augmentation du nombre des présents par rapport à celui des inscrits (54,9 % au lieu de 53,5 %);
- une augmentation sensible du nombre des admis par rapport à celui des présents (28 % au lieu de 21,5 %) résultant du nombre total des postes offerts (24 % de plus qu'en 1980);
- une élimination de 22,4 % des candidats à la sélection psychologique (22,6 % en 1980).

La sélection psychologique ne met pas en cause les capacités intellectuelles des candidats, mais leur aptitude à exercer les fonctions de surveillant.

2.— PERSONNEL DE DIRECTION

Un concours de sous-directeur a été organisé les 30 septembre et 1^{er} octobre 1981 pour 14 postes (1 poste étant réservé aux femmes).

146 candidats externes ont fait acte de candidature (dont 71 femmes ainsi que 46 à titre interne (dont 6 femmes). Se sont présentés aux épreuves d'admissibilité 81 externes et 38 internes.

31 externes (dont 11 femmes) et 4 candidats à titre interne ont été déclarés admissibles.

Enfin, à l'issue des épreuves orales, 6 candidats et 2 candidates à titre externe ont été définitivement admis. Aucun candidat à titre interne n'a été déclaré reçu.

Une candidate externe a pu être inscrite sur une liste complémentaire.

Par rapport à l'année précédente, on note un certain fléchissement du nombre des candidatures relativement important, en dépit du maintien du nombre de postes offerts. Ce concours a mis en lumière les insuffisances de certains candidats à titre interne faisant ressortir l'urgente nécessité de mettre en place une efficace préparation des épreuves pour les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire désireux d'accéder au corps de direction.

3.— PERSONNEL EDUCATIF

Deux concours d'élève-éducateur ont été organisés le 15 avril et le 28 octobre 1981, ce dernier étant ouvert dans le cadre du collectif budgétaire. Au concours du 15 avril 1981, 60 postes étaient à pourvoir (42 à titre externe, 18 à titre interne). A titre externe 456 candidats ont participé aux épreuves d'admissibilité sur les 728 inscrits, 128 ont été déclarés admissibles et 50 reçus définitivement à l'issue des épreuves d'admission.

A titre interne, 26 agents se sont inscrits au concours, 20 se sont présentés, 2 ont été déclarés admissibles, 1 a été admis.

Sur les 51 candidats reçus, on compte 18 hommes et 33 femmes. Il n'a pas pu être établi de liste complémentaire.

Au concours du 28 octobre 1981, 57 postes étaient à pourvoir (40 à titre externe, 17 à titre interne). A titre externe, 297 candidats se sont inscrits, 173 se sont présentés aux épreuves d'admissibilité, 63 ont été déclarés admissibles et 23 définitivement reçus.

A titre interne, 29 agents se sont inscrits (dont 5 femmes), 28 se sont présentés aux épreuves écrites, 7 ont été déclarés admissibles, 5 (dont 1 femme) ont été définitivement admis. Il n'a pu être établi de liste complémentaire.

En 1981, à l'issue d'un examen d'aptitude professionnelle, 31 éducateurs de la 14^{ème} promotion et 1 éducateur de la 13^{ème} promotion ont été titularisés.

4.— PERSONNEL ADMINISTRATIF

a.— Attachés d'administration et d'intendance

Faute d'un nombre de postes vacants suffisant, il n'a pu être organisé de concours d'attaché d'administration et d'intendance pour l'année 1981.

b.— Secrétaire d'administration et d'intendance

Un concours pour le recrutement de 40 secrétaires d'administration et d'intendance était organisé le 18 février 1981.

Au titre du recrutement externe, 251 candidats se sont présentés sur les 414 inscrits, 84 ont été déclarés admissibles, 31 reçus.

A titre interne 25 candidats étaient présents sur les 36 inscrits, 18 ont été déclarés admissibles.

Une liste complémentaire de 13 candidats externes a pu être dressée.

c.— Commis

Deux concours de commis se sont déroulés pour l'année 1981.

Les épreuves du premier concours de commis se sont déroulées en janvier et février 1981 selon la formule de la régionalisation pour pourvoir 100 postes.

A titre externe, 1564 candidats se sont inscrits, 1166 ont effectivement participé aux épreuves, 66 ont été déclarés reçus (40 sur 54 postes qui avaient été proposés aux candidats bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés aux anciens combattants et victimes de guerre et les handicapés n'ayant pas été attribués ont été intégralement reversés sur le concours externe, ce qui a permis de déclarer reçus 40 candidats supplémentaires.

A titre interne 74 candidats se sont inscrits, 62 se sont présentés 20 ont été admis; les 3 postes non pourvus ont été reversés au titre du concours externe.

Le concours du 7 octobre 1981 s'est déroulé au plan national.

A titre externe, 1560 candidats se sont inscrits, 1217 se sont présentés, 30 ont été déclarés reçus (sur les 27 postes proposés aux Emplois réservés, 11 ont été pourvus. Les 16 postes restants ont donc été reversés au titre du concours externe).

A titre interne, 56 agents se sont inscrits, 52 se sont présentés, 12 ont été déclarés admis. 1 poste non pourvu sur les 13 mis au concours a été reversé sur le concours externe.

Le nombre très important des candidats et leur valeur ont permis de dresser, sans difficultés, des listes complémentaires pour les deux concours.

d.— Sténodactylographes

663 candidates se sont inscrites au concours organisé le 6 mai 1981. Sur les 437 présentes, 20 ont été reçues. Le grand nombre de candidates a permis d'établir des listes complémentaires.

e.— Agents techniques de bureau (spécialité : dactylographie)

924 candidats se sont inscrits au concours organisé le 11 mars 1981; sur les 547 présents, 18 ont été reçus. Une liste complémentaire a pu être établie.

f.— Agents de bureau

Faute de postes vacants en nombre suffisant, le concours n'a pu être organisé.

5.— PERSONNEL TECHNIQUE

a.— Instructeurs techniques

Un concours a été ouvert le 16 septembre pour pourvoir à 26 postes d'instructeur technique. 178 candidats étaient inscrits parmi 15 spécialités différentes.

A titre externe, 114 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité sur les 136 inscrits, 14 candidats ont été déclarés admissibles et 6 ont été admis.

A titre interne, pour 42 candidats inscrits, 40 se sont présentés, 6 candidats ont été déclarés admissibles et 5 ont été reçus.

b.— Chefs de travaux

Un concours a été ouvert le 10 juin pour pourvoir à 35 postes de chef de travaux.

169 candidats étaient inscrits, 137 se sont effectivement présentés aux épreuves et 21 ont été reçus définitivement.

Le niveau professionnel s'étant avéré insuffisant, 15 postes d'instructeur technique ainsi que 14 postes de chef de travaux n'ont pu être pourvus.

6.— PERSONNELS SPÉCIAUX

a.— Personnels contractuels

Au cours de l'année 1981, 23 contractuels ont été recrutés, dont 1 ingénieur, 1 attaché commercial et pour l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire : 2 conseillers en formation.

Par ailleurs, 8 délégués à la probation ont été engagés dans les Comités de Probation et d'Assistance aux Libérés.

b.— Infirmiers et infirmières du corps commun

En 1981, 13 infirmiers et infirmières du corps commun ont définitivement cessé leurs fonctions à l'Administration Pénitentiaire, soit :

- 9 par démission;
- 1 par licenciement;
- 2 par admission à la retraite;
- 1 remis à la disposition de l'Administration d'origine.

Les deux concours (externe et interne) organisés par le service de l'Administration Générale et de l'Équipement en 1981 n'ont permis de mettre à la disposition de l'Administration Pénitentiaire que 12 infirmières stagiaires.

Pour couvrir les vacances d'emploi, l'Administration a dû recourir comme les années précédentes, à la procédure du détachement ou à celle du recrutement sur contrat, mais aussi à l'appoint des personnels soignants de la Croix-Rouge Française, que ce soit à temps complet ou à temps partiel, afin d'assurer la continuité médicale. 27 infirmiers ou infirmières ont été ainsi recrutés.

Ces moyens traditionnels de recrutement se sont encore avérés insuffisants puisque l'Administration a dû continuer à utiliser les services des infirmiers et infirmières que l'Assistance Publique de Paris a mis à la disposition de l'Hôpital de Fresnes.

c.— Assistants et assistantes de service social

16 assistants de service social ont cessé définitivement leurs fonctions à l'Administration Pénitentiaire, au cours de l'année 1981, soit :

- 7 par démission;
- 4 par admission à la retraite;
- 1 remise à la disposition de son administration d'origine;
- 4 par détachement auprès d'autres administrations.

En outre, 3 ont été placées en position de disponibilité pour convenances personnelles :

- 1 en congé de longue durée et
- 3 mutées dans les services extérieurs de l'Éducation Surveillée.

Le service de l'Administration Générale et de l'Équipement a organisé au cours de l'année 1981 plusieurs concours pour combler les postes vacants déjà existants et pourvoir les nombreux postes créés par la loi de finances. Les uns ont eu lieu en mai et les autres en décembre.

65 assistants et assistantes stagiaires ayant opté pour l'Administration Pénitentiaire ont été ainsi recrutés. 45 ont pris leurs fonctions en 1981. Les 20 autres doivent commencer à exercer leurs fonctions en début d'année 1982.

Un gros effort restera encore à accomplir pour pourvoir les 35 postes titulaires restant vacants au 31 décembre 1981 auxquels vont s'ajouter les 69 postes prévus à la loi de finances de 1982.

d. — Formation et perfectionnement des personnels médicaux-sociaux

L'effort entrepris en 1980 pour assurer la formation et le perfectionnement des personnels paramédicaux (infirmiers) s'est poursuivi en 1981.

Deux stages collectifs organisés par le service de l'Administration Générale et de l'Équipement ont eu lieu, l'un à Toulouse à l'École Nationale des personnels de l'Éducation Surveillée, l'autre au Centre d'Études et de Recherches de l'Éducation Surveillée de Vauresson.

Ce dernier stage, animé par une infirmière-chef de l'Assistance Publique de Paris, et particulièrement apprécié par les participants, avait pour objet de définir à nouveau la profession d'infirmier et d'infirmière en milieu carcéral.

Parallèlement à ces actions de formation continue, des stages individuels de perfectionnement organisés dans des centres de formation de l'Assistance Publique de Paris ou de la Croix-Rouge Française ont été suivis par 22 infirmières pénitentiaires nouvellement recrutées.

L'Administration s'est, en outre, attachée à perfectionner le fonctionnement du service médical de certains établissements, notamment de ceux à caractère sanitaire, en poursuivant et en développant la politique de formation de personnels de surveillance entreprise les années précédentes pour exercer des fonctions d'aide soignant. 10 surveillants ont été ainsi formés en 1981 par l'intermédiaire des Ecoles d'aides soignants de l'Assistance Publique de Paris.

Le diplôme obtenu, ils ont été répartis entre les services hospitaliers pénitentiaires et les grands établissements de la région parisienne dotés d'un service d'infirmierie important.

Ce souci d'amélioration constant du service médical a conduit enfin l'administration à mettre en place, d'une part, un plan de formation d'aides-soignants étalé sur dix années, et d'autre part, une formation d'ambulanciers afin de résoudre au plus vite le problème des urgences et le transfèrement des malades soit sur les hôpitaux des Prisons de Fresnes et de Marseille, soit sur des centres hospitaliers publics appropriés. 3 surveillants en fonction aux Prisons de Fresnes et de Marseille et au centre de détention de Muret ont bénéficié de cette formation.

En ce qui concerne les assistantes de service social, les moyens en progression constante dont dispose le service de l'Administration Générale et de l'Équipement au titre de la formation continue, donnent à celles-ci la possibilité de parfaire leurs connaissances par des stages individuels suivis localement auprès d'organismes publics ou privés comme les universités, les centres d'études et d'actions sociales, les associations pour la recherche en travail social ou les instituts pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux.

51 stages environ de cette sorte ont été autorisés en 1981.

b. — Fonctionnement des services extérieurs

1. — MUTATIONS

674 mutations ont été prononcées, dont 152 avec prise en charge totale des frais de changement de résidence (22,55 %) et 407 avec prise en charge partielle desdits frais (60,38 %).

Permutations

33 permutations ont été autorisées, dont 6 ont donné lieu au remboursement des frais de changement de résidence.

2. — PROMOTIONS

- Personnel de direction : 23
 - 1 Directeur hors-classe nommé Directeur Régional;
 - 1 Directeur de 1ère classe promu à la hors-classe;
 - 7 Directeurs de 2ème classe promus à la 1ère classe;
 - 14 Sous-Directeurs promus directeurs de 2ème classe.

- Personnel d'administration et d'intendance :24
 - 5 Secrétaires d'Administration et d'Intendance promus Secrétaires en chef;
 - 5 Secrétaires d'Administration et d'Intendance promus chefs de section;
 - 4 Agents d'Administration Principaux promus secrétaires d'administration et d'intendance;
 - 10 Commis promus agents d'administration principaux.
- Personnel éducatif et de probation :10
 - 10 Educateurs promus Chefs de service éducatif.
- Personnel technique et de formation professionnelle :2
 - 1 Professeur technique promu directeur de travaux;
 - 1 Instructeur technique promu professeur technique.
- Personnel de surveillance :218
 - 19 Surveillants-chefs nommés chefs de maison d'arrêt;
 - 93 Premiers-surveillants promus surveillants-chefs;
 - 106 Surveillants promus premiers-surveillants.

3.— CESSATIONS DÉFINITIVES DE FONCTIONS

a.— Admissions à la retraite

- Personnel de direction :11
 - 1 Directeur Régional;
 - 1 directeur hors classe;
 - 4 Directeurs de 1ère classe;
 - 4 Directeurs de 2ème classe;
 - 1 Sous-directeur.
- Personnel d'Administration et d'intendance :13
 - 2 Attachés d'administration et d'intendance (1ère classe);
 - 4 Secrétaires en chef;
 - 3 Secrétaires chef de section;
 - 3 Secrétaires;
 - 1 Commis.
- Personnel éducatif et de probation :6
 - 5 Chefs de service éducatif;
 - 1 Educateur.

- Personnel technique et de formation professionnelle :3
 - 1 Professeur Technique;
 - 1 Instructeur Technique;
 - 1 Chef de travaux.
- Personnel de surveillance :233
 - 17 Chefs de maison d'arrêt;
 - 38 Surveillants-chefs;
 - 14 Premiers-surveillants;
 - 159 Surveillants et Surveillants principaux;
 - 5 Surveillants de petit effectif.

Au total 266 admissions à la retraite (304 en 1980) dont 22 étaient en congé de longue durée.

Les admissions à la retraite se répartissent comme suit :

- 57 par limite d'âge, soit 21,42 % des retraites
- 193 sur demande, soit 72,55 % des retraites
- 16 pour invalidité, soit 6,01 % des retraites

Répartition par âge des fonctionnaires retraités :

- plus de 60 ans 14,2 %
- 60 ans 16,54 %
- 59 ans 7,89 %
- 58 ans 6,01 %
- 57 ans 7,89 %
- 56 ans 12,78 %
- 55 ans 29,69 %
- moins de 55 ans 4,88 %

b.— Décès : 21

- 1 Attaché d'administration et d'intendance;
 - 1 Chef de maison d'arrêt;
 - 1 Premier Surveillant;
 - 18 Surveillants.
- (36) décès en 1980.

c.— Démissions : 100

- 2 Sous-Directeurs stagiaires;
- 1 Secrétaire d'administration et d'intendance;
- 2 Educateurs;
- 1 Instructeur Technique;
- 94 Surveillants.

d. — Licenciements : 30

- 30 Surveillants-stagiaires.

De plus, il a été mis fin à la scolarité de 55 élèves-surveillants, dont 36 sur leur demande.

e. — Révocations : 15

- 1 Commis;
- 14 Surveillants, dont 1 avec suspension des droits à pension.

f. — Radiation des cadres : 18

- 2 Secrétaires d'administration;
- 11 Educateurs;
- 5 Surveillants.

4. — AUTRES POSITIONS

a. — Disponibilité

- sur demande :15
 - 12 Educateurs;
 - 3 Surveillants.
- D'office :3
 - 3 Surveillants

b. — Congés sans traitement : 2

- 1 Elève sous-directeur;
- 1 Educateur-stagiaire

c. — Congés post-nataux

- 2 Surveillantes;
- 1 Educatrice.

d. — Détachements : 62

- 2 Sous-Directeurs
- 1 Chef de service éducatif
- 7 Secrétaires d'administration et d'intendance;
- 15 Commis;
- 1 Premier-surveillant;
- 11 Surveillants

- 6 Chefs de travaux;
- 6 Instructeurs techniques;
- 3 Sténodactylographes;
- 1 Agent de bureau.

5. — DISCIPLINE

a. — Sanctions

Les sanctions prononcées au cours de l'année 1981 se sont réparties de la façon suivante :

- 241 avertissements;
- 70 blâmes;
- 20 réductions d'ancienneté d'échelon;
- 8 abaissements d'échelon;
- 15 déplacements d'office;
- 1 rétrogradation;
- 1 mise à la retraite d'office;
- 19 révocations sans suspension des droits à pension.

Par ailleurs, 3 exclusions définitives du service ont été prononcées à l'encontre de 3 surveillants-stagiaires.

b. — Récompenses

Il a été décerné en 1981 aux fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire :

- 39 témoignages de satisfaction;
- 60 lettres individuelles de félicitations.

6. — CONGÉS DE LONGUE DURÉE ET DE LONGUE MALADIE

a. — Congés de longue durée

- Mise en congé de longue durée :
 - Educateurs.2
 - Secrétaires d'Administration et d'intendance.2
 - Commis.5
 - Sténodactylographe.1
 - Chef de travaux.1
 - Surveillants-chef.4
 - Premiers surveillants.1
 - Surveillants et surveillants principaux.44

• Réintégration après congé de longue durée	
– Sous-directeur	1
– Educateurs	2
– Commis	3
– Chef de travaux	1
– Surveillant-chef	1
– Premier-Surveillant	1
– Surveillants et Surveillants principaux	32
• Prolongation congé de longue durée plein traitement	
– Directeur	1
– Sous-directeurs	2
– Educateurs	2
– Secrétaire d'Administration et d'Intendance	2
– Commis	4
– Agent de bureau	1
– Agents technique de bureau	2
– Surveillants-chef	14
– Premiers surveillants	5
– Surveillants et Surveillants Principaux	80
• Prolongation congé de longue durée demi-traitement	
– Secrétaire d'Administration et d'Intendance	1
– Agents d'Administration Principal	3
– Surveillant-chef	1
– Premiers Surveillants	2
– Surveillants et surveillants principaux	15

b. – Congés de longue maladie

• Mise en congé de longue maladie	
– Directeur	1
– Secrétaire d'Administration et d'Intendance	1
– Premiers Surveillants	2
– Surveillants et Surveillants Principaux	13
– Agent d'Administration Principal	1
– Instructeur technique	1
– Chefs de travaux	2
– Sténodactylographe	1
• Réintégration après congé de longue maladie	
– Directeur	1
– Attaché d'Administration et d'Intendance	1
– Surveillant-chef	1
– Premier-Surveillants	1

– Surveillants et surveillants principaux	16
– Instructeur technique	1
– Sténodactylographe	1
• Prolongation congé de longue maladie plein traitement	
– Secrétaire d'Administration et d'Intendance	1
– Premier surveillant	1
– Surveillants et surveillants principaux	8
• Prolongation congé de longue maladie demi-traitement	
– Secrétaire d'Administration et d'Intendance	1
– Premiers surveillants	2
– Surveillants et surveillants principaux	20
– Agents d'Administration Principaux	2
– Educateur	1

2

**FORMATION
ET PERFECTIONNEMENT**

Au cours de ces dernières années, l'Administration Pénitentiaire s'est attachée à étendre et à améliorer le dispositif de formation de ses personnels.

Après une assez longue période de mise en place des structures et de nécessaire rodage, la formation est devenue une réalité importante et sur ce point, l'Administration Pénitentiaire peut être aisément comparée à d'autres services publics.

Mais la formation ne doit pas se figer, elle est chose éminemment évolutive et les actions menées, tant en ce qui concerne la formation initiale que la formation continue, doivent pour être efficaces être sans cesse en parfaite adéquation avec les besoins, exprimés ou non.

C'est là une préoccupation primordiale que d'adapter les structures de formation ainsi que les contenus mêmes des enseignements aux différentes mutations de la Société en général, et du monde pénitentiaire en particulier. L'année 1981 aura globalement traduit cette volonté et les réflexions qui se poursuivent œuvrent dans ce sens.

En 1981, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire a connu une activité sans précédent, suite aux recrutements massifs résultant du collectif budgétaire. Les limites des possibilités d'accueil ont été atteintes, tant sur le plan des locaux pédagogiques que sur celui des places d'hébergement.

Une telle saturation impose des mesures urgentes pour pouvoir continuer à offrir aux différentes catégories de personnels une formation de qualité. Au-delà de l'indispensable création d'une seconde école, des dispositions provisoires ont été envisagées dès 1981 pour essayer de faire face à l'afflux des élèves et stagiaires qui se poursuivra en 1982. Une prospection a été entreprise pour trouver les locaux supplémentaires sans lesquels le problème ne pourra être résolu.

I.— ACTIONS DE SÉLECTION

En 1981, ces actions ont concerné la sélection psychologique des surveillants, des premiers surveillants, des éducateurs, des secrétaires d'administration et d'intendance, et des sous-directeurs.

En ce qui concerne les surveillants, activité principale du centre de sélection, 5 sélections ont été organisées au cours desquelles ont

été examinées 1384 candidatures. 310 candidats ont été déclarés inaptes aux fonctions d'élève-surveillant, soit 22,4 % (22,6 % en 1980).

II.— LA FORMATION INITIALE

A.— Des élèves-surveillants

En 1981, 816 élèves-surveillants ont été scolarisés à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (dont 80 femmes).

La formation des élèves-surveillants débute par six semaines de stage pratique dans un établissement où, encadrés par un gradé-formateur, les jeunes agents découvrent les réalités de la vie pénitentiaire et les différents aspects des missions du personnel de surveillance.

Ce stage est suivi d'un séjour de huit semaines à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire au cours duquel une formation théorique leur est dispensée, qui insiste tout particulièrement sur la connaissance de l'institution judiciaire en général et sur celle de l'administration pénitentiaire en particulier ainsi que sur l'apprentissage du métier de surveillant.

Une large place est réservée en outre aux formations spécialisées (secourisme — self-défense — tir), ainsi qu'à l'entraînement physique, grâce aux remarquables installations sportives de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

L'une des finalités essentielles de cette formation est de faire prendre conscience à l'élève-surveillant qu'il est membre, à part entière, de l'institution judiciaire et qu'il contribue, par son action à l'accomplissement d'une mission de très haute importance.

Appelé à communiquer avec les autres composantes de cette institution (magistrats — auxiliaires de Justice — policiers), il convient aussi que l'expression tant écrite qu'orale soit particulièrement développée chez les membres du personnel de surveillance.

La volonté d'accroître dans des proportions notables la durée de la scolarité des élèves-surveillants persiste bien entendu. La réalisation de ce projet fournira, à n'en pas douter, un argument de poids dans les discussions concernant la parité totale avec la police. Pour parvenir

à ce résultat, la procédure de création d'une seconde école devra être accélérée, compte-tenu des importantes créations de postes.

B.— Des éducateurs

La section du personnel éducatif a reçu, à la rentrée d'octobre 1981 :

- 45 élèves constituant la 16ème promotion;
- 31 éducateurs stagiaires de la 14ème promotion ont terminé l'examen d'aptitude professionnelle sanctionnant la fin de leur scolarité. Tous ont été titularisés éducateurs.

La formation des éducateurs de l'administration pénitentiaire est actuellement en évolution. La réflexion entreprise en ce domaine a progressé au cours de l'année 1981. Cette volonté s'est concrétisée par la réunion d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration ainsi qu'un certain nombre d'éducateurs du terrain.

Les premières propositions de cette structure ont permis d'améliorer la formation de la 16ème promotion, installée en octobre 1981 à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire et d'affiner le projet de formation de la 17ème promotion installée en janvier 1982.

Le problème est complexe car il est sous-tendu par une réflexion plus vaste sur la mission des travailleurs sociaux en milieu pénitentiaire.

Dans un premier temps, sans préjudice des modifications plus importantes qui devront intervenir, l'accent est mis sur la formation pratique des élèves et des stagiaires. A cet égard, les terrains de stage offerts devront être multipliés et leur potentiel de formation amélioré, notamment par le biais du monitorat de stage éducatif qui devra être développé.

C.— Des sous-directeurs

La section du personnel de direction a reçu à la rentrée de janvier 1981, 7 élèves sous-directeurs constituant la 10ème promotion. A la fin de 1981, 14 sous-directeurs stagiaires de la 9ème promotion ont soutenu leur mémoire de fin de stage.

L'administration pénitentiaire entend offrir aux élèves sous-directeurs, universitaires de bon niveau, une formation de grande qualité qui peut se comparer à celle dispensée dans d'autres écoles administratives.

L'objectif est de fournir aux équipes de direction des établissements pénitentiaires des jeunes cadres de haut niveau, capables d'assumer très vite les importantes responsabilités qui sont les leurs.

Pour ce faire, il est proposé aux élèves des enseignements théoriques très poussés, en alternance avec des stages pratiques sur des terrains très diversifiés.

Les contacts avec les autres intervenants de l'institution judiciaire sont particulièrement développés afin de conforter la reconnaissance du personnel de direction pénitentiaire comme interlocuteur privilégié dans le cadre de la mission de justice.

Dans ce domaine, les objectifs sont ambitieux, car au-delà des simples échanges (avec l'Ecole Nationale de la Magistrature, ou l'Ecole Supérieure de Police notamment), il serait sans doute extrêmement enrichissant de prévoir la mise sur pied, sur des thèmes précis, de plages de formation communes aux élèves des différentes écoles concernées. La réflexion amorcée en la matière se poursuivra.

La connaissance des systèmes carcéraux étrangers est également abordée, grâce à des échanges internationaux et des voyages d'étude.

D.— Du personnel administratif et technique

En juin 1981, 6 attachés d'administration et d'intendance ont terminé leur scolarité à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire. Cette formation, d'une durée encore trop courte, permet cependant de sensibiliser ces futurs cadres administratifs aux réalités pénitentiaires et de les initier au fonctionnement des services administratifs et économiques. Des stages permettent d'approfondir l'enseignement théorique.

La découverte des nouvelles méthodes de gestion administrative ainsi que de l'informatique occupe une large place dans cette formation.

Consciente des lacunes qui existent encore dans son dispositif de formation, l'administration pénitentiaire entend faire porter un effort tout particulier sur les catégories de personnels qui ne bénéficient pas de formation initiale.

D'une manière maintenant systématique, des actions de sensibilisation et d'information sont organisées pour les commis, secrétaires d'administration et d'intendance, et les personnels techniques nouvellement recrutés.

Les assistantes sociales ainsi que les infirmières, recrutées par le Service de l'Administration Générale et de l'Equipement, bénéficient aussi de ce type d'actions.

III.— LE PERFECTIONNEMENT OU LA FORMATION CONTINUE

En 1981, comme les années précédentes, l'administration pénitentiaire s'est particulièrement attachée à optimiser son dispositif de formation continue.

Malgré des difficultés importantes, notamment sur le plan budgétaire, de nombreuses actions ont pu être organisées, tant sur le plan central que sur le plan régional.

Les actions centralisées

La section de perfectionnement de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire a vu ses activités s'étendre. C'est ainsi qu'en 1981, 870 fonctionnaires ont bénéficié d'une action de formation centralisée à l'Ecole, soit :

— Personnels de direction	94
— Educateurs	106
— Chefs de maison d'arrêt	72
— Surveillants-chefs	75
— Premiers surveillants	280
— Assistantes sociales	67
— Moniteurs de sports	115
— Formateurs	60

Les contenus de ces sessions sont particulièrement adaptés aux besoins réels des personnels concernés et sont élaborés dans le souci de fournir des outils professionnels immédiatement utilisables. Les méthodes pédagogiques actives employées assurent la pleine participation de la clientèle formée.

Les actions en faveur des personnels administratifs et personnels techniques se sont amplifiées à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire. En 1981, 112 fonctionnaires de ces corps ont bénéficié d'actions de formation centralisées (dont 61 du personnel administratif et 51 du personnel technique).

En cette matière, l'administration pénitentiaire renforce sa collaboration avec des organismes extérieurs spécialisés ainsi qu'avec les autres administrations afin de proposer à ces personnels un éventail complet de possibilités de formation.

Il convient de mettre un accent tout particulier sur la comptabilité, la gestion du greffe judiciaire et l'informatique.

L'année 1981 a vu le commencement d'une vaste réflexion sur la formation des personnels socio-éducatifs de l'administration pénitentiaire grâce à la mise en place d'un groupe de travail.

Les membres de cette instance, composée de représentants de l'administration centrale, de l'Ecole et de professionnels du terrain, ont entrepris un travail d'analyse et de propositions qui porte sur l'ensemble de la formation, tant initiale que continue des personnels socio-éducatifs.

Sur le plan de la formation centralisée, l'action entreprise en faveur des directeurs de probation et des chefs de service éducatif du milieu ouvert s'est poursuivie. Ses résultats positifs ont permis le démarrage d'une seconde opération de ce type. Une telle formation continue devra être rapidement institutionnalisée.

Les actions régionalisées

Les structures de formation continue décentralisées ont poursuivi leurs efforts pour offrir aux personnels des actions de qualité. Malgré des difficultés matérielles non négligeables, les GRETAP ont fonctionné de façon satisfaisante, s'efforçant de proposer aux agents des contenus de formation parfaitement adaptés à leurs préoccupations professionnelles directes.

Exemple du dynamisme du dispositif, un nouveau GRETAP s'est constitué en 1981 autour de la maison d'arrêt de Nantes.

La nomination d'une déléguée régionale à la formation à Paris est une première approche vers une solution satisfaisante au délicat problème de la formation continue du personnel des établissements parisiens. D'ores et déjà un certain nombre d'actions encourageantes ont eu lieu au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy et à la maison d'arrêt de La Santé.

La formation des formateurs

La formation des formateurs est désormais une activité essentielle. La multiplicité des actions de formation au sein de l'administration pénitentiaire nécessite un nombre sans cesse plus important de formateurs de qualité.

En 1981, 11 gradés formateurs du personnel de surveillance ont suivi une formation d'environ trois mois à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire et sur différents terrains de stage. Pour la

première fois, 2 gradés formateurs ont été formés pour les départements d'Outre-Mer (Guadeloupe et Réunion) où il convient d'assurer aux personnels une formation de qualité.

Un effort tout particulier est fait en faveur de la formation des formateurs du personnel administratif, mais les difficultés sont grandes en l'espèce notamment compte tenu du peu de disponibilité de ces formateurs responsables de services administratifs importants dans les établissements.

Des possibilités de formation continue sont offertes à l'ensemble des formateurs de l'administration pénitentiaire grâce à des stages organisés à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

Les formations spécialisées pour les surveillants se poursuivent et se développent. Ainsi, en 1981, 8 moniteurs de sport ont été formés (dont 1 femme).

Il faut souligner que parallèlement aux actions proposées par l'Administration, tant sur le plan centralisé que régionalisé, il est fait droit, dans la limite des crédits disponibles, à de nombreuses demandes de stage individuel auprès d'organismes extérieurs émanant de nombreux fonctionnaires (essentiellement des corps éducatif et technique).

IV.— PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS

Au-delà de la poursuite de sa collaboration avec le ministère de l'Intérieur pour la préparation aux concours de sous-directeur, attaché d'administration et d'intendance et secrétaire d'administration et d'intendance, l'administration pénitentiaire s'attache à mettre en place un dispositif de préparation spécifique à ses concours et examens.

La réflexion menée sur l'indispensable préparation aux épreuves de l'examen professionnel de premier surveillant en 1980, a débouché en 1981 sur des réalisations concrètes. L'ensemble des GRETAP ont pris en charge cette préparation en assurant l'animation de sessions regroupant les candidats volontaires, avant les épreuves écrites et avant les épreuves orales. Parallèlement, une préparation par correspondance à l'épreuve de compte-rendu professionnel a fonctionné.

Une première évaluation de ces actions en a souligné l'intérêt et l'utilité. Des améliorations devront bien sûr être apportées

à la lumière des résultats de la phase expérimentale, mais d'ores et déjà, le principe même du dispositif apparaît satisfaisant et les dispositions sont prises pour que cette préparation se développe et se perfectionne dans les années à venir.

Un projet de préparation au concours de sous-directeurs est actuellement à l'étude. En 1981, une expérience de préparation aux épreuves orales de ce concours a été mise en œuvre à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire pour les candidats admissibles à titre interne.

De l'évaluation de cette action devront ressortir, pour 1982, les éléments nécessaires à la mise en place d'une véritable préparation.

Une recherche devra aussi être entreprise concernant la préparation aux divers concours des corps techniques.

Les recrutements décevants de ces dernières années pour le recrutement des chefs de travaux, instructeurs techniques et professeurs techniques, posent avec acuité le problème de la préparation à ces types d'épreuves, surtout en ce qui concerne les candidats à titre interne.

En conclusion, il convient de souligner qu'au cours de l'année 1981, le dispositif général de formation au sein de l'administration pénitentiaire s'est enrichi d'actions nouvelles s'efforçant de répondre aux besoins pratiques, sans cesse en évolution, du personnel.

3

ÉQUIPEMENT IMMOBILIER ET ENTRETIEN

I.— L'ÉQUIPEMENT IMMOBILIER

Au cours de l'année 1981, l'Administration Pénitentiaire a poursuivi sa politique d'équipement, dont l'axe général vise à concilier tout à la fois la poursuite de l'action de sauvetage et de restauration des bâtiments existants, anciens et inadaptés, et la réalisation ou l'achèvement de constructions neuves.

Dans cette perspective, l'Administration Pénitentiaire a intensifié l'effort qu'elle avait entrepris au cours des années précédentes en vue de rationaliser tant la programmation que la gestion de ses crédits d'équipement.

A.— La mise en œuvre de nouvelles procédures de gestion doit faciliter l'élaboration d'une programmation fondée sur des orientations nouvelles

1.— L'ACCENTUATION DE LA RATIONALISATION DES PROCÉDURES D'ÉQUIPEMENT ET DES STRUCTURES DE GESTION

A l'échelon national, le décret n° 81-286 du 30 mars 1981 a eu pour effet de conférer à la Direction de l'Administration Pénitentiaire l'entière responsabilité de la conduite des opérations de son équipement. Depuis 1964, la réalisation de celles-ci était confiée au Service de l'Administration Générale et de l'Équipement, Direction «horizontale» du Ministère de la Justice. Toutefois, il était apparu, au cours de ces dernières années, que cette solution, compte tenu de la spécificité du domaine considéré, comportait de multiples inconvénients sur le plan fonctionnel, et notamment, alourdissait les circuits administratifs, et retardait la réalisation des opérations projetées. Il a donc été décidé de revenir au système antérieur à 1964 qui avait donné satisfaction et qui d'ailleurs s'apparente aux solutions qui sont en vigueur dans tous les autres Etats du Conseil de l'Europe ainsi que dans la plupart des Pays développés.

La Direction de l'Administration Pénitentiaire établit ainsi le programme général d'équipement des Services Pénitentiaires et assure la conduite des opérations de construction sur le plan technique et sur le plan financier.

Cet élargissement de compétences a permis une déconcentration des responsabilités au profit des Directeurs Régionaux des

Services Pénitentiaires. L'arrêté du 9 avril 1981, leur a conféré, en matière d'investissement, la qualité de personnes responsables des marchés.

Dans le souci d'assurer un suivi et un contrôle réguliers de cette gestion déconcentrée, il est apparu indispensable de mettre en place un fichier des opérations d'équipement. Manuel dans un premier temps, ce fichier devra être informatisé par la suite, afin que puissent être réalisées des opérations complètes d'analyse et de synthèse.

2.- DÉVELOPPEMENT D'UNE PROGRAMMATION FONDÉE SUR DES ORIENTATIONS NOUVELLES

L'effet combiné du décret de grâce du 14 juillet et de la loi d'amnistie du 4 août 1981 ont permis de ramener dans des limites raisonnables, proches de la capacité normale, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires. D'autre part, la volonté de limiter les incarcérations, notamment en utilisant les possibilités qu'offrent les substituts aux peines d'emprisonnement, devrait conduire à une certaine stabilisation de cette situation.

La programmation des équipements pénitentiaires a retenu pour les prochaines années une double option : limiter la capacité des futurs établissements et reconstruire en priorité les Maisons d'Arrêt destinées à être désaffectées, en poursuivant parallèlement l'implantation de nouveaux établissements pour peines.

Ont été programmées également la rénovation et la modernisation d'équipements existants, en vue d'améliorer les conditions de détention (opérations sanitaires, aménagement de cours de promenade, de terrains de sports, rénovations d'installations électriques, créations de salles d'activités et d'ateliers), de renforcer la sécurité et, lorsque cela est possible, d'augmenter le nombre de places par une restructuration d'établissements inadaptés. Un effort a d'autre part été entrepris pour la construction de logements de fonction.

B.- Opérations réalisées en 1981 et projets

1.- ÉTABLISSEMENTS NOUVEAUX

Le Centre de Détention Régional et le Centre de Jeunes Détenus de Nantes (520 places) ont été mis en service en 1981, la Maison d'Arrêt de Lorient (192 places) a été ouverte en mars 1982 (coût : 50.231.000 F).

Les travaux de Draguignan (maison d'arrêt et centre régional : 380 places - coût : 86.270.000 F) et de Moulins (Maison Centrale et Maison d'Arrêt : 350 places - coût de la maison centrale : 127.225.000 F) se poursuivent et s'achèveront en 1983.

Les travaux de la Maison Centrale des Landes doivent débiter au cours de l'année 1982; la mise au point des avant-projets concernant la construction de la future maison d'arrêt de Strasbourg et la Maison Centrale de la Plaine des Galets à La Réunion (250 places) est en cours.

Par ailleurs, les acquisitions de terrains à Lannemezan, dans la région de Pontoise et à Aix-en-Provence se poursuivent.

Des recherches de terrains sont engagées en région parisienne pour l'implantation d'un établissement de 400 places.

2.- RÉNOVATIONS, RESTRUCTURATIONS, EXTENSIONS

Dans le souci d'améliorer l'état des établissements existants, l'Administration affecte une part importante de ses crédits d'équipement à des opérations de sauvetage et de modernisation.

Répartition budgétaire entre les opérations nouvelles, les extensions et améliorations et le gros entretien

Année	Nouveaux établissements	Extensions et améliorations	Gros entretiens
1981	40,28 %	56,88 %	2,85 %
1982	77,81 %	20,08 %	2,10 %

La mise hors d'eau des établissements et leur consolidation ont été recherchées en priorité. Par ailleurs, une opération de grande ampleur a permis l'installation généralisée du chauffage dans les établissements ainsi que des aménagements sanitaires et électriques. L'effort se poursuit actuellement en matière de rénovation de cuisines. Outre les nouveaux travaux destinés à améliorer la sécurité, de nombreuses opérations tendent à améliorer les conditions de détention. Enfin, le renouvellement progressif du mobilier carcéral reste un objectif prioritaire.

Au titre de la rénovation, les travaux les plus importants terminés en 1981 ou poursuivis en 1982 affectent la Maison d'Arrêt de

Paris—La Santé (rénovation du bloc A (3.500.000 F), les établissements de Lyon, Nice (aménagement de la cuisine 5.370.000 F), Douai (aile du bâtiment A 8.000.000 F), Metz-Barrès, Tours, Avignon, Nantes (M.A.), Fresnes (C.N.O.: 7.200.000 F, réfection des logements de fonction 4.000.000 F), Reims (4.620.000 F), Toul, Loos, St-Martin-de-Ré, Versailles (11.350.000 F) et Lisieux (achèvement de la mise en sécurité 6.500.000 F).

Les projets concernant la restructuration des Maisons d'Arrêt d'Angoulême, Arras, Bourg-en-Bresse, Chartres (3ème tranche 5.770.000 F) et Loos (2.000.000 F) sont engagés.

Des extensions sont prévues au C.D. d'Eysses, à Bordeaux, Gradignan.

Une seconde Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire a été programmée en 1981 à Metz.

Les études des projets concernant l'implantation de Centres Médico-Psychologiques Régionaux à Dijon, Fresnes, Rouen et Toulouse sont poursuivies, les travaux sont en cours pour le C.M.P.P. de Poitiers (2.150.000 F) et celui de Fresnes.

II.— ENTRETIEN DES BATIMENTS

Le montant des crédits d'entretien des bâtiments s'élève en 1981 à 22.066.898 francs, soit 1,42 % du budget 1981 de l'Administration Pénitentiaire.

Cette dotation est répartie en deux grandes masses :

- 1) Dotations pour entretien courant déléguées en début d'années à chaque directeur régional (tous articles confondus et y compris masse de réserve) 10.796.353 F
- 2) Programmes régionaux d'entretien (y compris réserves régionales 10 %) 10.340.000 F

En 1980, le crédit inscrit au chapitre 35-21 (entretien des bâtiments) s'élevait à 17.960.821 francs et représentait 1,37 % du budget de l'Administration Pénitentiaire.

L'augmentation du crédit a permis la réalisation de grosses opérations d'entretien et de réfection en nombre plus important qu'en 1980, rendues nécessaires par l'état de vétusté de certains établissements et particulièrement :

Prisons de Lyon - Quartier Saint-Joseph	
Réfection des trois bâtiments de détention (peinture, plomberie, électricité, maçonnerie) . . .	115.000 F
Maisons d'Arrêt d'Ajaccio	
Aménagement de parloirs	70.000 F
Maison d'Arrêt de La Santé :	
Aménagement du garage et de l'atelier de mécanique auto	145.000 F
Maison d'Arrêt de Fontainebleau	
Réfection de la zinguerie des toitures	120.000 F
Maison d'Arrêt de Bourges	
Renforcement des plafonds (dalles)	150.000 F
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (Maison d'arrêt hommes)	
Rénovation de l'éclairage périphérique intérieur .	90.000 F
Maison d'arrêt de Fontainebleau	
Pose de grillage de sécurité (mur d'enceinte, cour de promenades)	200.000 F
Maison d'arrêt de Coutances	
Cloisonnement des dortoirs du quartier des femmes	80.000 F
Maison d'arrêt d'Albi	
Réfection de l'installation électrique (dernière tranche)	130.000 F
Maisons d'arrêt de Béziers	
Aménagement et agrandissement des parloirs . . .	90.000 F
Centre de détention de Muret	
Réfection des toitures	80.000 F

4

**GESTION FINANCIÈRE
ET
COUT DE FONCTIONNEMENT**

**I.— GESTION FINANCIERE
ET COUT DE FONCTIONNEMENT**

A.— Dotations budgétaires

Les crédits de fonctionnement ouverts à l'Administration pénitentiaire par la loi de finances de 1981 s'élèvent à 1.554.336.721 francs.

Ils représentent 25,29 % du budget global du Ministère de la Justice arrêté à la somme de 6.146.777.315 francs.

Ces crédits se trouvent répartis selon les grandes masses suivantes :

— Personnel	1.088.455.591 F	soit 70,03 %
— Entretien des détenus	269.574.848 F	soit 17,34 %
— Matériel et fonct. des services	169.367.944 F	soit 10,90 %
— Entretien des bâtiments	22.066.898 F	soit 1,42 %
— Réparat. civiles et action sociale	4.871.440 F	soit 0,31 %
Total	1.554.336.721 F	soit 100 %

Par rapport au budget précédent, les crédits de 1981 font apparaître une augmentation de 243.298.358 francs.

• Elle résulte, d'une part, d'un accroissement dû :

— à la revalorisation des régimes de rémunération et des provisions pour hausse de rémunération	136.883.251 F	
— à la revalorisation de certaines indemnités	947.639 F	
— à la création de 402 emplois	31.410.703 F	
150 pour le centre pénitentiaire de Draguignan et la maison d'arrêt de Lorient;		
227 pour l'amélioration des services en milieu fermé;		
23 pour l'amélioration des services en milieu ouvert;		
2 pour l'amélioration du service médical.		
— aux ajustements des crédits de fonctionnement	32.783.309 F	
— aux ajustements d'entretien des détenus	46.030.000 F	
Total en plus	248.054.902 F	

• Et d'autre part, une diminution réalisée pour aboutir à des économies recommandées par le gouvernement :

- suppression de 20 emplois de surveillantes de petit effectif dont le corps est en voie d'extinction et de 28 emplois de surveillants créés en 1977 pour la résorption d'agents en surnombre et qui sont devenus sans objet;
- économie d'un million sur la dotation afférente aux heures supplémentaires des personnels;

Total en moins 3.952.544 F
 Augmentation nette acquise en définitive 243.298.358 F

Ventilée entre les grandes masses de crédits, cette augmentation fait apparaître les différences suivantes entre les budgets 1980 et 1981 :

	1980	1981	Différence en plus	
			en valeur absolue	en pourcentage
Personnel	925.376.495	1.088.455.591	163.079.096	17,62 %
Entretien détenus . . .	223.544.848	269.574.848	46.030.000	20,59 %
Fonctionnement . . .	139.390.759	169.367.944	29.977.185	21,51 %
Bâtiments	17.960.821	22.066.898	4.106.077	22,86 %
Autres crédits	4.771.440	4.871.440	100.000	2,10 %
Totaux	1.311.044.363	1.554.336.721	243.298.358	18,56 %

L'augmentation de 22,86 % pour l'entretien des bâtiments est à souligner, alors que les crédits affectés à ce poste de dépenses n'avaient pas été modifiés depuis 1976 et n'avaient bénéficié que d'un seul ajustement en 1979.

Par ailleurs, il est à remarquer que le budget de 1981 a été organisé pour assurer le suivi des consommations d'énergie :

- en imputant sur un chapitre nouveau 34-94 « carburants et lubrifiants » les crédits de l'espèce précédemment inscrits au chapitre 34-92 (parc automobile);
- et en individualisant au niveau d'un article unique « consommation d'énergie » les crédits relatifs au chauffage et à l'éclairage.

B. - Exécution du budget

L'utilisation des crédits alloués pour le fonctionnement des établissements pénitentiaires en 1981 est représentée dans les tableaux confectionnés pour faire ressortir les coûts de revient des détenus.

Ces tableaux ne concernent que les seuls établissements pénitentiaires de métropole qui appliquent les règles comptables de l'instruction R.6. Les établissements des départements d'outre-mer se trouvent donc écartés du bilan ainsi présenté.

La présentation des données chiffrées a été regroupée par types d'établissements selon la classification retenue les années précédentes, pour faire apparaître les renseignements suivants :

- Tableau I coût moyen journalier du détenu réparti par nature de dépenses;
- Tableau II détails du coût moyen journalier pour le chapitre 34-23 (entretien des détenus);
- Tableau III détails du coût moyen journalier pour les dépenses rattachées au chapitre 34-22 (matériel);
- Tableau IV la moyenne journalière des recettes encaissées par les établissements et reversées au Trésor;
- Tableau V comparaison sur les trois dernières années des coûts moyens de journée de détention.

Ce dernier tableau permet de suivre l'évolution des différents postes de dépenses.

L'on peut ainsi constater une progression constante dans les dépenses tributaires des hausses du coût de la vie, telles que les dépenses de personnel, l'alimentation des détenus, la consommation d'énergie.

S'il est admis que les recettes réalisées dans les établissements pénitentiaires devraient entrer en déduction des coûts bruts enregistrés, il devra être tenu compte du produit moyen journalier ressortant sur le tableau IV.

Le coût réel moyen général d'une journée de détention se trouverait donc ainsi ramené à 117,64 F - 2,39 F = 115,25 F.

**1. Coût brut de fonctionnement en 1981
des établissements pénitentiaires de métropole
par journée de détention**

Journées de détention	Effectifs moyens	Dépenses de			Total par jour
		Personnel	Entretien des détenus	Fonctionnement	
MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES					
6 019 017	16 491	84,55	17,32	13,45	115,32 F
GRANDES MAISONS D'ARRET					
4 650 132	12 739	67,72	18,11	14,41	100,24 F
MAISONS CENTRALES					
pour femmes					
95 250	261	113,12	21,32	21,38	155,82 F
pour hommes					
758 155	2 077	117,43	19,18	22,74	159,35 F
CENTRES DE DÉTENTION					
875 639	2 399	110,04	18,86	21,46	150,36 F
ETABLISSEMENTS A CARACTERE AGRICOLE					
141 627	388	81,10	17,35	22,19	120,64 F
ETABLISSEMENTS POUR JEUNES CONDAMNÉS					
226 539	621	138,96	17,44	28,20	184,60 F
ETABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER					
Hôpitaux					
137 385	376	115,46	49,91	23,30	188,67 F
Sanatorium					
110 295	302	75,45	23,59	34,24	133,28 F
Etablissements pour psychopathes					
21 355	59	210,75	64,62	24,99	300,36 F
TOTAUX					
10 035 394	35 713	83,74	18,32	15,58	117,64 F

**2/- Détails des dépenses pour l'entretien des détenus
en 1981
par journée de détention**

Alimentation	Habillement couchage	Soins médicaux	Cotisations de sécurité sociale	Totaux par jour
MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES				
11,89	1,80	2,96	0,67	17,32 F
GRANDES MAISONS D'ARRET				
11,02	1,95	4,10	1,04	18,11 F
MAISONS CENTRALES				
pour femmes				
12,60	2,74	5,08	0,90	21,32 F
pour hommes				
11,62	3,43	2,74	1,39	19,18 F
CENTRES DE DÉTENTION				
11,66	2,31	3,60	1,29	18,86 F
ETABLISSEMENTS A CARACTERE AGRICOLE				
11,51	2,40	1,96	1,48	17,35 F
ETABLISSEMENTS POUR JEUNES CONDAMNÉS				
11,80	3,58	0,91	1,15	17,44 F
ETABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER				
Hôpitaux				
20,24	1,14	26,52	2,01	49,91 F
Sanatorium				
15,23	2,70	4,53	1,13	23,59 F
Etablissements pour psychopathes				
20,58	4,12	39,04	0,88	64,62 F
TOTAUX				
11,68	2,03	3,69	0,92	18,32 F

**3. Détails des dépenses rattachées au chapitre de matériel (34.22)
en 1981
par journée de détention**

Consomma- tion d'énergie	Eau	Hygiène propreté	Matériel général	Trans- ports des détenus	Rémunér. main- d'œuvre pénale	Frais de P.T.T.	Total par jour
MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES							
5,12	1,27	0,71	2,08	0,31	1,15	0,51	11,15 F
GRANDES MAISONS D'ARRET							
5,03	2,33	0,61	2,26	0,95	1,24	0,30	12,72 F
MAISONS CENTRALES							
pour femmes							
0,86	1,72	0,73	2,36	0,80	1,89	0,06	18,42 F
pour hommes							
0,93	1,83	0,72	2,91	0,44	2,40	0,39	19,62 F
CENTRE DE DÉTENTION							
0,96	1,87	0,68	2,24	0,50	2,36	0,36	18,97 F
ETABLISSEMENTS A CARACTERE AGRICOLE							
6,49	1,12	0,70	2,47	1,48	3,39	0,85	16,50 F
ETABLISSEMENTS POUR JEUNES CONDAMNÉS							
0,96	1,42	0,76	6,06	0,55	2,36	0,54	22,65 F
ETABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER							
Hôpitaux							
7,67	4,32	1,42	4,76	0,44	1,79	0,69	21,09 F
Sanatorium							
8,84	3,80	0,75	4,54	0,10	2,22	0,63	30,88 F
Etablissements pour psychopathes							
2,12	2,62	1,05	3,66	0,24	1,69	1,01	22,39 F
TOTAUX							
6,13	1,78	0,68	2,33	0,58	1,41	0,42	13,33 F

**4. Produits des établissements pénitentiaires
en 1981
par journée de détention**

Moyenne par jour sur :	
la valeur totale des recettes à reverser au Trésor	la part des frais d'entretien prélevés sur les salaires des détenus
MAISONS D'ARRET NON AUTONOMES	
1,87	1,32
GRANDES MAISONS D'ARRET	
1,86	1,02
MAISONS CENTRALES	
pour femmes	
4,50	3,82
pour hommes	
5,88	4,66
CENTRES DE DÉTENTION	
5,83	4,83
ETABLISSEMENTS A CARACTERE AGRICOLE	
4,14	3,53
ETABLISSEMENTS POUR JEUNES CONDAMNÉS	
2,08	1,09
ETABLISSEMENTS ET QUARTIERS A CARACTERE HOSPITALIER	
Hôpitaux	
-	-
Sanatorium	
2,07	1,25
Etablissements pour psychopathes	
3,40	3,06
TOTAUX	
2,39	1,67

5.- Tableau comparatif sur les années 1979-1980 et 1981
des coûts bruts journaliers moyens
des établissements pénitentiaires

Dépenses en	1979	1980	1981
Personnel. (a)	61,22 F	66,50 F	83,74 F
Entretien des détenus. (b)			
- Alimentation	9,16 F	9,86 F	11,68 F
- habillement-couchage	1,43 F	1,53 F	2,03 F
- frais médicaux	3,28 F	3,29 F	3,69 F
- sécurité sociale	0,69 F	0,71 F	0,92 F
	14,56 F	15,39 F	18,32 F
Autres dépenses (c)			
- matériel général.	1,57 F	1,57 F	2,33 F
- consommation d'énergie.	5,46 F	5,82 F	6,13 F
- eau (individualisée à/c. 1981).	-	-	1,78 F
- hygiène propreté	0,43 F	0,48 F	0,68 F
- transports des détenus	0,55 F	0,54 F	0,58 F
- rémunération main-d'œuvre pénale.	1,12 F	1,17 F	1,41 F
- frais de P.T.T.	0,42 F	0,39 F	0,42 F
- loyers-charges.	0,04 F	0,04 F	0,04 F
- parc automobile	0,46 F	0,45 F	0,30 F
- carburants (à/c. 1981).	-	-	0,17 F
- entretien des bâtiments	1,32 F	1,21 F	1,62 F
- réparations civiles	0,13 F	0,04 F	0,07 F
- informatique	-	0,05 F	0,05 F
	11,50 F	11,76 F	15,58 F
Totaux généraux par jour	87,28 F	93,65 F	117,64 F

II.- GESTION ÉCONOMIQUE

A.- Entretien des détenus

1.- APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement des établissements pénitentiaires s'est poursuivi en 1981 dans des conditions analogues à celles des années précédentes. C'est ainsi que les denrées de conservation ont été fournies par le service des subsistances militaires. Il s'agit des légumes secs, riz, pâtes alimentaires, conserves de légumes. Quelques boulangeries militaires ont également fourni le pain aux établissements pénitentiaires situés dans les mêmes villes.

L'atelier de boulangerie installé aux prisons de Fresnes depuis 1948, dont la rénovation a été terminée en 1978, a alimenté pendant l'année 1981, en sus de l'établissement, la prison de La Santé et l'Ecole de Formation du Personnel à Fleury-Mérogis.

Pour les denrées périssables (légumes frais, fruits frais, etc...), les prisons sont restées parties prenantes aux appels d'offres lancés par les Commissions des ordinaires des corps de troupe.

L'Administration Centrale a, d'autre part, poursuivi son effort pour obtenir des conditions de prix intéressantes. Des consultations ont été lancées pour la fourniture à tous les établissements de la métropole, de margarine, lampes d'éclairage, et serpillères.

Afin de réduire l'importance du coût des articles pour pansements, une étude a été menée pendant l'année pour la fourniture groupée de ces articles aux 51 plus grands établissements. Ces derniers seront approvisionnés, selon cette méthode, en 1982.

2.- ALIMENTATION

Pendant l'année 1981, le taux journalier autorisé pour l'alimentation des détenus a été majoré trimestriellement par référence à la prime d'alimentation des militaires du contingent, diminuée de 15 %. Compte tenu de cette réduction, le taux moyen journalier accordé pour les détenus est passé de 10,85 F au 1^{er} janvier à 12,00 F au 31 décembre 1981.

L'abattement de 15 % évoqué ci-dessus, rend très difficile la tâche des services économiques à un moment où les données de la

restauration collective tendent à s'uniformiser. Pour ce motif, l'alimentation des détenus devient préoccupante.

3.- HABILLEMENT - COUCHAGE

La Section Intendance, chargée depuis 1971 de la gestion des magasins nationaux, a poursuivi une action régulatrice, essentiellement entre la production en série et la demande dispersée des établissements pénitentiaires.

Pour l'année 1981, des négociations avec le ministère de la Défense ont permis à l'Administration pénitentiaire d'être partie prenante dans les marchés passés par ce ministère en vue de la fourniture de sous-vêtements pour les détenus.

La prime annuelle d'habillement de 644 F par détenu, accordée à l'Administration pénitentiaire en 1981, ne traduit aucune augmentation par rapport à celles des années 1979 et 1980, malgré une hausse des prix supérieure à 20 %.

Afin de régulariser les dépenses d'habillement et de couchage des détenus, l'Administration a fixé une prime annuelle d'habillement variable suivant les catégories pénales. Cette prime varie de 500 F pour les prévenus placés en maison d'arrêt, qui peuvent conserver leurs vêtements civils, à 1.350 F pour les condamnés placés dans des établissements spécialisés.

La valeur des achats par les Magasins Nationaux d'Habillement s'est élevée à 21.700.000 F.

Les délégations de crédits faites aux établissements pour régler leurs achats dans le commerce local se sont élevées à 2.995.000 F.

5

LES PROBLÈMES CONTENTIEUX

CONTENTIEUX

L'année 1981 a vu le transfert à l'administration pénitentiaire des attributions précédemment exercées par le S.A.G.E. en matière de contentieux immobilier.

Si les procédures en cours tels que les litiges relatifs aux désordres affectant les bâtiments de la maison centrale de Nîmes ou aux conséquences de l'attentat contre la maison d'arrêt de Bois d'Arcy ou encore aux opérations d'expropriation entreprises en vue de la construction d'un centre pénitentiaire à Draguignan ont été poursuivies, de nouvelles actions tendant, notamment à mettre en jeu la responsabilité décennale de l'architecte et des entrepreneurs ont été engagées.

Mais, au cours de l'année 1981, la section du contentieux a surtout exercé ses compétences traditionnelles. S'agissant de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions administratives, il y a lieu de relever l'introduction de 40 instances nouvelles dirigées contre l'Administration Pénitentiaire. Cette augmentation sensible du nombre de recours, déjà constatée en 1980, s'inscrit dans le cadre du développement impressionnant du contentieux administratif en général. Si les causes en sont multiples, les conséquences se traduisent notamment par un resserrement du contrôle de l'action administrative par le juge administratif. A cet égard, il convient de rappeler que l'année de référence a vu la confirmation par le Conseil d'Etat d'une jurisprudence inaugurée par certains tribunaux administratifs selon laquelle les services pénitentiaires sont responsables, en l'absence de toute faute, des dommages causés aux tiers par des détenus en permission de sortir.

La section du contentieux a également enregistré en 1980 53 accidents survenus aux membres du personnel et 57 accidents matériels de la circulation à la suite desquels il lui appartient de poursuivre la réparation du préjudice subi par l'administration.

Enfin, le service n'a pas manqué d'assurer le recouvrement des créances de l'Etat, soit auprès d'autres débiteurs (trop perçu sur traitement, dégradation des cellules, débiteur de la R.I.E.P.), d'intervenir dans la procédure de mise en débet des comptables des établissements pénitentiaires et de répondre aux différentes demandes d'avis juridiques dont elle a été saisie.

TROISIÈME PARTIE

**ÉTUDES
ET RECHERCHES**

Institué par arrêté conjoint des Ministres de la Justice et de l'Education Nationale le 27 Janvier 1964, le Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires a pour objet statutaire de mener et de promouvoir des recherches de portée scientifique dans le domaine pénitentiaire en vue d'améliorer les conditions d'exécution des peines privatives de liberté et d'assurer le perfectionnement des personnels de l'Administration Pénitentiaire.

Le C.N.E.R.P. forme avec le Service des Etudes, de la Documentation et des Statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire une unité de recherche spécifique dont les travaux et recherches sont orientés selon trois grands axes :

1) La connaissance de la population pénale, de ses structures et de ses flux sur le plan statistique et démographique.

Le C.N.E.R.P. et le Service des Etudes élaborent des séries statistiques permanentes (notamment une statistique trimestrielle) selon les méthodes traditionnelles. Cependant, en vue d'être en mesure de produire des statistiques plus fines et plus instantanées de la population pénale, cette unité de recherche a mis en place, en liaison avec le Service Informatique du Ministère de la Justice, un programme de statistiques informatisées de la population pénale (dit S.I.P.P.) qui devrait être opérationnel en 1983.

Par ailleurs, le C.N.E.R.P. et le S.E.D.S. publient des notes de conjoncture et des études démographiques et statistiques plus spécifiques (s'appliquant à telle ou telle catégorie de détenus).

2) L'analyse de la société carcérale qui a pour but de mieux connaître les délinquants faisant l'objet d'une incarcération et d'étudier les mécanismes de l'institution pénitentiaire sur le plan juridique, sociologique et psychologique.

3) L'évaluation des conditions d'exécution des peines privatives de liberté.

En dehors de ces trois grands axes, le C.N.E.R.P. et le S.E.D.S. ont entrepris une approche historique de l'institution pénitentiaire (démographique notamment).

Les travaux et recherches sont publiés en trois collections : «Travaux et documents», «Concepts et méthodes», «Notes de conjoncture». Une nouvelle collection intitulée «Archives pénitentiaires» commencera à paraître en 1983.

En 1981 et 1982 ont été mises en œuvre, poursuivies ou achevées les études et recherches suivantes :

EN 1981

I.— CONNAISSANCE DE LA POPULATION PÉNALE

I.1 Une étude sur l'influence démographique de la grâce présidentielle du 14 juillet 1980 sur la population pénale a été publiée au mois de février (Travaux et Documents n° 6 - M.D. BARRÉ, P. CHEMITHE, B. LÉCONTE, F. NABUCET et P. TOURNIER).

I.2 Une enquête exhaustive sur les permissions de sortir accordées aux détenus en 1981 s'est poursuivie par la codification des informations recueillies.

I.3 Une étude statistique sur la situation des détenus placés d'office en milieu psychiatrique libre en 1980 (portant sur 508 détenus) a été publiée en juillet 1981. (Travaux et documents n° 10) - M. BARBARIN, M. CRAUSTE et P. CHEMITHE).

I.4.— Statistique informatisée de la population pénale

Les quatre documents rédigés par le C.N.E.R.P. en 1980 définissent les objectifs et les moyens d'une statistique informatisée permanente de la population prise en charge par l'administration pénitentiaire en milieu fermé. Ils ont été complétés par de nombreuses réunions et par des notes écrites portant sur le recueil et le contrôle des données ainsi que sur le traitement informatique lui-même.

1.5 Plusieurs études statistiques ponctuelles ont fait l'objet de notes de conjonctures :

n° 3 - avril 1981 - évolution de la population pénale totale et perspectives calculées au 1^{er} avril 1980 (M.D. BARRÉ et P. TOURNIER).

n° 4 - mai 1981 - répartition spatiale de la population des personnes incarcérées en France métropolitaine au 1^{er} janvier 1981 (P. TOURNIER).

n° 5 - mai 1981 - situation de la population pénale métropolitaine au 1^{er} janvier 1981 (M.D. BARRÉ).

n° 6 - juillet 1981 - essai d'estimation de l'incidence du décret de grâce collective du 14 juillet 1981 (P. TOURNIER).

n° 7 - août 1981 - situation de la population pénale métropolitaine avant l'application des mesures de grâce collective du 14 juillet 1981 et de la loi d'amnistie du 4 août 1981 - 1^{er} juillet 1981 - (V. DUPONT).

n° 8 - septembre 1981 - spécificité de la population pénale des départements d'outre-mer, situation au 1^{er} juillet 1981 (V. DUPONT).

n° 9 - novembre 1981 - les effets de la grâce collective du 14 juillet 1981 et de la loi d'amnistie du 4 août sur la population pénale - situation au 1^{er} octobre 1981 (M.D. BARRÉ et P. TOURNIER).

I.6 La thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en démographie de Pierre TOURNIER, expert démographe au C.N.E.R.P., a fait l'objet d'une publication en 1981. En effet cette thèse, intitulée «Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France (1968-1980) - analyse démographique», s'appuie sur différents travaux de recherche méthodologiques en démographie pénitentiaire effectués au C.N.E.R.P. par ce chercheur.

II.— MÉTHODE ET SOCIÉTÉ CARCÉRALE

II.1 Achèvement du troisième volet d'une étude sur la contribution à la connaissance des entrants en prison, portant sur 306 prévenus écroués à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan au cours de l'année 1980. (Travaux et Documents n° 9 - août 1981 - J. FAGET).

Les deux premières parties de cette étude avaient porté respectivement sur 396 entrants de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis incarcérés en 1977 et sur 212 entrants des maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne en 1979.

Une synthèse de ces trois documents sur les entrants en prison en forme de réflexion critique sur les travaux menés au C.N.E.R.P. ou dans d'autres centres de recherche sur le fonctionnement du système pénal a été publiée en décembre 1981 sous le titre «Qui sont-ils ? - Essai de définition de la population des entrants en prison (Travaux et Documents n° 13 - M. FIZE).

II.2 Achèvement d'une étude sur la formation professionnelle en milieu carcéral et le devenir judiciaire des jeunes sortants de prison. (Travaux et Documents n° 7 - avril 1981 - M. FIZE).

II.3 Mise en œuvre d'une recherche sur l'auto-agressant détenu en France métropolitaine.

Après l'étude statistique sur les conduites suicidaires en milieu carcéral publiée en octobre 1979, le C.N.E.R.P., entend poursuivre

et approfondir ses investigations en matière d'attitude morbide du détenu en étudiant le comportement auto-agressant en général pour une période limitée à l'année 1980.

La partie quantitative de l'étude, qui est exhaustive, prend pour base les compte-rendus d'actes d'auto-agression envoyés par les établissements pénitentiaires à l'administration centrale ainsi que des questionnaires envoyés aux établissements. Elle sera suivie d'une étude clinique effectuée en milieu carcéral.

III.— RECHERCHES ÉVALUATIVES

Mise en place d'une enquête sur le retour en prison portant sur la cohorte des condamnés sortis de prison en 1973 après avoir purgé une peine égale ou supérieure à trois années d'emprisonnement. L'étude repose sur l'exploitation systématique des documents pénitentiaires (extraits de registres d'écrou) et judiciaires (bulletin n° 1 du casier judiciaire) permettant de relever les condamnations à l'emprisonnement ferme dont les individus formant la cohorte ci-dessus définie ont fait l'objet avant 1973 et entre 1973 et 1980 et de connaître certaines caractéristiques de cette population.

La méthode utilisée a fait l'objet d'une publication en août 1981 : Concepts et Méthodes n° 6 - P. TOURNIER.

IV.— RECHERCHES HISTORIQUES

IV.1 Trois études de démographie historique ont été achevées en 1981 :

La population pénale métropolitaine de 1852 à 1910 (J. PAPAIL) - Travaux et Documents n° 5 - janvier 1981.

La population pénale métropolitaine de 1911 à 1939 (Frédéric NABUCET) - Travaux et Documents n° 8 - mai 1981.

La population pénale métropolitaine de 1945 à 1980 (Gérard SAGNIER) - Travaux et Documents n° 12 - décembre 1981.

EN 1982

I.— CONNAISSANCE DE LA POPULATION PÉNALE

I.1 L'enquête sur les permissions de sortir s'est poursuivie par la préparation du traitement informatique des données relatives aux permissions de l'année 1981.

Les chiffres recensés ont permis la rédaction, en mars 1982, d'une première note sur « les permissions de sortir en 1981, évolution des effectifs et de la fréquence des échecs ».

I.2 Une étude sur le taux d'occupation des établissements pénitentiaires a été entreprise.

I.3 Statistique informatisée de la population pénale : après la mise en place du fichier informatique constitué à partir des documents de greffe (fiches d'écrou et fiches pénales), les chercheurs démographes du C.N.E.R.P. ont participé à la mise en œuvre du plan de contrôle de ces données qu'ils avaient élaborées à l'aide de jeux d'essais.

II.— MÉTHODE ET SOCIÉTÉ CARCÉRALE

II.1 Une recherche sur l'isolement cellulaire dans les prisons françaises a été entreprise. Elle constituera la contribution française à l'étude comparative que l'association « Amnesty International » a demandé au Centre International de Criminologie Comparée de Montréal de coordonner. Elle a pour objet l'étude de toutes les formes d'exclusion à l'intérieur de la détention qui peuvent donner lieu à un isolement, quelqu'en soit le motif.

Ce travail comprendra :

- la rédaction d'une bibliographie critique des études publiées en France sur l'isolement;
- une analyse de la réglementation en vigueur sur les différentes formes d'isolement;
- une étude exhaustive portant sur les procédures disciplinaires ayant abouti à une punition de cellule en 1981;
- une recherche dans un certain nombre d'établissements pénitentiaires considérés comme représentatifs sur l'application des normes juridiques en matière d'isolement.

Les deux premières parties sont achevées et la troisième est actuellement en cours d'exploitation.

II.2 Une étude sociologique sur la consommation dans les établissements pénitentiaires comparativement au milieu libre a été mise en œuvre. Après enquête exploratoire, une problématique a été élaborée et des recherches historiques sont actuellement en cours.

II.3 La recherche sur l'auto-agressant détenu en France métropolitaine a été poursuivie.

La partie quantitative a été achevée et une étude de cas cliniques effectuée dans les établissements est actuellement en cours.

Une place particulière sera réservée dans cette étude à l'auto-agressant toxicomane.

II.4 Une recherche intitulée «Femmes libérées sous condition», actuellement en cours d'impression, a été menée conjointement par le C.N.E.R.P. (Noëlle RIVERO) et le S.E.P.C. (Claude FAUGERON).

Elle repose sur l'étude des dossiers de libération conditionnelle des femmes condamnées à des peines supérieures à 3 ans, libérées entre 1973 et 1979.

Elle s'inscrit dans la série des travaux menés par le C.N.E.R.P. sur l'exécution des peines.

III.— RECHERCHES ÉVALUATIVES

III.1 L'étude sur le retour en prison / analyse rétrospective de la cohorte des condamnés à une peine de 3 ans et plus libérés en 1973 a fait l'objet d'un rapport final en mars 1982. (Travaux et Documents n° 14 - V. DUPONT et P. TOURNIER).

III.2 Une étude sur l'érosion des peines perpétuelles portant sur les durées de détention des condamnés à mort graciés et des condamnés à une peine de réclusion criminelle à perpétuité libérés entre le 1^{er} janvier 1961 et le 1^{er} janvier 1981 a été menée au cours du premier semestre 1982.

Le rapport final a été publié en juin 1982 (Travaux et Documents n° 16 - juin 1982 - M.D. BARRE - P. TOURNIER).

Cette étude fait suite à différents travaux du C.N.E.R.P. sur l'érosion des peines.

Imprimerie Administrative de Melun
3399-1982